



# Bulletin Officiel

N°7429 Vendredi 22 août 2025

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)30<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RETRAIT D'AGREMENT D'UNE SOCIETE DE GESTION	3
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAUDIENNE -SITS- INITIEE PAR LA SOCIETE PARTNER INVESTMENT SARL AGISSANT DE CONCERT AVEC LA SOCIETE FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	4
LANCEMENT DE L'UTILISATION DE L'APPLICATION INFORMATIQUE DEDIEE A LA DECLARATION DES AVOIRS NON RECLAMES VISES PAR LES ARTICLES 43 A 48 DE LA LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2025	10
DECISION DE SANCTION DISCIPLINAIRE DU COLLEGE DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER	12
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	15

## AVIS DES SOCIETES

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	17
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 19/08/2025)

## ANNEXE II

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE - DAAM 2025-1

## ANNEXE III

### SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2025

- AMEN ALLIANCE SICAV
- AMEN PREMIERE SICAV
- AMEN TRESOR SICAV
- SICAV AMEN

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

**ANNEXE IV**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024**

- FONDS D'AMORCAGE - SOCIAL BUSINESS
- FONDS DE FONDS ANAVA

بلاغ

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرّر سحب الترخيص في تكوين شركة تصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير تدعى "بلو هورايزنس أنفستمنت" (وبالفرنسية "BLUE HORIZONS INVESTMENT")، وذلك بطلب من المنتفع بالترخيص.

AVIS DU CMF

**Offre Publique d'Achat -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Simplifiée  
sur les actions de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-  
initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec  
la société Founders Capital Partners**

Par décision n° 27 du 06 août 2025, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique d'Achat Simplifiée initiée par la société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, et visant les actions qu'elles ne détiennent pas dans le capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS- et ce, dans le cadre de l'article 155 et suivants du Règlement Général de la Bourse.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**

**1- Identité de l'initiateur :**

La société Partner Investment SARL agissant de concert avec la société Founders Capital Partners est l'initiateur de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée. La société Partner Investment SARL se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération.

**2- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

La société d'intermédiation en bourse MAC SA, sis à Green Center, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac -1053 Tunis-, représentée par son Directeur Général Monsieur Mourad BEN CHAABANE est l'établissement présentateur du projet d'OPA simplifiée et chargée de la réalisation de l'opération. La société d'intermédiation en bourse garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sous-indiquées.

**3- Nombre de titres détenu par l'initiateur de l'offre :**

La société Partner Investment SARL, l'initiateur de l'OPA simplifiée, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners, détient **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de ladite société.

**4- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette offre, la société Partner Investment SARL, agissant de concert avec la société Founders Capital Partners vise l'acquisition de **1 916 284 actions SITS** représentant **12,28%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre.

**5- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **3,000 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

## **6- Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix du titre de la société visée :**

Les éléments d'appréciation du prix de l'Offre ont été préparés par la société d'intermédiation en bourse MAC SA pour le compte de l'Initiateur, sur la base d'informations et d'indications transmises par la SITS.

### **A- MÉTHODOLOGIE**

L'évaluation des actions SITS a été effectuée sur la base des états financiers individuels 2024 et des informations prévisionnelles établies sur la période 2025-2029. L'évaluateur a eu recours à plusieurs méthodes d'évaluation et en a retenu quatre, qu'il a jugé les plus pertinentes.

### **B- MÉTHODES D'ÉVALUATION RETENUES**

- Méthode des Discounted Cash Flow
- Méthode de la rentabilité
- Méthode des multiples boursiers

### **D- VALORISATION DU TITRE SITS :**

#### **➤ Principales hypothèses de prévisions retenues**

##### **❖ Chiffre d'affaires**

- La société prévoit une croissance annuelle de 8% de son chiffre d'affaires, qui passerait de 5 009 mDT en 2024 à 14 248 mDT en 2029.
- La croissance du chiffre d'affaires est principalement attribuable à la commercialisation des projets Zahret Soukra 1, Zahret Soukra 2 et Luxoria Jardins de Carthage pour la période prévue.

##### **❖ Achats consommés**

- Les achats consommés sont essentiellement composés des coûts liés aux projets mis en vente.
- L'augmentation des achats consommés est estimée à 8% sur la période 2025-2029.

##### **❖ Charges du personnel**

- Les charges de personnel ont été estimées sur la base des réalisations de l'exercice 2024 et en tenant compte d'une augmentation annuelle de 6% sur la période de projection 2025-2029.

##### **❖ Autres charges d'exploitation**

- Les autres charges d'exploitation regroupent les services extérieurs, les impôts et taxes liés à ces services ainsi des jetons de présence. Elles ont été estimées sur la base de la moyenne réalisée sur la période 2023-2024 avec un taux de croissance annuel moyen de 9%.
- L'hypothèse de l'augmentation des autres charges d'exploitation en 2026 et 2027 est justifiée par l'augmentation des autres services extérieurs liés à la mise en vente des nouveaux projets Zahret soukra 2 et Luxoria aux Jardins de Carthage.

##### **❖ Dotations aux amortissements et aux provisions**

- Les dotations aux amortissements sur la période de projection regroupent les amortissements des immobilisations existantes au 31 décembre 2024 et les amortissements des nouvelles immobilisations prévues durant la période 2025-2029.

##### **❖ Résultat net :**

- Suite à l'amélioration significative de son chiffre d'affaires et à la maîtrise de ses charges d'exploitation, le résultat net de la société passerait de 1 035 mDT en 2024 à 2 732 mDT en 2029, soit une croissance annuelle de 9%.

➤ **Choix des paramètres et calcul du coût moyen pondéré du capital (Le CMPC ou WACC)**

	Valeur	Commentaire
Taux sans risque	9,50%	Correspondant au taux BTA 9,50% de 2035 tel que publié au bulletin officiel de Tunisie Clearing du 27/06/2025.
Prime de risque	9%	La prime de risque retenue en tenant compte de la dégradation de la notation souveraine de la Tunisie ainsi que des primes utilisées lors des dernières IPO.
Fonds propres au 31/12/2024	43 888	
Dette nette au 31/12/2024	6 201	
Gearing	14,13%	
Beta désendetté	0,51	Le Béta désendetté des sociétés opérant dans le secteur « Real estate » dans les pays émergents tel que publié sur le plateforme Damodaran s'élève à 0,51.
Beta endetté	0,57	
Taux d'impôt	23%	
Coût des fonds propres	14,59%	
Coût brut de la dette	10,50%	
Coût de la dette net d'IS	8,09%	
WACC	13,78%	

➤ **Récapitulatif de l'évaluation de la valeur SITS :**

Méthodes	Valorisation (en mDT)
DCF	18 329
Méthode de la rentabilité	19 839
La méthode des Multiples boursiers	13 137

L'Initiateur propose un prix unitaire de **3,000 dinars l'action, soit une valorisation totale de 46 800 mDT.**

**7- But de l'offre :**

Rachat de la totalité des actions SITS dans le but d'atteindre un taux de participation d'au moins 95% dans le capital de ladite société, seuil minimum exigible par la réglementation en vigueur pour lancer une Offre Publique de Retrait, en vue de la radiation de la société de la cote de la Bourse et son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A la date du 29/07/2025, la société Partner Investment SARL détient, de concert avec la société Founders Capital Partners, **13 683 716 actions SITS**, représentant **87,72%** du capital de la société SITS.

**8-Intentions de l'initiateur de l'offre pour les douze mois à venir :**

➤ **Politique industrielle :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique industrielle de la SITS.

➤ **Politique financière :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique financière de la SITS.

➤ **Politique sociale :**

La société Partner Investment SARL n'a pas l'intention de procéder à des changements significatifs de la politique sociale de la SITS.

**9- Accords et liens entre l'initiateur et la société visée :**

L'initiateur de l'offre est l'actionnaire de référence de la société SITS. Il détient seul **83,08%** de la société visée.

**10- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA simplifiée est valable du **11 août 2025** au **09 septembre 2025 inclus**.

La cotation en bourse des actions SITS sera reprise à partir du **11 août 2025**.

**11- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'offre :**

**A- TRANSMISSION DES ORDRES :**

L'OPA simplifiée est réalisée par achats sur le marché des actions SITS, par l'initiateur, pendant la période de validité de l'offre, aux conditions fixées par le présent avis. Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard avant la clôture de la séance de bourse du **09 septembre 2025**.

**B- DÉCLARATION DES RÉSULTATS :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel du CMF et de la BVMT.

**C- MODALITÉS DE RÈGLEMENT-LIVRAISON :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation relative aux négociations sur le marché central.

**D- COTATION EN BOURSE :**

Si à l'issue de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée, la société Partner Investment SARL viendrait à détenir, directement ou indirectement ou de concert, au moins 95% des droits de vote de la société SITS, elle sera tenue, soit de rediffuser dans le public le nombre de titres nécessaire à l'établissement d'un marché au cas où elle demanderait le maintien de la cotation des titres de la société visée, soit de déposer un projet d'Offre Publique de Retrait visant la totalité du reste du capital qu'elle ne détiendrait pas.

**II- Note d'information produite par la société visée :**

**1- Responsable de la note d'information :**

M. Adnen BETAIB : Directeur Général de « Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS »

**2- Renseignements relatifs à la société visée :**

**A-RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :**

**Dénomination de la société** Société Immobilière Tuniso-Saoudienne -SITS-

**Siège social :** International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis

**Téléphone :** 70 728 728

**Fax :** 70 728 740

**Forme juridique :** Société anonyme

**Législation de l'émetteur :** La société SITS est régie par le Code des Sociétés Commerciales et le

Code des Incitations aux Investissements.

**Date de constitution** : 24/04/1985.

**Durée** : 99 ans

**Nationalité** : Tunisienne

**Numéro d'inscription sur le registre national des entreprises** : 0031459E

**Exercice social** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

**Objet social (article 3 des statuts):**

La société a pour objet :

- Entreprendre toutes activités se rapportant à la promotion immobilière, comprenant notamment l'acquisition, la vente, la location, la construction et l'aménagement des biens immobiliers destinés à l'habitation, à l'administration, au commerce, au tourisme ou à toute autre destination, en Tunisie ou à l'étranger.
- Réaliser le lotissement, l'aménagement et l'équipement des terrains destinés à l'habitation, à l'administration ou à toute autre destination, commerciale ou touristique sans aucune restriction.
- Acquérir, vendre, construire, démolir, installer, aménager, gérer ou louer tous biens construits ou non construits, ainsi que tous fonds de commerce et équipements et toute entreprise industrielle ou commerciale.
- Constituer toutes sociétés et souscrire toutes participations.
- Acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, et acquérir ou importer tous biens, installations, équipements ou outils nécessaires.
- En général, Réaliser toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou foncières en rapport directement ou indirectement avec l'objet social de la société ou tout autre objet similaire ou complémentaire.

**b- Administration, direction et contrôle :**

➤ **Conseil d'administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat <sup>(1)</sup>
M. Abdeltif MECHAAL	Président	Lui-même	2024-2026
Founders Capital Partners	Membre	M. Ahmed HAMMAMI	2024-2026
AL Saedan Rael Estate	Membre	M. Ahmed BEN SAIDANE	2024-2026
Poulina Group Holding	Membre	M. Mhamed BEN MAHMOUD	2024-2026
Partner Investment	Membre	M. Thammour KOUBAA	2024-2026
Capital Business Investissement	Membre	M.Ali GUIDARA	2024-2026

(1) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

➤ **Direction :**

**M<sup>r</sup> Adnen BETAIB** : Directeur Général de la SITS. Son mandat a été renouvelé par le Conseil d'Administration du 14/06/2024 pour une période de 3 ans.

➤ **Contrôle :**

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Commissariat Management Conseil – CMC- représentée par Monsieur Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 – Manar II, 2092 Tunis - Tunisie	2024-2026 (*)
	<b>Tél</b> : +216 71 880 933/71 887 294	
	<b>Fax</b> : +216 71 872 115	
International Auditing and Consulting – IAC- représenté par Monsieur Najib DHIAB	Sana Business center – Centre Urbain Nord –1082 Tunis - Tunisie	2022-2024(**)
	<b>Tél</b> : +216 71 882 562/ 71 822 572	
	<b>Fax</b> : +216 71 882 652	

(\*) mandat renouvelé par l'AGO du 14/06/2024

(\*\*) mandat renouvelé par l'AGO du 15/04/2022

**c- Renseignements concernant le capital :**

- **Le nombre total des droits de vote** : 15 600 000
- **Le nombre total des titres** : 15 600 000
- **Le nombre d'actionnaires à la date du 29 juillet 2025** : 375 actionnaires

- **Structure du capital de la SITS au 29 juillet 2025 :**

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
<b>Groupe initiateur</b>	<b>13 683 716</b>	<b>87,72%</b>	<b>13 683 716</b>	<b>87,72%</b>
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	12 960 249	83,08%	12 960 249	83,08%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	723 467	4,64%	723 467	4,64%
<b>Autres</b>	<b>1 916 284</b>	<b>12,28%</b>	<b>1 916 284</b>	<b>12,28%</b>
<b>Total</b>	<b>15 600 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>15 600 000</b>	<b>100,00%</b>

**d- Situation financière de la société :****- Etats financiers individuels de la société SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

**- Etats financiers consolidés du Groupe SITS arrêtés au 31 décembre 2024 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n°7364 du 19 mai 2025.

**- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7348 du 24 avril 2025.

**- Indicateurs d'activité trimestriels de la société SITS relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 7413 du 30 juillet 2025.

**-Dénomination et siège social des entreprises comprises dans la consolidation :**

Dénomination	Siège social
Société Immobilière Tuniso-Saoudienne - SITS -	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord, Tunis
International City Center -ICC-	International City Center I, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - Tunis

**- Principes de consolidation appliqués :**

(Cf la note n° 2 aux états financiers consolidés)

## بلاغ هيئة السوق المالية

في إطار مواصلة جهود هيئة السوق المالية لتذكير المؤسسات المعنية بأحكام الفصول 43 الى 48 من القانون عدد 48 لسنة 2024 الخاص بقانون المالية لسنة 2025، بمختلف الالتزامات المحمولة عليها بموجب هذه الأحكام، وذلك كما جاء ببلاغ الهيئة الصادر بتاريخ 7 ماي 2025، المتعلق بواجبات التصريح والاعلام والتحويل الخاصة بتصفية المبالغ المالية والإيداعات وحسابات الأوراق المالية والمستحقات التي لم تتم المطالبة بها لفائدة الدولة.

تعلم هيئة السوق المالية وسطاء البورصة والبنوك والشركات المصدرة للأوراق المالية أو الوسطاء المرخص لهم المفوضين، وكل شخص معني بواجبات التصريح والاعلام والتحويل المنوطة بعهدتهم طبقاً لأحكام الفصول المذكورة، أنه قد تم تركيز تطبيق إعلامية خاصة بعمليات التصريح والتحويل، وبجاهزية هذه التطبيق للاستعمال من قبل المؤسسات المعنية ابتداءً من **1 جويلية 2025**.

ويمكن الولوج إلى هذه التطبيق واستعمالها عبر الرابط الإلكتروني <https://jibaya.tn> ، وذلك باعتماد كراس الشروط المذكور بالصفة الخاصة بالتصريح.

وتدعو الهيئة كافة المؤسسات المعنية إلى اتخاذ التدابير اللازمة لاعتماد هذه التطبيق لإيداع التصاريح في الأجل القانونية، وتفادي أي تأخير أو إخلال بالواجبات المحمولة عليها بمقتضى القانون.

## Communiqué du Conseil du Marché Financier

Dans le cadre de la poursuite de ses efforts de sensibilisation des établissements concernés par les dispositions des articles 43 à 48 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, et en continuité avec le communiqué du CMF en date du 7 mai 2025 relatif aux obligations de déclaration, d'information et de transfert des montants, dépôts, comptes titres et avoirs non réclamés au profit de l'État,

Le Conseil du Marché Financier, informe l'ensemble des intermédiaires en bourse, des banques, des sociétés émettrices de valeurs mobilières, des intermédiaires agréés mandatés, ainsi que toute personne concernée par lesdites obligations, qu'une application informatique dédiée aux opérations de déclaration et de transfert susvisés, a été mise en place par les services de l'administration fiscale, et qu'elle est désormais opérationnelle et **accessible à compter du 1er juillet 2025**.

Cette application est disponible via le lien <https://jibaya.tn>, et son utilisation s'effectue conformément au cahier des charges prévu dans la rubrique dédiée à la déclaration.

Le CMF invite l'ensemble des établissements concernés par lesdites dispositions, à prendre les mesures nécessaires pour l'adoption de cette plateforme, pour le dépôt de leurs déclarations afin de se conformer à leurs obligations dans les délais impartis et d'éviter tout retard ou manquement aux dispositions prévues par la loi.

**هيئة السوق المالية**  
**بلاغ مختصر**  
**حول القرار التاديبى الصادر عن مجلس هيئة السوق المالية بتاريخ**  
**18 جوان 2025 في حق:**  
**حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة**  
**"التونسية السعودية للاستثمار TSI"**

انعقد مجلس هيئة السوق المالية في جلسة تاديبية يوم الاربعاء 18 جوان 2025 بمقر الهيئة على الساعة الثانية بعد الزوال للنظر في الأفعال المنسوبة للسيد حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية.

وحيث عاين مجلس الهيئة عدم حضور السيد حافظ السبع، الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" أمام المجلس رغم توجيه الاستدعاء إليه بصفة رسمية، في 05 جوان 2025 وهو ما منحه أجل يفوق الحد الأدنى القانوني ويكفل بصفة فعلية حق الدفاع وتمكينه من الاطلاع على الملف وإعداد الردود والملاحظات الضرورية. وهو سلوك دأب عليه حيث تعذر سابقا سماعه من قبل مصالح الهيئة خلال أعمال البحث والتحقيق رغم توجيه أربع (04) استدعاءات رسمية له:

- الاستدعاء الأول بتاريخ 21 أبريل 2025 للحضور يوم 23 أبريل 2025، وقد ورد على الهيئة بتاريخ الجلسة مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" مرفقة بشهادة طبية مؤرخة في 22 أبريل 2025 تفيد أنّ السيد حافظ السبع يتمتع براحة مرضية لمدة أربعة أيام؛
- الاستدعاء الثاني بتاريخ 23 أبريل 2025 للحضور يوم 28 أبريل 2025، وقد تلقت الهيئة بتاريخ 28 أبريل 2025 مراسلة من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" تفيد بأنّ المعني بالأمر يتمتع بعطلة بثلاثة أيام ابتداء من ذلك التاريخ، مع طلب تأجيل السماع؛
- الاستدعاء الثالث بتاريخ 28 أبريل 2025 للحضور يوم 2 ماي 2025، وقد ورد على الهيئة في ذات اليوم ردّ إلكتروني من السيد حافظ السبع يقترح فيه إجراء اللقاء عن بعد عبر تقنية التواصل المرئي؛
- الاستدعاء الرابع بتاريخ 28 أبريل 2025، طلبت فيه الهيئة من المعني مدها بعنوانه الشخصي وتحديد تاريخ لاستقبال فريق البحث، بما يضمن حسن سير أعمال التحقيق واحترام حق الدفاع. غير أنّه، ورغم مرور الأجال القانونية، لم ترد على الهيئة أيّ إجابة من السيد حافظ السبع أو من شركة الوساطة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" بخصوص الحضور أو تحديد موعد لمباشرة السماع من قبل مصالح الهيئة.

وحيث إزاء هذه الممارسات المتكررة، والتي تعدّ من قبيل العرقلة المتعمّدة لأعمال أعوان الهيئة ولإجراءات البحث والتحقيق، تمّ تحرير محضر في الغرض وإيداع شكاية جزائية ضد المعني استنادًا إلى أحكام الفصل 84 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994.

وحيث إثر استيفاء الإجراءات وبعد المفاوضة القانونية لأعضاء مجلس الهيئة وحصول الأغلبية المنصوص عليها بالفصل 49 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ

في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية اعتبر المجلس الأفعال التالية المنسوبة إلى السيد حافظ السبع الرئيس المدير العام لشركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI" ثابتة في حقه:

### الأفعال الثابتة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- عدم الحرص على احترام شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" القواعد الاحتياطية وهو ما يشكل مخالفة للأحكام الفصل 87 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في 1 نوفمبر 1999 والمتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة وأحكام القرار العام عدد 6 لهيئة السوق المالية بتاريخ 24 أبريل 2000 في ظل عجزها المتواصل عن توفير أموال ذاتية تغطي المخاطر منذ سبعة أشهر وهو ما يجعلها عرضة لإجراء سحب المصادقة طبقاً لأحكام الفصل 23 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإستيلاء على مبالغ مالية راجعة لحرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" واستعمال أموالهم في خرق صريح لواجب الأمانة المنصوص عليه ضمن الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 ولأحكام الفصلين 57 و79 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر،
- الإخلال بواجبات التصرف بأمانة وعدم انحياز والحرص على تقديم مصالح حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" على مصالحه الخاصة والعمل على تفادي تضارب المصالح واحترام مصداقية السوق المنصوص عليها بموجب أحكام الفصلين 73 و76 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب بذل العناية والحرص المنتظرين من شخص محترف ومتمكن موضوع في نفس الظروف في خرق لأحكام الفصل 74 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب حسن إعلام حرفاء شركة الوساطة بالبورصة "التونسية السعودية للاستثمار" قبل وبعد إنجاز عمليات لفائدتهم في مخالفة لأحكام الفصلين 51 و54 من النظام الأساسي لوسطاء البورصة سالف الذكر،
- الإخلال بواجب اتخاذ التدابير اللازمة لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح في خرق لأحكام الفصول 107 و108 و115 و116 و117 و140 من القانون الأساسي عدد 26 لسنة 2015 المؤرخ في 7 أوت 2015 المتعلق بمكافحة الإرهاب ومنع غسل الأموال كما تم تنقيحه وإتمامه بمقتضى القانون الأساسي عدد 9 لسنة 2019 المؤرخ في 23 جانفي 2019 وأحكام الفصل 50 مكرر من النظام الأساسي لوسطاء البورصة، وكذلك أحكام الفصول 3 و4 و6 و6 مكرر و7 و8 و11 و14 و20 و26 من الترتيب الصادر عن هيئة السوق المالية المتعلق بضبط التدابير التطبيقية لمنع غسل الأموال ومكافحة تمويل الإرهاب وانتشار التسلح،

- إنجاز عمليات نقل ملكية أسهم خلافا للصيغ القانونية في مخالفة لأحكام الفصل 70 من القانون عدد 117 لسنة 1994،
- الإخلال بالقواعد المنظمة لنشاط التصرف في محافظ أوراق المالية لفائدة الغير ومؤسسات التوظيف الجماعي في علاقة بوجود إخلالات ونقائص في سياسة الاستثمار وبإنجاز عمليات مباشرة بين الحسابات المتصرف فيها في خرق لأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 المؤرخ في 18 أكتوبر 2005 والمتعلق بتدعيم سلامة العلاقات المالية ولأحكام الفصول 17 و52 و111 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلقة بمؤسسات التوظيف الجماعي في الأوراق المالية وبالتصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير،
- ممارسة نشاط إدارة حسابات سندات الخزينة بدلا عن مؤسسات القرض وهو ما يشكل مخالفة صريحة لأحكام الفصل 16 من الأمر عدد 2728 لسنة 2001 المؤرخ في 20 نوفمبر 2001 والمتعلق بضبط شروط ترسيم الأوراق المالية والوسطاء المرخص لهم في مسك حسابات الأوراق المالية الذي ينص في فقرته الثانية على ما يلي: "وتتولى مسك وإدارة حسابات الأوراق المالية القابلة للتداول بالأسواق الخاضعة لسلطة البنك المركزي التونسي مؤسسات القرض دون سواها." ولأحكام الفصل 3 من المنشور عدد 10 لسنة 2005 المتعلقة بمسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وسندات الخزينة الذي ينص على أنه "تتولى مؤسسات القرض دون سواها مسك وإدارة حسابات شهادات الإيداع وحسابات سندات الخزينة"، ولأحكام الفصل 60 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 الذي ينص على أن "وسطاء البورصة والعاملون تحت إمرتهم ملزمون بالمحافظة على السر المهني وعليهم أن يتصرفوا بأمانة وعدم انحياز، مراعين تقديم مصالح حرفائهم على مصالحهم الخاصة." ولأحكام الفصل 21 من القانون عدد 96 لسنة 2005 ولأحكام الفصول 51 و54 و73 و74 و76 من الأمر عدد 2478 لسنة 1999 سالف الذكر.

قرار مجلس الهيئة في حق حافظ السبع رئيس مدير عام شركة الوساطة بالبورصة  
"التونسية السعودية للاستثمار TSI"

- قرر مجلس هيئة السوق المالية بالإجماع طبقا لأحكام الفصل 42 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 والمتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية تسليط العقوبة التالية:
- التوقيف النهائي والكلي للسيد حافظ السبع عن ممارسة النشاط وسحب مصادقة الهيئة المسندة له لممارسة مهام رئيس مدير عام شركة وساطة بالبورصة.

## بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>						
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	123,874	128,638	128,658
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	173,296	180,067	180,097
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	142,702	148,405	148,430
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	155,522	162,062	162,091
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	147,960	153,446	153,470
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	152,977	159,711	159,740
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	141,042	145,841	145,861
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	57,434	59,777	59,787
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	42,283	44,134	44,141
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTI	BH INVEST	06/07/09	143,750	149,928	149,955
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	125,992	131,389	131,412
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	125,576	131,042	131,066
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	108,189	113,019	113,040
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	100,604	104,962	104,981
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	101,361	105,943	105,962
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	-	100,101	100,112
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	22,121	22,998	23,001
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	153,803	159,710	159,734
19	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	147,502	152,205	152,217
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,047	14,548	14,550
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	213,112	222,158	222,196
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	120,228	124,644	124,663
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	125,088	130,247	130,270
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	17,435	18,187	18,190
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	110,791	115,791	115,812
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	106,015	110,980	110,999
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,346	2,454	2,457
<b>SICAV MIXTES</b>						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	76,296	82,226	82,220
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	158,301	168,776	168,807
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	114,137	129,639	129,711
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	131,813	136,661	136,684
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	167,736	184,280	184,475
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	628,033	676,213	676,488
34	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	149,426	152,381	152,587
35	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	208,817	208,978	208,262
36	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	115,011	133,271	133,079
37	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	162,164	179,619	179,483
38	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	191,263	210,716	210,902
39	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	174,699	192,167	192,264
40	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	28,699	33,396	33,346
41	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	107,771	114,067	114,215
42	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,191	1,319	1,317
43	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,236	1,423	1,421
44	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	-	103,170	103,242
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>						
45	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 694,541	2 879,816	2 879,972
46	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	266,280	320,413	321,443
47	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,507	3,972	3,959
48	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,104	3,438	3,427
49	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	50,086	57,246	58,434
50	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,510	1,554	1,555
51	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,344	1,520	1,522
52	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,366	1,582	1,588
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	17,980	20,274	20,254
54	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	13,154	16,255	16,173
55	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	18,288	21,004	20,990
56	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	5 750,273	6 347,887	6 336,029
<b>SICAV ACTIONS</b>						
57	UBC UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	105,131	126,466	126,489
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,424	1,726	1,718

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
59	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	114,248	113,105	113,121
60	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,013	100,365	100,383
61	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,949	107,055	107,074
62	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	107,369	104,669	104,684
63	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,029	111,019	111,036
64	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,635	106,263	106,282
65	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,621	102,862	102,879
66	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	109,900	107,821	107,839
67	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	110,285	107,354	107,373
68	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	108,149	105,498	105,513
69	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	105,577	105,595
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,862	104,274	104,293
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,373	108,750	108,766
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,425	104,120	104,138
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	105,674	105,679
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,492	108,379	108,395
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,970	103,577	103,594
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	115,670	114,802	114,820
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	107,952	106,490	106,508
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	112,925	110,804	110,822
79	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	106,429	106,448
80	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 083,461	1 045,525	1 045,715
81	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 779,263	10 562,752	10 564,631
82	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	105,974	104,938	104,956
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
83	FCP HELION SEPTIM*	HELION CAPITAL	07/09/18	30/05/25	7,197	111,308	108,966	En liquidation
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	107,643	106,107	106,299
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	-	100,757	100,926
<b>SICAV MIXTES</b>								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	69,397	74,663	74,672
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	121,639	144,418	145,010
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	17,981	17,938	17,946
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	370,535	371,149
90	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 470,331	2 776,345	2 780,355
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,738	68,223	68,316
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,724	54,496	54,529
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	23/04/25	2,055	110,197	115,234	115,252
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
94	FCP IRADETT 50 *	AFC	04/11/12	22/05/25	0,104	11,126	En liquidation	En liquidation
95	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	17,949	20,740	20,724
96	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	19,243	21,121	21,112
97	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	16,771	18,176	18,167
98	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	104,941	105,309	105,501
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	91,840	91,323
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	97,385	96,981
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	-	-
102	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	105,845	116,530	116,601
103	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	14,430	14,413
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	119,116	119,435
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	84,284	96,409	96,307
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	15/05/25	2,868	97,168	114,914	114,634
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	128,126	135,303	135,383
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	184,706	186,099
109	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	164,061	173,971	174,376
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	220,308	232,706	232,153
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	202,935	211,474	211,210
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	199,122	207,467	207,410
113	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	29,858	34,410	34,396
114	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	11 520,927	12 219,256	12 169,181
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	104,448	120,314	120,599
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	5 640,928	6 215,187	6 193,536
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	12,729	12,694
118	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	181,073	188,356	188,499
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	12 473,115	14 053,523	14 024,042
120	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	11 297,464	12 474,681	12 407,687
121	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	10 843,923	11 120,937	11 101,955
122	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	11 344,005	12 062,206	12 007,703
123	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	10 896,061	11 252,816	11 226,607
124	FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	11,152	12,894	12,842
125	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	111,359	124,492	123,917
126	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	110,539	110,176
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
127	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	129,208	130,144	130,097
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
128	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 275,059	1 272,271

\* OPCVM en liquidation

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission par inscription directe au marché principal de la cote de la Bourse de la société « BNA Assurances » ainsi que par l'ouverture au public de la société ATTIJARI PREMIUM SICAV et des compartiments de FIS « TSF II LOCAL FUND » et « TSF II INTERNATIONAL FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouria -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
18. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
27. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
28. ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002

29. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
30.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
31. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
32. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
33.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
34. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
35.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
36. Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
37.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
38. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
39. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
40. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
41.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
42.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
43.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
44.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
45. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
46. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
47. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
48. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
49.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
50. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
51.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
52. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	<b>FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	<b>FCP BH CEA</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	<b>FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	<b>FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	<b>FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	<b>FCP BNA CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	<b>FCP BNA CEA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	<b>FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	<b>FCP CEA BANQUE DE TUNISIE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	<b>FCP CEA MAXULA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	<b>FCP DELTA EPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	<b>FCP FUTURE 10</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	<b>FCP GAT OBLIGATAIRE</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	<b>FCP GAT PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	<b>FCP GAT VIE MODERE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	<b>FCP GAT VIE CROISSANCE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	<b>FCP HAYETT MODERATION</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	<b>FCP HAYETT PLENITUDE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	<b>FCP HAYETT VITALITE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	<b>FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	<b>FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	<b>FCP HÉLION MONEO</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	<b>FCP HÉLION SEPTIM</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	<b>FCP HELION SEPTIM II</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
47	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
48	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
49	FCP IRADETT 50 (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
53	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
54	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
55	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
59	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
61	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
65	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
66	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
67	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
71	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
72	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
77	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
78	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
81	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
82	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
83	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
89	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
90	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
95	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
97	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
98	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
99	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

100	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
101	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
103	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
104	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
106	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
109	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
110	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
114	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
115	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
116	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
118	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
119	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
121	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
122	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
123	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
124	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
125	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
126	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
127	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

128	<b>UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
-----	--	-------------	----------------	---------------	--

(1) OPCVM en liquidation

**LISTE DES FCC**

	<b>FCC</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

\* FCC en liquidation anticipée

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
65	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis

67	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
68	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **Emprunt Obligataire Subordonné «BTK Leasing Subordonné 2025-1»**

#### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing réunie le **07/04/2025** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **22/07/2025** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » d'un montant de **30 millions de dinars** par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	9,40%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,25%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

#### **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

##### **Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » est d'un montant de **30 000 000 de dinars**, divisé en 300 000 obligations subordonnées de nominal **100 dinars**.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **29 août 2025** et clôturées au plus tard le **17 septembre 2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 300 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17 septembre 2025**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK Leasing.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29 août 2025** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

### **But de l'émission**

BTK Leasing, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Modalité et délais de délivrance des titres** :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17 septembre 2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17 septembre 2025**.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

**Taux fixe** : Taux annuel brut de **9,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,25%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **septembre** de l'année N-1 au mois d'**août** de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/09/2030** pour les deux catégories A et B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 septembre** de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/09/2026** pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle:****Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **9,40 %** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **juillet 2025** (à titre indicatif), qui est égale à **7,820%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,070%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :****Durée totale:**

Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour les deux catégories A et B.

**Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 années** pour les deux catégories A et B.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de **2,678 années**.

**Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :** En cas de liquidation de BTK Leasing, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK Leasing 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang :** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société :**

En date du **15 octobre 2024**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : BB (tun)
- Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- Note nationale à court terme : B(tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **31 juillet 2025** une notation provisoire à long terme '**B+ (tun)(EXP)**' à l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025 - 1** ».

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note « B+ (tun) » indique une qualité de créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables.

**La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.**

**Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.**

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de la BTK Conseil, intermédiaire en Bourse sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt obligataire subordonné « BTK Leasing Subordonné 2025-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BTK Conseil – Intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

### **Marché des titres**

Les actions de BTK Leasing sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

A fin Juillet 2025, il existe trois emprunts obligataires émis par BTK Leasing (ex. AIL) négociables sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing Subordonné 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

BTK Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**BTK Leasing Subordonné 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

**Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **BTK Leasing 2025-1** » visée par le CMF en date du **14 août 2025** sous le n°**25/1161**, du document de référence « **BTK Leasing 2025** » enregistré auprès du CMF en date du **14 août 2025** sous le n°**25-005**, et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025.

La note d'opération et le document de référence « BTK Leasing 2025 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de BTK Leasing- 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF **www.cmf.tn**

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 31/08/2025.

---

2025 – AS – 1105

## EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

### Visa du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « DAAM 2025-1 »

### Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Daam Tamweel réunie en date du **17/05/2023** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 13 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2021 et qui n'ont pas encore été utilisés et ce, dans un délai de cinq années et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/05/2025** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire par appel public à l'épargne « **DAAM 2025-1** » selon les conditions suivantes :

**Montant** : 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

### Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : ce taux sera au minimum de 10% brut l'an et au maximum de 11,5% brut l'an ;

**Durée** : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les modalités définitives de l'emprunt, notamment le taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 10,10% brut l'an sur 5 ans et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 5 ans.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

#### **Montant** :

L'emprunt obligataire « DAAM 2025-1 » est d'un montant de **20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars**, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « DAAM 2025-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **25/08/2025** et clôturées sans préavis au plus tard le **20/10/2025**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/10/2025**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **03/11/2025** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **25/08/2025** aux guichets de **TUNISIE VALEURS** (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des **autres intermédiaires en Bourse**.

**But de l'émission :**

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

- **Dénomination de l'emprunt :** « DAAM 2025-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par DAAM Tamweel, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/10/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/10/2025** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations « **DAAM 2025-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable sur 5 ans : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 1<sup>ère</sup> année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/10/2030**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **20 octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **20/10/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :****Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,10%** l'an.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2025 à titre indicatif, qui est égale à 7,820% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,420%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :****Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **3 ans** pour les obligations du présent emprunt.

**Duration de l'emprunt :**

La duration est de **2,657 années** pour les obligations du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la société :**

**En mai 2025**, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **22 juillet 2025** une notation à long terme « **BB+** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire « **DAAM 2025-1** » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(1\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/08088c2d-fb95-4e73-8f03-4f133c72511b/DAAM0325%20CREDIT%20RATING%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(1).pdf)

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis **par Appel Public à l'Épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Menzeh 6, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations :**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres :**

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

### **Marché des titres :**

Il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont cotés ni sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, DAAM Tamweel s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **DAAM 2025-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

DAAM Tamweel s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **DAAM 2025-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-1160**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du **07/08/2025** sous le n°**25-004**, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025, pour tout placement sollicité après le 31/08/2025 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 pour tout placement sollicité après le 20/10/2025.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis, TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2025 et les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31/08/2025 et le 20/10/2025.

**AMEN ALLIANCE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 Juin 2025 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **64 333 065 Dinars**, un actif net de **64 137 468 dinars** et un bénéfice de la période de **889 071 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

### **Observations**

Toutefois, nous vous informons que :

- Les liquidités, quasi-liquidités et pensions livrées représentent 22,71 % de l'actif total au 30 juin 2025, dépassant ainsi le seuil de 20 % fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les valeurs en portefeuille-titres, qui représentent 77,29 %, n'atteignent pas le minimum de 80 % de l'actif requis par ce même décret.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 24 juillet 2025

**Le commissaire aux comptes :**  
**Jelil BOURAOUI**

**BILAN**  
**Au 30/06/2025**  
**(Exprimé en dinars)**

		30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
<b>ACTIF</b>				
<b>Portefeuille-titres</b>		<b>38 751 735</b>	<b>47 818 608</b>	<b>47 259 889</b>
Actions et droits rattachés				-
Obligations de sociétés	3.1	5 845 126	11 914 392	10 417 687
Emprunt d'Etat	3.2	30 705 464	33 639 842	34 429 123
Titres OPCVM	3.3	2 201 145	2 264 374	2 413 079
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>25 565 170</b>	<b>31 488 386</b>	<b>14 776 144</b>
Placements monétaires	3.4	18 142 919	14 776 516	8 112 144
Disponibilités	3.5	7 422 251	16 711 870	6 664 000
<b>Créances d'exploitation</b>	3.6	<b>15 780</b>	<b>6 292</b>	<b>-</b>
<b>Autres actifs</b>		<b>380</b>	<b>329 223</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>64 333 065</b>	<b>79 642 509</b>	<b>62 036 033</b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	3.7	152 889	162 093	133 328
Autres Créditeurs divers	3.8	42 708	45 574	39 292
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>195 597</b>	<b>207 667</b>	<b>172 620</b>
<b>Capital</b>	3.9	<b>62 205 166</b>	<b>76 785 556</b>	<b>58 112 183</b>
<b>Sommes Distribuables</b>	3.10	<b>1 932 302</b>	<b>2 649 286</b>	<b>3 751 230</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		2 027 682	2 138 240	3 906 973
Réglul résultat distribuable de la période		-95 380	511 046	-155 743
<b>ACTIF NET</b>		<b>64 137 468</b>	<b>79 434 842</b>	<b>61 863 413</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>64 333 065</b>	<b>79 642 509</b>	<b>62 036 033</b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

**ETAT DE RESULTAT**  
**Allant du 01/01/2025 au 30/06/2025**  
**(Exprimé en dinars)**

		Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4.1</b>	<b>1 070 440</b>	<b>1 802 611</b>	<b>1 109 383</b>	<b>1 912 738</b>	<b>3 479 110</b>
Dividendes/ Titres OPCVM		400 250	400 251	329 223	329 223	329 223
Revenues des obligations de sociétés		582 376	1 228 640	693 297	1 409 790	2 800 531
Revenues des emprunts d'Etat		87 814	173 720	86 863	173 725	349 356
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.2</b>	<b>374 657</b>	<b>634 628</b>	<b>466 749</b>	<b>622 727</b>	<b>1 236 670</b>
<b>Total des revenus de placements</b>		<b>1 445 097</b>	<b>2 437 239</b>	<b>1 576 132</b>	<b>2 535 465</b>	<b>4 715 780</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>4.3</b>	<b>-181 770</b>	<b>-343 220</b>	<b>-189 745</b>	<b>-339 192</b>	<b>-674 842</b>
<b>Revenus Nets des placements</b>		<b>1 263 327</b>	<b>2 094 019</b>	<b>1 386 387</b>	<b>2 196 273</b>	<b>4 040 938</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>4.4</b>	<b>-31 867</b>	<b>-66 337</b>	<b>-30 188</b>	<b>-58 033</b>	<b>-133 965</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 231 460</b>	<b>2 027 682</b>	<b>1 356 199</b>	<b>2 138 240</b>	<b>3 906 973</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>-77 792</b>	<b>-95 380</b>	<b>445 955</b>	<b>511 046</b>	<b>-155 743</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE</b>		<b>1 153 668</b>	<b>1 932 302</b>	<b>1 802 154</b>	<b>2 649 286</b>	<b>3 751 230</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>77 792</b>	<b>95 380</b>	<b>-445 955</b>	<b>-511 046</b>	<b>155 743</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		21 852	42 495	5 834	6 602	8 698
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-364 223	-326 647	-306 156	-296 174	-259 830
Frais de négociation de titre		-18	-18	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>889 071</b>	<b>1 743 512</b>	<b>1 055 877</b>	<b>1 848 668</b>	<b>3 655 840</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Allant du 01/01/2025 au 30/06/2025**  
**(Exprimé en dinars)**

	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<b>889 071</b>	<b>1 743 512</b>	<b>1 055 877</b>	<b>1 848 668</b>	<b>3 655 840</b>
Résultat d'exploitation	1 231 460	2 027 682	1 356 199	2 138 240	3 906 973
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	21 852	42 495	5 834	6 602	8 698
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-364 223	-326 647	-306 156	-296 174	-259 830
Frais de négociation de titres	-18	-18	-	-	-
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>3 734 622</b>	<b>530 543</b>	<b>17 872 335</b>	<b>18 214 041</b>	<b>-1 164 561</b>
<b>Souscriptions</b>	<b>108 024 977</b>	<b>122 404 048</b>	<b>117 452 417</b>	<b>152 279 119</b>	<b>231 176 516</b>
- Capital	99 236 168	112 601 308	108 588 083	141 271 178	212 318 180
- Régularisation des sommes non distribuables	6 440 132	7 313 126	5 989 568	7 883 658	12 205 230
- Régularisation des sommes distribuables	2 348 677	2 489 614	2 874 766	3 124 283	6 653 106
<b>Rachat</b>	<b>-104 290 355</b>	<b>-121 873 505</b>	<b>-99 580 082</b>	<b>-134 065 078</b>	<b>-232 341 078</b>
- Capital	-95 754 671	-112 111 912	-92 048 908	-124 471 087	-213 287 215
- Régularisation des sommes non distribuables	-6 109 215	-7 176 599	-5 102 361	-6 980 754	-12 245 014
- Régularisation des sommes distribuables	-2 426 469	-2 584 994	-2 428 812	-2 613 237	-6 808 849
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 623 693</b>	<b>2 274 055</b>	<b>18 928 213</b>	<b>20 062 708</b>	<b>2 491 279</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	59 513 774	61 863 413	60 506 629	59 372 134	59 372 134
En fin de période	64 137 468	64 137 468	79 434 842	79 434 842	61 863 413
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	445 109	469 271	479 736	477 516	477 516
En fin de période	473 223	473 223	620 459	620 456	469 271
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>135.533</b>	<b>135.533</b>	<b>128.025</b>	<b>128.025</b>	<b>131.829</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE</b>	<b>5.481%</b>	<b>5.682%</b>	<b>6.062%</b>	<b>5.969%</b>	<b>6.027%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

### **Arrêtés au 30 Juin 2025**

#### **1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

#### **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

##### **2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou

moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Juin 2025.

### **2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **2.4. Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## **2.5. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **2.6. Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

## **2.7. Capital social**

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.8. Le résultat net de la période**

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.9. Sommes distribuables de la période**

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.



### 3.3. Titres OPCVM

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE	2 014	199 127	200 280	0,31%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1 268	200 002	200 897	0,31%
TN0003400256	SICAV AMEN	30 391	1 799 968	1 799 968	2,81%
<b>TOTAL Titres OPCVM</b>			<b>2 199 097</b>	<b>2 201 145</b>	<b>3,43%</b>

### PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

#### 3.4. Placement Monétaires

- Pensions livrées

<u>Désignation</u>	<u>Banque</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
PL 05-12-25 BTL AA	BTL	253	9,00	1 000 000	1 023 094	1,59%
PL 05-12-25 BTL-AA	BTL	253	9,00	1 000 000	1 023 094	1,59%
PL 070126 BTL AA	BTL	250	8,5	1 500 000	1 520 338	2,36%
PL 1122025 TSB AA	TSB	357	9,49	499 794	524 300	0,81%
PL 12-02-26 BTL AA	BTL	335	9,14	2 000 000	2 052 344	3,19%
<b>Total Pension Livrées</b>				<b>5 999 794</b>	<b>6 143 170</b>	<b>9,55%</b>

- Certificats de dépôt

<u>code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN4PLGPHTQ20	CD 07-07-25 BTL AA	BTL	10	8,80	1 497 073	1 498 243	2,33%
TNX5PBC3CKW1	CD 19-08-26 BTL AA	BTL	560	9,99	892 401	917 563	1,43%
TNBJNHQIJCC1	CD 20-01-26 BTL AA	BTL	350	9,99	929 179	957 337	1,49%
TNMTJG3305U1	CD 20-05-26 BTL AA	BTL	460	9,99	2 273 600	2 335 481	3,63%
TN91MB371GI4	CD 25-12-25 BTE AA	BTE	330	10,14	1 863 928	1 924 020	2,99%
TNXDECN2RYM1	CD 200126 BTL AA	BTL	260	8,75	952 449	962 384	1,50%
<b>Total Certificats de Dépôt</b>					<b>8 408 630</b>	<b>8 595 028</b>	<b>13,36%</b>

- Billets de Trésorerie

<u>code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN71UEYY6MJ3	BILLET TRESOR 290126	Microcred SA	365	10,80	921 046	952 162	1,48%
TNO1FODS6WL4	BILLET-T 12-02-26 MC AA	Microcred SA	365	10,80	1 381 568	1 423 806	2,21%
<b>Total Billet de Trésorerie</b>					<b>2 302 614</b>	<b>2 375 968</b>	<b>3,69%</b>

- **Placement à Terme**

<u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de jour</u>	<u>Taux</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
CAT 14-11-25 AB AA	AB	270	9,79	1 000 000	1 028 753	1,60%
<b>Total Placement à terme</b>				<b><u>1 000 000</u></b>	<b><u>1 028 753</u></b>	<b><u>1,60%</u></b>

### 3.5. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2025 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Sommes à l'encaissement	7 422 251	16 711 870	6 664 000
<b>Total des disponibilités</b>	<b><u>7 422 251</u></b>	<b><u>16 711 870</u></b>	<b><u>6 664 000</u></b>

### CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2025 se détaille comme suit :

### 3.6. Créances d'exploitation

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêt couru/ compte rénumérée	15 780	6 292	-
<b>Total des créances d'exploitation</b>	<b><u>15 780</u></b>	<b><u>6 292</u></b>	<b><u>-</u></b>

### PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Juin 2025 se détaille comme suit :

### 3.7. Opérateurs créditeurs

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	14 211	17 280	13 844
Dépositaire	39 623	41 376	34 138
Distributeur	99 055	103 437	85 346
<b>Total des opérateurs créditeurs</b>	<b><u>152 889</u></b>	<b><u>162 093</u></b>	<b><u>133 328</u></b>

### 3.8. Autres créditeurs divers

	30/06/2025	31/06/2024	31/12/2024
Provision charge à payer	5 430	3 387	11 850
Etat retenue à la source	12 418	13 185	15 547
Autres créditeurs (CMF)	5 409	6 293	4 900
Charges & produits en attente de régule	18 723	19 538	117
Intérêt courus /compte rémunéré	-	-	5 365
TCL	728	3 171	1 513
<b>Total des Opérateurs Créditeurs</b>	<b>42 709</b>	<b>45 574</b>	<b>39 292</b>

### **ACTIF NET :**

#### 3.9. Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2025 au 30 Juin 2025 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 31-12-2024</b>	
Montant	58 112 183
Nombre de titres	469 271
Nombre d'actionnaires	77
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	112 601 308
Nombre de titres	909 285
Nombre d'actionnaires entrants	7
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	-112 111 912
Nombre de titres	-905 333
Nombre d'actionnaires sortants	-6
<b>Autres effets sur le capital</b>	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	42 495
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-326 647
Régularisation des sommes non distribuables	104 936
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)	3 751 229
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	31 591
Frais de négociation de titre	-18
<b>Capital au 30 Juin 2025</b>	
Montant en nominal	62 205 166
Nombre de titres	473 223
Nombre d'actionnaires	78

(\*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire

du 25 Avril 2024, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

### 3.10. Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30 Juin 2025 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Résultat Distribuable de la période	2 027 682	2 138 240	3 906 973
Régularisations du résultat distribuable de la période	-95 380	511 046	-155 743
<b>Total des sommes distribuables</b>	<b><u>1 932 302</u></b>	<b><u>2 649 286</u></b>	<b><u>3 751 230</u></b>

## 4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du01/04/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2024 au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Dividendes/Titres OPCVM	400 250	400 251	329 223	329 223	329 223
Revenus des obligations des sociétés	582 376	1 228 640	693 297	1 409 790	2 800 531
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 814	173 725	86 863	173 725	349 356
<b>Total des Revenus du portefeuille titres</b>	<b><u>1 070 440</u></b>	<b><u>1 802 611</u></b>	<b><u>1 109 383</u></b>	<b><u>1 912 738</u></b>	<b><u>3 479 110</u></b>

### 4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

d	<u>Du01/04/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Autres Produit d'exploitation	-	-	150	150	150
Revenus du compte rémunéré	18 196	28 596	-6 327	1 149	15 509
Revenus des certificats de dépôt	155 867	229 058	16 494	24 826	39 434
Revenus des pensions livrées	134 229	274 866	456 433	596 602	1 181 577
Revenus des placements à terme	19 526	28 753	-	-	-
Revenus des billets de trésorerie	46 839	73 355	-	-	-
<b>Total des Revenus des placements monétaires</b>	<b><u>374 657</u></b>	<b><u>634 628</u></b>	<b><u>466 749</u></b>	<b><u>622 727</u></b>	<b><u>1 236 670</u></b>

#### 4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

		<u>Du 01/04/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/04/2024</u> <u>au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Rémunération distributeur	du	99 864	188 565	104 246	186 352	370 758
Rémunération gestionnaire	du	41 960	79 229	43 801	78 299	155 781
Rémunération dépositaire	du	39 946	75 426	41 698	74 541	148 303
<b>Total des charges de gestion de placements</b>		<b><u>181 770</u></b>	<b><u>343 220</u></b>	<b><u>189 745</u></b>	<b><u>339 192</u></b>	<b><u>674 842</u></b>

#### 4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

		<u>Du 01/04/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/01/2025</u> <u>au 30/06/2025</u>	<u>Du 01/04/2024</u> <u>au 30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>4 au</u> <u>30/06/2024</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>
Redevances CMF		16 784	31 692	17 520	31 320	62 312
Services bancaires & assimilés		8 804	20 444	20 562	27 601	61 029
TCL		2 093	3 421	4 096	6 606	9 654
IMPOT & TAXES		-	400	400	400	400
Jetons de présence		4 186	10 380	-12 390	-7 894	570
<b>Total des Autres charges d'exploitation</b>		<b><u>31 867</u></b>	<b><u>66 337</u></b>	<b><u>30 188</u></b>	<b><u>58 033</u></b>	<b><u>133 965</u></b>

## **5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE**

### **5.1. Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable

De la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif Net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

### **5.2. Rémunération du dépositaire :**

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

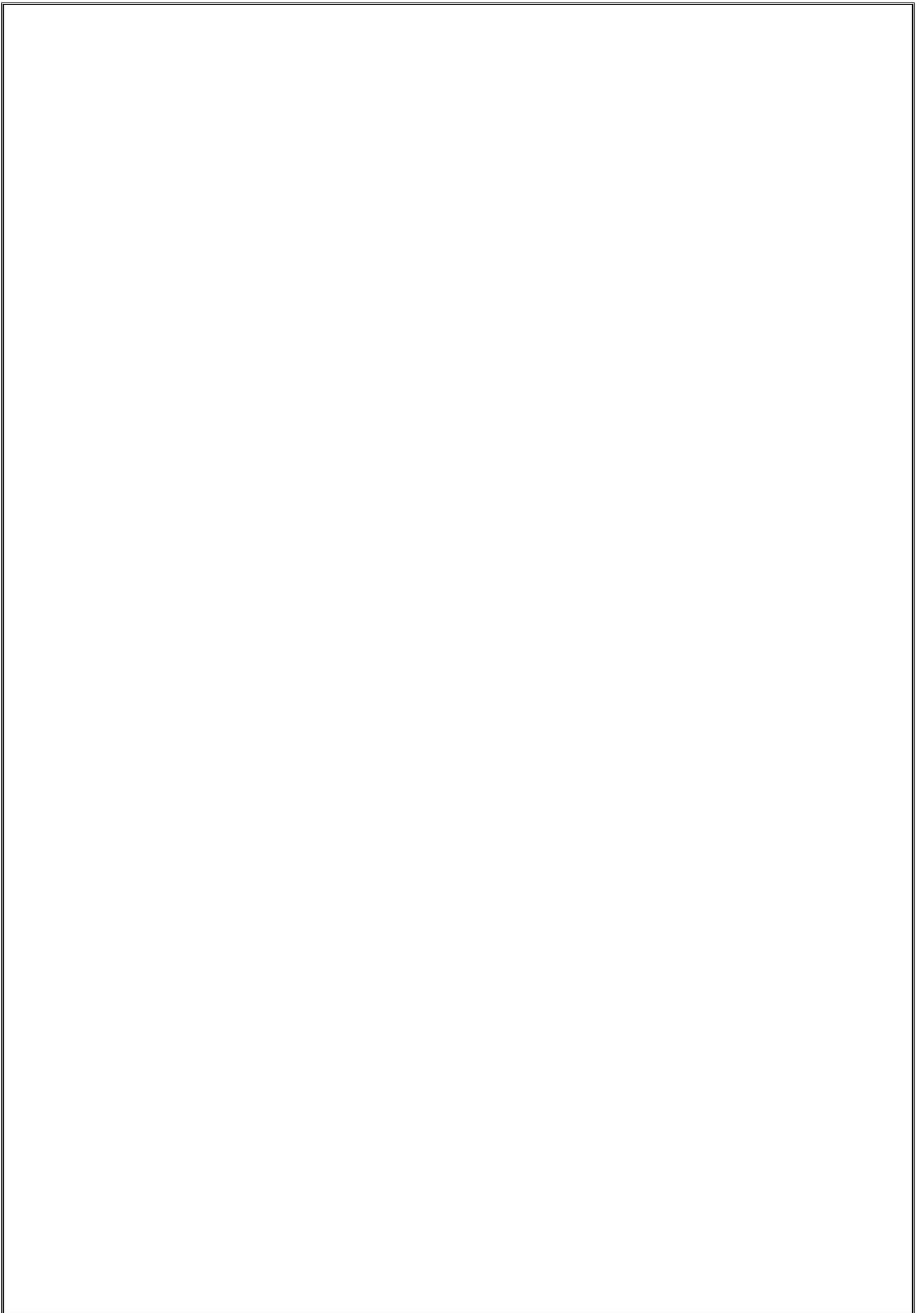
Elle est supportée par la SICAV.

### **5.3. Rémunération du distributeur :**

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.



**AMEN PREMIERE SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025**

**Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 43.931.574, un actif net de D : 43.872.409 et un bénéfice de la période de D : 729.747.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

**Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN PREMIERE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Paragraphe post Conclusion**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN PREMIERE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 24 juillet 2025

Le Commissaire aux Comptes :

**FINOR**  
**Fayçal DERBEL**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>32,020,723</u>	<u>32,886,419</u>	<u>36,082,735</u>
Obligations et valeurs assimilées		31,689,625	32,782,982	33,256,678
Titres OPCVM		331,098	103,437	2,826,057
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>11,901,066</u>	<u>17,996,685</u>	<u>16,327,384</u>
Placements monétaires	5	11,586,914	7,221,662	7,535,698
Disponibilités		314,152	10,775,023	8,791,686
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>9,786</u>	<u>13,491</u>	<u>450</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>43,931,574</b></u>	<u><b>50,896,595</b></u>	<u><b>52,410,569</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	44,820	39,894	46,553
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	14,346	107,628	119,717
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>59,166</b></u>	<u><b>147,521</b></u>	<u><b>166,270</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	42,516,143	49,314,748	49,354,664
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		45	164	164
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1,356,221	1,434,162	2,889,470
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>43,872,409</b></u>	<u><b>50,749,074</b></u>	<u><b>52,244,299</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>43,931,574</b></u>	<u><b>50,896,595</b></u>	<u><b>52,410,569</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/202 4	Année 2024
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	691,253	1,212,078	523,667	1,048,612	2,107,581
Revenus des obligations et valeurs assimilées		518,257	1,039,082	523,667	1,048,612	2,107,581
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		172,996	172,996	-	-	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	141,589	241,298	16,972	34,393	112,750
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	100,053	201,704	192,657	284,514	688,393
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		932,895	1,655,080	733,296	1,367,520	2,908,724
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(106,588)	(212,111)	(98,532)	(188,905)	(400,033)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		826,308	1,442,969	634,764	1,178,614	2,508,691
<b>Autres charges</b>	14	(22,278)	(40,908)	(21,569)	(39,586)	(79,881)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		804,030	1,402,061	613,195	1,139,028	2,428,810
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(10,255)	(45,841)	286,454	295,134	460,660
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		793,775	1,356,221	899,649	1,434,162	2,889,470
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		10,255	45,841	(286,454)	(295,134)	(460,660)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		2,170,017	125,102	2,131	(1,556)	13,602
<b>Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres</b>		(2,244,299)	(120,664)	1,565	13,963	21,184
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		729,747	1,406,499	616,891	1,151,436	2,463,596

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Période du 01/04 au 30/06/2024	Période du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	729,747	1,406,499	616,891	1,151,436	2,463,596
Résultat d'exploitation	804,030	1,402,061	613,195	1,139,028	2,428,810
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,170,017	125,102	2,131	(1,556)	13,602
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(2,244,299)	(120,664)	1,565	13,963	21,184
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(2,731,206)	(2,731,206)	(2,419,830)	(2,419,830)	(2,419,830)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	1,627,135	(7,047,183)	12,045,085	9,486,006	9,669,070
<b>Souscriptions</b>					-
- Capital	47,493,891	76,225,479	24,228,990	37,581,774	105,573,201
- Régularisation des sommes non distribuables	88,606	117,144	6,784	8,511	37,556
- Régularisation des sommes distribuables	2,568,063	4,489,353	1,184,821	2,034,965	5,256,459
<b>Rachats</b>					-
- Capital	(46,177,478)	(83,065,852)	(12,754,249)	(28,537,387)	(96,513,211)
- Régularisation des sommes non distribuables	(86,810)	(119,730)	(3,436)	(5,100)	(32,209)
- Régularisation des sommes distribuables	(86,810)	(119,730)	(3,436)	(5,100)	(32,209)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(374,324)</b>	<b>(8,371,890)</b>	<b>10,242,147</b>	<b>8,217,612</b>	<b>9,712,837</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	44,246,732	52,244,299	40,506,927	42,531,462	42,531,462
En fin de période	43,872,409	43,872,409	50,749,074	50,749,074	52,244,299
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	427,437	512,065	392,753	417,989	417,989
En fin de période	441,095	441,095	511,903	511,903	512,065
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	99.462	99.462	99.138	99.138	102.027
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	1.54%	3.02%	1.40%	2.78%	5.62%

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**Au 30 Juin 2025**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

AMEN PREMIERE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 31 Mars 1993 à l'initiative de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 24 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AMEN PREMIERE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN PREMIERE SICAV est confiée à « Amen-Invest », le dépositaire étant l' « AMEN BANK ».

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société

« AMEN PREMIERE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- ***Titres mis en Pension***

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 32.020.723 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2025	% Actif Net
<b>Obligations des sociétés et valeurs assimilées</b>			<b>30 627 688</b>	<b>31 689 625</b>	<b>72,23%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>			<b>3 170 000</b>	<b>3 277 804</b>	<b>7,47%</b>
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	10 000	200 000	205 608	0,47%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	300 000	304 320	0,69%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	226 416	0,52%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	3 000	120 000	124 267	0,28%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	180 000	190 140	0,43%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 000	120 000	123 507	0,28%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	240 000	254 522	0,58%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 000	120 000	127 390	0,29%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	160 000	160 904	0,37%
TN0001300623	BTE 2011/B	5 000	175 000	178 404	0,41%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 000	80 000	82 304	0,19%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	150 000	152 254	0,35%
TN0003900248	UIB 2009/1C	16 000	400 000	417 894	0,95%
TN0003900263	UIB 2011/B	20 000	700 000	729 872	1,66%
<b>Emprunt national</b>			<b>14 710 000</b>	<b>15 349 197</b>	<b>34,99%</b>
TN0008000838	Emprunt national 2021 TR 1 CB	20 000	2 000 000	2 140 800	4,88%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB	20 000	2 000 000	2 119 200	4,83%
TNTNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB	10 000	1 000 000	1 043 592	2,38%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	22 000	1 760 000	1 796 045	4,09%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	20 000	1 600 000	1 605 248	3,66%
TNWRCVSYL730	Emprunt national 2022 TR4 CB TF	6 250	625 000	653 975	1,49%
TN7PM93UZP50	Emprunt national 2022 TR4 CB TV	18 750	1 875 000	1 967 010	4,48%
TN4A4WPDZOC1	Emprunt national 2022 TR 3 CC	5 000	500 000	530 300	1,21%
TNIZ090I5G66	Emprunt national 2022 TR 3 CC TV	5 000	500 000	532 508	1,21%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	500 000	514 172	1,17%
TNBII1MJCEF3	Emprunt national 2023 TR 4 CB TF	10 000	1 000 000	1 044 248	2,38%
TNRLFZ5FIX29	Emprunt national 2024 TR 1 CC TF	2 500	250 000	257 414	0,59%
TN5WI26K4ER0	Emprunt national 2024 TR 2 CC TF	3 000	300 000	303 074	0,69%
TNPDPODY2398	Emprunt national 2024 TR 3 CC TF	3 000	300 000	319 039	0,73%
TNGCLJS7FYQ7	Emprunt national 2024 TR 4 CC TF	5 000	500 000	522 572	1,19%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>			<b>12 747 688</b>	<b>13 062 624</b>	<b>29,77%</b>
TN0008000606	BTA 13 AVRIL 2028 6,70%	1 000	915 000	936 488	2,13%
TN0008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	3	2 775	2 855	0,01%
TN008000655	BTA 29 MARS 2027 6,60%	12 537	11 829 913	12 123 281	27,63%
<b>Titres des organismes de placement collectif</b>			<b>320 231</b>	<b>331 098</b>	<b>0,75%</b>
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	1 429	220 219	226 405	0,52%
TNYAVEEFVIB8	FCP SMART CASH PLUS	10	100 012	104 693	0,24%
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>30 947 919</b>	<b>32 020 723</b>	<b>72,99%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>					<b>72,89%</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à D : 11.586.914 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>		<b>4 500 000</b>	<b>4 574 346</b>	<b>10,43%</b>
	Compte à terme au 14/11/2025 ( 270 jours au taux de 9,49%)	1 500 000	1 543 130	3,52%
	Compte à terme au 15/09/2025 ( 90 jours au taux de 8,50%)	2 000 000	2 005 216	4,57%
	Compte à terme au 25/08/2025 ( 180 jours au taux de 9,49%)	1 000 000	1 026 000	2,34%
<b>BILLETS DE TRESORERIE</b>		<b>921 046</b>	<b>952 162</b>	<b>2,17%</b>
TNO1FODS6WL4	Billet de trésorerie Microcred SA au 29/01/2026 ( 365 jours au taux de 10,8%)	921 046	952 162	2,17%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>		<b>1 386 684</b>	<b>1 429 106</b>	<b>3,26%</b>
TN91MB371GI4	Certificat de dépôt BTL au 20/05/2026 ( 460 jours au taux de 9,99% )	454 720	467 096	1,06%
TNXDECN2RYM1	Certificat de dépôt BTE au 25/12/2025 ( 330 jours au taux de 10,14% )	931 964	962 010	2,19%
<b>CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES</b>		<b>4 499 588</b>	<b>4 631 299</b>	<b>10,56%</b>
	Pension livrée BTL au 03/09/2025 ( 180 jours au taux de 8,99% )	1 000 000	1 028 512	2,34%
	Pension livrée BTL au 06/01/2026 ( 285 jours au taux de 9% )	2 000 000	2 046 187	4,66%
	Pension livrée TSB au 11/12/2025 ( 357 jours au taux de 9,49% )	999 588	1 048 602	2,39%
	Pension livrée BTL au 07/01/2026 ( 260 jours au taux de 8,60% )	500 000	507 998	1,16%
<b>TOTAL</b>		<b>11 307 318</b>	<b>11 586 914</b>	<b>26,41%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>				<b>26,37%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste totalise au 30 juin 2025 un montant de D : 9.786 contre D : 13.491 à la même date de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Obligations SERVICOM échues non encore encaissées (1)	100 000	100 000 (*)	100 000 (*)
(Moins) Dépréciation Obligations SERVICOM (1)	(100 000)	(100 000) (*)	(100 000) (*)
Obligation échue à encaisser	244	-	-
Intérêt courus sur compte rémunéré	6 514	13 491	450
Retenue à la source sur commissions	3 028	-	-
<b>TOTAL</b>	<b><u>9 786</u></b>	<b><u>13 491</u></b>	<b><u>450</u></b>

(\*): Retraité pour les besoins de comparabilité (présenté au 31/12/2024 en portefeuille titres parmi les obligations de société).

(1) L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020.

Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé d'une part à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600 KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT et d'affecter d'autre part un nantissement de premier rang au profit des souscripteurs, de sa participation dans les sociétés « SERVITRADE SA » et « SERVICOM INDUSTRIES SA », et ce, à concurrence respectivement de 6 667 actions et 3 333 actions pour AMEN PREMIERE SICAV.

Néanmoins, à la date prévu de remboursement partiel des intérêts échus soit le 12 décembre 2019, aucun montant n'a été réglé.

L'AMEN PREMIERE SICAV a reclassé la totalité de l'encours de ces obligations qui s'élève à 100 KDT, parmi les créances d'exploitation, et a suspendu la constatation des intérêts sur cette ligne.

Une dépréciation intégrale a été constaté.

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 30.06.2025 à D : 44.820 contre D : 39.894 au 30.06.2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	9 421	10 096	10 767
Dépositaire	35 399	29 798	35 786
	<b><u>44 820</u></b>	<b><u>39 894</u></b>	<b><u>46 553</u></b>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Ce poste totalise au 30 juin 2025 un montant de D : 14.346 contre D : 107.628 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	4 009	3 883	4 454
Retenu à la source à payer	-	96 012	97 017
Jetons de présence	9 247	9 467	19 035
TCL	434	(1 735)	(789)
Commissions sur pensions livrées	656	-	-
<b>TOTAL</b>	<b><u>14 346</u></b>	<b><u>107 628</u></b>	<b><u>119 717</u></b>

## Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2025 se détaillent ainsi:

### Capital au 31-12-2024

Montant	49 354 664
Nombre de titres	512 065
Nombre d'actionnaires	697

### Souscriptions réalisées

Montant	76 225 479
Nombre de titres émis	790 852
Nombre d'actionnaires nouveaux	19

### Rachats effectués

Montant	(83 065 852)
Nombre de titres rachetés	(861 822)
Nombre d'actionnaires sortants	(98)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	125 102
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(120 664)
Régularisation des sommes non distribuables	(2 587)

### Capital au 30-06-2025

Montant	42 516 143
Nombre de titres	441 095
Nombre d'actionnaires	618

**Note 10 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 691.253 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, contre D : 523.667 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
Revenus des obligations					
- intérêts	54 243	113 597	345 229	692 173	1 390 344
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	464 014	925 486	178 438	356 440	717 237
<b><u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u></b>					
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	172 996	172 996			
<b>TOTAL</b>	<b>691 253</b>	<b>1 212 078</b>	<b>523 667</b>	<b>1 048 612</b>	<b>2 107 581</b>

**Note11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 141.589 contre D : 16.972 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des dépôts à vue	7 462	13 694	7 462	14 939	23 055
Intérêts sur comptes à terme	83 778	109 813	-	-	-
Intérêts sur certificats de dépôt	26 476	75 495	9 510	19 454	89 695
Intérêts sur billets de trésorerie	23 873	42 296	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>141 589</b>	<b>241 298</b>	<b>16 972</b>	<b>34 393</b>	<b>112 750</b>

**Note 12 : Revenus des pensions livrées**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 100.053, contre D : 192.657 pour la même période de l'exercice 2024, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des pensions livrées	100 053	201 704	192 657	284 514	688 393
<b>TOTAL</b>	<b>100 053</b>	<b>201 704</b>	<b>192 657</b>	<b>284 514</b>	<b>688 393</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 106.588 contre D : 98.532 pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent ainsi :

	<b>du 01/04 au 30/06/2025</b>	<b>du 01/01 au 30/06/2025</b>	<b>du 01/04 au 30/06/2024</b>	<b>du 01/01 au 30/06/2024</b>	<b>Année 2024</b>
Commission de gestion	29 122	57 954	26 921	51 613	109 299
Rémunération du dépositaire	77 466	154 157	71 610	137 292	290 734
<b>TOTAL</b>	<b>106 588</b>	<b>212 111</b>	<b>98 532</b>	<b>188 905</b>	<b>400 033</b>

**Note 14 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à D : 22.278 contre D : 21.569 pour la même période de l'exercice 2024 et se détaille ainsi :

	<b>du 01/04 au 30/06/2025</b>	<b>du 01/01 au 30/06/2025</b>	<b>du 01/04 au 30/06/2024</b>	<b>du 01/01 au 30/06/2024</b>	<b>Année 2024</b>
Redevance CMF	11 649	23 182	10 768	20 645	43 719
Jetons de présence	4 732	9 412	4 732	9 464	19 032
Services bancaires et assimilés	3 029	3 607	5 392	6 465	12 254
TCL	2 868	4 308	276	2 612	4 475
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	400	400	400
<b>TOTAL</b>	<b>22 278</b>	<b>40 908</b>	<b>21 569</b>	<b>39 586</b>	<b>79 881</b>

### **Note 15 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de l'AMEN PREMIERE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST". Celle-ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée comme suit :

- 0.2% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion administrative et comptable ;
- 0,05% TTC de l'actif net annuel au titre de la gestion de portefeuille plafonnée à 474.000 Dinars TTC par an.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- \* 0,12% TTC si l'actif net est de moins de 10 MD,
- \* 0,09% TTC si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- \* 0,07% TTC si l'actif net est plus de 20 MD.

Et ce, avec un minimum de 7.140 Dinars TTC par an et un maximum de 29.750 Dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0,595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**AMEN TRESOR SICAV**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2025**

**I. Introduction**

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la période allant du 1<sup>er</sup> Avril au 30 juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **91.278.426 DT**, un actif net de **91.199.845 DT** et un bénéfice de la période de **1.425.986 DT**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR SICAV** » comprenant le bilan au 30 juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction de la Société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

**II. Etendu de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### III. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « **AMEN TRESOR-SICAV** » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

### IV. Paragraphe post-conclusion

- Les emplois des liquidités et de quasi-liquidité r représentent, au 30 juin 2025, **21,29%** du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de **20%** fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les conventions de pension livrée de titres d'emprunt de l'Etat représentent, au 30 juin 2025, **10,78%** du total actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de **10%** fixé par l'article 2 bis du décret n°2001- 2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note « **3.2 Evaluation des placements** » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « **AMEN TRESOR SICAV** » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées à la suite des recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 24 juillet 2025

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Cabinet d'Expertise & Conseil**

**Kais BOUHAJJA**

**BILAN**  
(Exprimé en dinar)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>Au</b>		
		<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>	<b>AC 1</b>	<b><u>50 387 749</u></b>	<b><u>27 699 629</u></b>	<b><u>42 217 820</u></b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		4 129 741	-	-
Obligations et valeurs assimilées		46 258 008	27 699 629	42 217 820
Autres valeurs		-	-	-
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>	<b>AC 2</b>	<b><u>40 863 669</u></b>	<b><u>47 647 297</u></b>	<b><u>35 707 595</u></b>
Placements monétaires		28 096 791	31 577 016	24 621 526
Disponibilités		12 766 879	16 070 281	11 086 070
<b><u>Créances d'exploitation</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>Autres actifs</u></b>	<b>AC 4</b>	<b><u>27 007</u></b>	<b><u>15 881</u></b>	<b><u>13 818</u></b>
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>91 278 426</u></b>	<b><u>75 362 808</u></b>	<b><u>77 939 234</u></b>
<b>PASSIF</b>				
Opérateurs créditeurs	<b>PA 1</b>	55 255	46 314	50 680
Autres créditeurs divers	<b>PA 2</b>	23 326	20 775	25 392
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>78 581</u></b>	<b><u>67 089</u></b>	<b><u>76 072</u></b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b><u>Capital</u></b>	<b>CP 1</b>	<b><u>88 146 559</u></b>	<b><u>72 706 016</u></b>	<b><u>72 553 789</u></b>
<b><u>Sommes distribuables</u></b>	<b>CP 2</b>	<b><u>3 053 286</u></b>	<b><u>2 589 703</u></b>	<b><u>5 309 373</u></b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		256	284	283
Sommes distribuables de la période		3 053 030	2 589 419	5 309 089
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>91 199 845</u></b>	<b><u>75 295 719</u></b>	<b><u>77 863 162</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>91 278 426</u></b>	<b><u>75 362 808</u></b>	<b><u>77 939 234</u></b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Exprimé en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>Période</u>		<u>Période</u>		<u>Au</u>
		<u>Du</u>	<u>Du</u>	<u>Du</u>	<u>Du</u>	<u>31/12/2024</u>
		<u>01/04/2025</u>	<u>01/01/2025</u>	<u>01/04/2024</u>	<u>01/01/2024</u>	
		<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Au</u>	<u>Au</u>	
		<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2024</u>	
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>	PR 1	<b>752 509</b>	<b>1 452 853</b>	<b>482 946</b>	<b>970 453</b>	<b>2 050 371</b>
Dividendes		11 534	11 534	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		740 975	1 441 318	482 946	970 453	2 050 371
Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	PR 2	<b>816 369</b>	<b>1 623 330</b>	<b>909 583</b>	<b>1 693 955</b>	<b>3 697 819</b>
Revenus des placements monétaires		816 369	1 623 330	909 583	1 693 955	3 697 819
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>1 568 878</b>	<b>3 076 183</b>	<b>1 392 529</b>	<b>2 664 408</b>	<b>5 748 190</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	CH 1	<b>(155 213)</b>	<b>(293 924)</b>	<b>(124 686)</b>	<b>(244 032)</b>	<b>(515 834)</b>
<b><u>Revenu net des placements</u></b>		<b>1 413 665</b>	<b>2 782 259</b>	<b>1 267 843</b>	<b>2 420 376</b>	<b>5 232 356</b>
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	CH 2	(31 973)	(63 797)	(43 747)	(81 473)	(150 650)
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<b>1 381 693</b>	<b>2 718 462</b>	<b>1 224 095</b>	<b>2 338 903</b>	<b>5 081 706</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		328 037	334 568	266 537	250 516	227 383
<b><u>Sommes distribuables de la période</u></b>		<b>1 709 730</b>	<b>3 053 030</b>	<b>1 490 633</b>	<b>2 589 419</b>	<b>5 309 089</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(328 037)	(334 568)	(266 537)	(250 516)	(227 383)
Variation des +/- values potentielles sur titres		32 318	35 662	-	-	-
+/- values réalisées sur cession des titres		11 976	12 853	-	318	2 698
Frais de négociation		-	-	-	-	-
<b><u>Résultat net de la période</u></b>		<b>1 425 986</b>	<b>2 766 977</b>	<b>1 224 095</b>	<b>2 339 221</b>	<b>5 084 404</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(exprimé en dinar)

	<i>Période</i>				<i>Au</i>
	<i>Du 01/04/2025</i>	<i>Du 01/01/2025</i>	<i>Du 01/04/2024</i>	<i>Du 01/01/2024</i>	<i>31/12/2024</i>
	<i>Au 30/06/2025</i>	<i>Au 30/06/2025</i>	<i>Au 30/06/2024</i>	<i>Au 30/06/2024</i>	
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>					
<b><u>résultat des opérations</u></b>					
<b><u>d'exploitation</u></b>	<b><u>1 425 986</u></b>	<b><u>2 766 977</u></b>	<b><u>1 224 095</u></b>	<b><u>2 339 221</u></b>	<b><u>5 084 404</u></b>
Résultat d'exploitation	1 381 693	2 718 462	1 224 095	2 338 903	5 081 706
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	32 318	35 662	-	-	-
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	11 976	12 853	-	318	2 698
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b><u>(5 591 708)</u></b>	<b><u>(5 591 708)</u></b>	<b><u>(2 855 883)</u></b>	<b><u>(2 855 883)</u></b>	<b><u>(2 855 883)</u></b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>13 998 727</u></b>	<b><u>16 161 415</u></b>	<b><u>9 009 485</u></b>	<b><u>2 959 139</u></b>	<b><u>2 781 400</u></b>
<i>Souscriptions</i>	<i>100 082 835</i>	<i>125 463 006</i>	<i>57 869 954</i>	<i>67 851 877</i>	<i>112 850 162</i>
Capital	94 544 340	117 994 127	55 657 602	64 955 144	107 652 513
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	39 161	43 949	6 714	7 808	13 236
Régularisation des sommes distribuables	5 499 334	7 424 931	2 205 638	2 888 925	5 184 413
<i>Rachats</i>	<i>(86 084 108)</i>	<i>(109 301.591)</i>	<i>(48 860 469)</i>	<i>(64 892 738)</i>	<i>(110 068 762)</i>
Capital	(81 012 658)	(102 453 581)	(45 747 203)	(60 714 944)	(103 566 807)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(35 711)	(40 240)	(5 494)	(7 229)	(12 768)
Régularisation des sommes distribuables	(5 035 739)	(6 807 770)	(3 107 772)	(4 170 566)	(6 489 186)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b><u>9 833 005</u></b>	<b><u>13 336 683</u></b>	<b><u>7 377 697</u></b>	<b><u>2 442 478</u></b>	<b><u>5 009 920</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>					
En début de période	81 366 840	77 863 162	67 918 022	72 853 241	72 853 241
En fin de période	91 199 845	91 199 845	75 295 719	75 295 719	77 863 162
<b><u>Nombre d'actions</u></b>					
En début de période	727 686	708 077	612 851	668 197	668 197
En fin de période	859 772	859 772	709 585	709 585	708 077
<b>Valeur liquidative</b>	<b><u>106,074</u></b>	<b><u>106,074</u></b>	<b><u>106,112</u></b>	<b><u>106,112</u></b>	<b><u>109,964</u></b>
Dividendes par actions	7,498	7,498	6,567	6,567	6,567
<b>Taux de rendement annualisé</b>	<b><u>6,30%</u></b>	<b><u>6,62%</u></b>	<b><u>6,74%</u></b>	<b><u>6,73%</u></b>	<b><u>6,88%</u></b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 juin 2025

### I- NOTES DE PRESENTATION

#### 1. Présentation de la société

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire de distribution constituée le 21 décembre 2005 et est entrée en exploitation le 10 mai 2006.

### II- REFERENTIEL COMPTABLE

#### 2. Cadre de référence retenu pour l'établissement des états financiers

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 3. Principes et bases de mesures comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus. Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

##### 3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2025, une

base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société AMEN TRESOR SICAV figurant au bilan, arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués, au 30 juin 2025, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA "Juillet 2032" (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA "Juillet 2032" ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société AMEN TRESOR SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA "Juillet 2032".

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### 3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3.4 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 1. Portefeuille-titres". A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique "Dettes sur opérations de pensions livrées" et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique "Intérêts des mises en pension".

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste "AC 2. Placements monétaires et disponibilités".

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus, à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique "PR 2. Revenus des placements monétaires" et individualisés au niveau des notes aux états financiers

### III- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

#### AC 1. Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à **50.387.749 DT** contre **27.699.629 DT** au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

		<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	(A)	4 129 741	-	-
- Obligations et valeurs assimilées	(B)	11 098 025	7 279 744	8 706 949
- Titres de créance émis par le Trésor	(C)	35 159 984	20 419 884	33 510 871
<b>Total</b>		<b>50 387 749</b>	<b>27 699 629</b>	<b>42 217 820</b>

(A) Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés se détaillent comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Prix de revient</u>	<u>Valeur au 30/06/2025</u>	<u>% Actif net</u>
TN0003400249	AMEN PREMIERE	2 044	212 069	203 264	0,22%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	24 815	3 899 925	3 926 477	4,31%
<b>Total</b>			<b>4 111 995</b>	<b>4 129 741</b>	<b>4,53%</b>

(B) Les obligations et valeurs assimilées se détaillent comme suit :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Prix de revient</u>	<u>Valeur au 30/06/2025</u>	<u>% Actif net</u>
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	5 000	10	10	0,00%
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	200	1 322	1 399	0,00%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	14 000	280 000	287 851	0,32%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	10 000	600 000	608 640	0,67%
TN0003400322	AMEN BANK2008	5 000	11	11	0,00%
TN0003400322	AMEN BANK2008	3 995	9	9	0,00%
TN0003400330	AMEN BANK2008 B	15 000	225 000	226 416	0,25%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	6 000	240 000	248 534	0,27%

TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	8 000	480 000	507 040	0,56%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	2 500	150 000	154 384	0,17%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	3 000	240 000	254 522	0,28%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	20 000	2 000 000	2 070 320	2,27%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	2 600	156 000	165 608	0,18%
TN0001300680	BTE 2019-1B	7 000	280 000	292 141	0,32%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	5 000	200 000	205 760	0,23%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	7 000	140 000	142 290	0,16%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	300 000	316 636	0,35%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	3 000	180 000	182 705	0,20%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	1 600	96 000	97 443	0,11%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 FIXE	10 000	800 000	808 360	0,89%
TN4SCYEXIVYX	TLF 2024-2 FIXE	4 500	450 000	479 722	0,53%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 FIXE	40 000	4 000 000	4 048 224	4,44%
<b>Total</b>			<b>10 818 352</b>	<b>11 098 025</b>	<b>12,17%</b>

(C) Les titres de créance émis par le Trésor se détaillent comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Prix de revient	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	30 000	3 000 000	3 211 200	3,52%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	25 000	2 500 000	2 649 000	2,90%
TNYZO6UGUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	10 000	1 000 000	1 043 592	1,14%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	20 000	1 600 000	1 632 768	1,79%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 000 000	2 006 560	2,20%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000	530 300	0,58%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	22 500	2 250 000	2 362 626	2,59%
TNEFCT8MXYZ3	EN 2022 CATC 4EME TF	7 500	750 000	785 508	0,86%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000	265 466	0,29%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000	265 228	0,29%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	2 088 496	2,29%
TNRLFZ5FIX29	EN 2024 CATC 1T TFIXE	4 000	400 000	411 862	0,45%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	3 500	350 000	353 587	0,39%
TNPDPODY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	12 000	1 200 000	1 276 157	1,40%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	80 000	8 000 000	8 361 152	9,17%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	5 884	5 973 437	5 996 395	6,58%
TN0008000606	BTA13042028B	500	466 000	471 801	0,52%
TN0008000606	BTA13042028C	500	464 500	470 301	0,52%
TN0008000655	BTA290327	1 003	946 431	960 069	1,05%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028B	1	56 569	9 832	0,01%
TN0008000606	LISSAGE BTA13042028C	1	34 000	3 955	0,00%
TN0008000655	LISSAGE BTA290327	1	35 500	4 129	0,00%
<b>Total</b>			<b>34 026 437</b>	<b>35 159 984</b>	<b>38,55%</b>

## PR 1. Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent **752.509 DT** pour la période du 01/04/2025 au 30/06/2025 contre **482.946 DT** pour la période du 01/04/2024 au 30/06/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au
	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	31/12/2024
- Dividendes	11 534	11 534	-	-	-
- Revenus des obligations	708 768	1 374 359	456 233	917 209	1 942 543
- Revenus des BTA	32 207	66 960	26 712	53 244	107 828
<b>Total</b>	<b>752 509</b>	<b>1 452 853</b>	<b>482 946</b>	<b>970 453</b>	<b>2 050 371</b>

## AC 2. Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à **40.863.669 DT** contre **47.647.297 DT** au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

		<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Placements monétaires	(A)	28 096 791	31 577 016	24 621 526
- Disponibilités	(B)	12 766 879	16 070 281	11 086 070
<b>Total</b>		<b>40 863 669</b>	<b>47 647 297</b>	<b>35 707 595</b>

(A) Les placements monétaires se détaillent comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Code ISIN</i>	<i>(*)</i>	<i>Date de souscription</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Montant nominal</i>	<i>Échéance</i>	<i>Intérêts courus</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur actuelle</i>	<i>Taux brut</i>	<i>% Actif net</i>
PL 02-07-25	TNRS9CVT3SJ7	(a)	03/06/2025	BTL	704 511	02/07/2025	-	700 000	704 355	8,00%	0,77%
PL 16-07-25	TN0008000762	(b)	16/06/2025	BT	1 007 284	16/07/2025	-	1 000 199	1 003 729	8,50%	1,10%
PL 21-01-26	TNUWXR58DVH5	(c)	27/03/2025	BTL	5 375 000	21/01/2026	-	5 000 000	5 114 177	9,00%	5,61%
PL 22-07-25	TN0008000655	(d)	23/05/2025	BT ATTIJARI	507 541	22/07/2025	-	500 451	505 037	8,50%	0,55%
PL 11-08-25	TN0008000580	(e)	12/06/2025	BANK	2 532 136	11/08/2025	-	2 500 875	2 510 690	7,50%	2,75%
CD 01-07-25	TN6NBD4QJO06		11/06/2025	AB	2 000 000	01/07/2025	7 520	1 992 480	2 000 000	8,50%	2,19%
CD 02-07-25	TNPN521ZS9M2		12/06/2025	AB	1 500 000	02/07/2025	5 357	1 494 360	1 499 717	8,50%	1,64%
CD 06-01-26	TNZZP3RQYHE5		31/01/2025	BTL	2 000 000	06/01/2026	58 211	1 862 055	1 920 266	9,99%	2,11%
CD 20-05-26	TN91MB371GI4		14/02/2025	BTL	2 000 000	20/05/2026	49 505	1 818 880	1 868 385	9,99%	2,05%
CD 22-06-26	TNANN5DI4XB4		07/02/2025	BTL	500 000	22/06/2026	12 774	451 262	464 037	9,99%	0,51%
CD 15-01-26	TNYY6ZC06AR7		21/03/2025	BTL	4 000 000	15/01/2026	75 781	3 765 480	3 841 261	9,49%	4,21%
BT 29-01-26	TNO1FODS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	2 000 000	29/01/2026	62 234	1 842 091	1 904 325	10,80%	2,09%
BT 29-01-26	TNO1FODS6WL4		29/01/2025	Microcred SA	5 000 000	29/01/2026	155 585	4 605 228	4 760 812	10,80%	5,22%
<b>Totaux</b>					<b>29 126 472</b>		<b>426 967</b>	<b>27 533 361</b>	<b>28 096 791</b>		<b>30,81%</b>

(a) PL 020725 : Prise en pension BTL, EN 2023 T3 CB TV, du 03/06/2025 au 02/07/2025

(b) PL16-07-2025 : Prise en pension BT, BTA 8% novembre 2030, du 16/06/2025 au 16/07/2025

(c) PL 21-01-26 : Prise en pension BTL, EN 2024 T1 CB TF, du 27/03/2025 au 21/01/2026

(d) PL 22-07-25 : Prise en pension BT, BTA 6,6% mars 2027, du 23/05/2025 au 22/07/2025

(e) PL 110825 : Prise en pension Attijari Bank, BTA 11 ans "6,3% octobre 2026", du 12/06/2025 au 11/08/2025

(B) Les disponibilités se détaillent comme suit :

Libellé	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif net
- Placements en compte courant à terme (a)	9 700 000	9 837 099	10,79%
- Avoirs en banque		2 929 780	3,21%
<b>Total</b>		<b>12 766 879</b>	<b>14,00%</b>

(a) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Date de souscription	Date d'échéance	Valeur actuelle	Taux brut
CAT 08-09-25	Amen Bank	09/06/2025	08/09/2025	120 492	8,50%
CAT 08-09-25	Amen Bank	09/06/2025	08/09/2025	140 574	8,50%
CAT 08-09-25	Amen Bank	09/06/2025	08/09/2025	301 230	8,50%
CAT 08-09-25	Amen Bank	09/06/2025	08/09/2025	155 635	8,50%
CAT 08-09-25	Amen Bank	09/06/2025	08/09/2025	246 004	8,50%
CAT 08-09-25	Amen Bank	09/06/2025	08/09/2025	180 738	8,50%
CAT 14-11-25	Amen Bank	14/02/2025	14/11/2025	514 377	9,79%
CAT 15-09-2025	Amen Bank	16/06/2025	15/09/2025	310 866	8,50%
CAT 15-09-2025	Amen Bank	16/06/2025	15/09/2025	300 838	8,50%
CAT 16-07-25	Amen Bank	17/04/2025	16/07/2025	152 096	8,50%
CAT 18-02-26	Amen Bank	18/02/2025	18/02/2026	205 241	8,99%
CAT 20-08-25	BTE	21/02/2025	20/08/2025	410 816	9,49%
CAT 21-07-25	Amen Bank	21/04/2025	21/07/2025	405 291	8,50%
				1 742	
CAT 25-08-25	Amen Bank	25/02/2025	25/08/2025	206	8,99%
CAT 25-08-25	BTE	26/02/2025	25/08/2025	718 200	9,49%
				3 522	
CAT 26-08-2025	Amen Bank	28/05/2025	26/08/2025	170	8,50%
CAT 26-11-25	Amen Bank	20/02/2025	26/11/2025	410 325	8,99%
<b>Total</b>				<b>9 837 099</b>	

## PR 2. Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent **816.369 DT** pour la période du 01/04/2025 au 30/06/2025 contre **909.583 DT** pour la période du 01/04/2024 au 30/06/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au 31/12/2024
	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	
- Revenus des placements en compte courant à terme	149 730	218 963	53 134	218 654	310 456
- Revenus des certificats de dépôt	334 253	466 319	78 894	252 007	376 348

- Revenus des pensions livrées	184 136	697 954	766 432	1 207 851	2 976 291
- Revenus du compte rémunéré	5 915	10 855	11 124	15 444	34 723
- Revenus des billets de trésorerie	142 335	229 239	-	-	-
		<b>1 623</b>		<b>1 693</b>	
<b>Total</b>	<b>816 369</b>	<b>330</b>	<b>909 583</b>	<b>955</b>	<b>3 697 819</b>

#### AC 4. Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à **27.007 DT** contre **15.881 DT** au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Intérêts courus sur comptes rémunérés	20 590	15 700	9 735
- Intérêts Intercalaires	30	30	30
- Autres	6 387	152	4 053
<b>Total</b>	<b>27 007</b>	<b>15 881</b>	<b>13 818</b>

#### PA 1. Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à **55.255 DT** contre **46.314 DT** au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
-			
Gestionnaire	55 255	46 314	50 680
<b>Total</b>	<b>55 255</b>	<b>46 314</b>	<b>50 680</b>

#### PA 2. Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à **23.326 DT** contre **20.775 DT** au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
-------------------	-------------------	-------------------

- CMF	7 862	7 799	8 436
- Jetons de présence à payer	9 805	10 103	18 393
- TCL à payer	(658)	180	(3 937)
- Autres	6 317	2 693	2 499
<b><u>Total</u></b>	<b><u>23 326</u></b>	<b><u>20 775</u></b>	<b><u>25 392</u></b>

#### **CH 1. Charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre la rémunération de la gestionnaire calculée sur la base de **0,7% TTC** de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Les charges de gestion des placements totalisent **155.213 DT** pour la période du 01/04/2025 au 30/06/2025 contre **124.686 DT** pour la période du 01/04/2024 au 30/06/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au 31/12/20 24
	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Du 01/01/2024 Au 30/06/2024	
- Rémunération du gestionnaire	155 213	293 924	124 686	244 032	515 834
<b><u>Total</u></b>	<b><u>155 213</u></b>	<b><u>293 924</u></b>	<b><u>124 686</u></b>	<b><u>244 032</u></b>	<b><u>515 834</u></b>

#### **CH 2. Autres charges**

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de **0,1% TTC** de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Les autres charges totalisent **31.973 DT** pour la période du 01/04/2025 au 30/06/2025 contre **43.747 DT** pour la période du 01/04/2024 au 30/06/2024 et se détaillent ainsi :

	Période				Au
	Du	Du	Du	Du	31/12/202
	01/04/2025	01/01/2025	01/04/2024	01/01/2024	4
	Au	Au	Au	Au	
	30/06/2025	30/06/2025	30/06/2024	30/06/2024	
- Redevance du CMF	22 173	40 338	17 764	34 766	73 489
- Services bancaires et assimilés	972	4 211	20 460	34 518	54 692
- TCL	4 095	9 436	3 392	5 325	7 315
- Jetons de présence	4 732	9 412	1 732	6 464	14 754
- Impôts & taxes	-	400	400	400	400
<b>Total</b>	<b>31 973</b>	<b>63 797</b>	<b>43 747</b>	<b>81 473</b>	<b>150 650</b>

### CP 1. Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période, se détaillent comme suit :

<b>- Capital au 31/12/2024</b>	<b>72 553 789</b>
- Souscriptions	117 994
- Rachats	127
- Frais de négociation de titres	(102 453
- VDE / emp. société	581)
- VDE / titres Etat	-
- VDE / titres OPCVM	-
- +/- V réalisée emp. Société	17 746
- +/- V réalisée titres Etat	17 196
- +/- V réalisée titres OPCVM	-
- +/- V report titres Etat	13 573
- +/- V report titres OPCVM	-
- +/- V report oblig. société	-

- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	43 949
- Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	(40 240)
<hr/>	
- <i>Variation de la part du capital</i>	15 592 770
<hr/>	
<b>- Capital au 30/06/2025</b>	<b>88 146 559</b>

La variation du capital de la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 s'élève à **15.592.770 DT**.

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 s'élève à **13.336.683 DT**.

Le nombre des actions d'AMEN TRESOR SICAV au 30/06/2025 est de **859.772** contre **708.077** au 31/12/2024.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>- Nombre d'actionnaires au 31/12/2024</b>	<b>1 532</b>
<hr/>	
- Nombre d'actionnaires entrants	314
- Nombre d'actionnaires sortants	(344)
<hr/>	
<b>- Nombre d'actionnaires au 30/06/2025</b>	<b>1 502</b>

## **CP 2. Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2025 à **3.053.286 DT** contre **2.589.703 DT** au 30 juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	256	284	283
- Résultat	2 718	2 338	5 081
d'exploitation	462	903	706
- Régularisation du résultat			
d'exploitation	334 568	250 516	227 383
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	<b>3 053</b>	<b>2 589</b>	<b>5 309</b>
<b><u>Total</u></b>	<b>286</b>	<b>703</b>	<b>373</b>

**SICAV AMEN**  
**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN pour la période allant du 1er avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 71 300 633 et un résultat de la période de 975 003,057.

***I. – Rapport sur les états financiers intermédiaires :***

***Introduction :***

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la société SICAV AMEN, comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

***Etendue de l'examen limité :***

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "*Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité*". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

***Conclusion :***

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société SICAV AMEN arrêtés au 30 Juin 2025, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**Paragraphes d'observation :**

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AMEN » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

**II. – Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Les liquidités et quasi-liquidités représentent au 30 Juin 2025, 16,76% de l'actif de la société Sicav Amen, soit 3,24% au-dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Par ailleurs, la valeur comptable des placements en valeurs mobilières s'élève à 59 307 718 DT au 30 Juin 2025, et représente une quote-part de 83,18 % de l'actif de la société Sicav Amen, soit 3,18% au-dessous du seuil de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 31 juillet 2025

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**Emna RACHIKOU**

**BILAN**  
(Unité : en DT)

ACTIF	Note	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024	
<b>AC1</b>	<b>Portefeuille Titres</b>	<b>4.1</b>	<b>35 385 669,318</b>	<b>17 115 416,560</b>	<b>18 587 844,500</b>
a	Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		174 484,260	164 312,361	169 641,708
b	Obligations et valeurs assimilées		35 211 185,058	16 951 104,199	18 418 202,792
<b>AC2</b>	<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>35 869 272,162</b>	<b>12 634 434,312</b>	<b>21 289 173,273</b>
a	Placements monétaires	4.2	35 586 333,466	6 727 909,308	16 415 066,742
b	Disponibilités	4.3	282 938,696	5 906 525,004	4 874 106,531
<b>AC4</b>	<b>Autres actifs</b>	4.4	45 691,258	3 125,831	3 676,007
<b>TOTAL ACTIF</b>			<b>71 300 632,738</b>	<b>29 752 976,703</b>	<b>39 880 693,780</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1</b>	<b>Dettes sur opérations de pension livrées</b>	4.5	-	-	-
<b>PA2</b>	<b>Opérateurs créditeurs</b>	4.6	129 941,683	55 107,661	79 838,975
a	Opérateurs créditeurs		129 941,683	55 107,661	79 838,975
<b>PA3</b>	<b>Autres créditeurs divers</b>	4.7	28 771,146	77 330,600	87 298,597
a	Autres créditeurs divers		28 771,146	77 330,600	87 298,597
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>158 712,829</b>	<b>132 438,261</b>	<b>167 137,572</b>
<b>ACTIF NET</b>					
<b>CP1</b>	<b>Capital</b>	4.8	67 943 690,082	28 709 013,574	37 281 755,431
<b>CP2</b>	<b>Sommes capitalisables</b>	4.9	3 198 229,827	911 524,868	2 431 800,777
a	Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-	-
b	Sommes capitalisables de l'exercice en cours		3 198 229,827	911 524,868	2 431 800,777
<b>ACTIF NET</b>			<b>71 141 919,909</b>	<b>29 620 538,442</b>	<b>39 713 556,208</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>			<b>71 300 632,738</b>	<b>29 752 976,703</b>	<b>39 880 693,780</b>

**ETAT DE  
RESULTAT**  
(Unité : en DT)

	Not e	Période du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024
PR 1						
Revenus du portefeuille-titres	4.10	1 512 667,530	1 853 088,813	296 409,549	595 638,042	1 227 209,634
PR 2						
Revenus des placements monétaires	4.11	674 848,323	1 259 839,317	237 867,400	356 432,347	1 063 627,223
Total des revenus des placements		2 187 515,853	3 112 928,130	534 276,949	952 070,389	2 290 836,857
CH 3						
Intérêts des mises en pension	4.12	-	-	-	-	-
CH 1						
Charges de gestion des placements	4.13	- 165 352,625	- 290 941,175	-60 791,973	- 111 283,457	-288 639,079
Revenu net des placements		2 022 163,228	2 821 986,955	473 484,976	840 786,932	2 002 197,778
CH 2						
Autres charges	4.14	-26 299,307	-45 383,069	-17 769,368	-30 104,073	-70 811,772
Résultat d'exploitation		1 995 863,921	2 776 603,886	455 715,608	810 682,859	1 931 386,006
PR 4						
Régularisation du résultat d'exploitation		329 972,879	421 625,941	74 284,889	100 842,009	500 414,771
Sommes capitalisables de la période		2 325 836,800	3 198 229,827	530 000,497	911 524,868	2 431 800,777
PR 4						
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-329 972,879	- 421 625,941	-74 284,889	- 100 842,009	- 500 414,771
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		22 947,973	29 407,166	2 066,612	4 565,493	9 894,840
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-1 043 790,575	-1 043 458,445	18 500,000	20 747,465	39 703,855
Frais de négociation de titres		-18,262	- 18,262	-	-	-
Résultat net de la période		975 003,057	1 762 534,345	476 282,220	835 995,817	1 980 984,701

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Unité : en DT)

	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 Au 31/12/2024	
<b>AN1</b>	<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>					
	975 003,057	1 762 534,345	476 282,220	835 995,817	1 980 984,701	
a-	Résultat d'exploitation	1 995 863,921	2 776 603,886	455 715,608	810 682,859	1 931 386,006
b-	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	22 947,973	29 407,166	2 066,612	4 565,493	9 894,840
c-	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1 043 790,575	-1 043 458,445	18 500,000	20 747,465	39 703,855
d-	Frais de négociation de titres	-18,262	-18,262	-	-	-
<b>AN2</b>	<b>Distributions de dividendes</b>					
	-	-	-	-	-	
<b>AN3</b>	<b>Transactions sur le capital</b>					
	14 072 993,000	29 665 829,356	3 719 131,738	4 830 687,797	13 778 716,679	
a-	<b>Souscriptions</b>					
	118 361 562,645	173 667 688,364	21 716 950,102	33 368 518,864	128 217 673,852	
	Capital	108 752 930,937	160 313 779,999	20 008 370,266	30 922 628,072	115 933 575,820
	Régularisation des sommes non capitalisables	6 872 771,424	10 238 998,751	1 182 113,266	1 816 894,650	137 879,288
	Régularisation des sommes capitalisables	2 735 860,284	3 114 909,614	526 466,570	628 996,142	12 146 218,744
b-	<b>Rachats</b>					
	- 104 288 569,645	- 144 001 859,008	-17 997 818,757	- 28 537 831,067	- 114 438 957,173	
	Capital	-95 826 455,454	-132 836 129,043	-16 566 711,190	-26 455 706,267	-103 395 700,392
	Régularisation des sommes non capitalisables	- 6 056 226,786	-8 472 446,292	- 978 925,886	-1 553 970,667	-125 499,535
	Régularisation des sommes capitalisables	-2 405 887,405	-2 693 283,673	-452 181,681	-528 154,133	- 10 917 757,246
	<b>Variation de l'actif net</b>	<b>15 047 996,057</b>	<b>31 428 363,701</b>	<b>4 195 413,958</b>	<b>5 666 683,614</b>	<b>15 759 701,380</b>
<b>AN4</b>	<b>Actif net</b>					
a-	En début de période	56 093 923,852	39 713 556,208	25 425 224,484	23 953 954,828	23 953 954,828
b-	En fin de période	71 141 919,909	71 141 919,909	29 620 638,442	29 620 638,442	39 713 556,208
<b>AN5</b>	<b>Nombre d'actions</b>					
a-	En début de période	961 235	691 384	465 111	444 960	444 960
b-	En fin de période	1 200 956	1 200 956	532 755	532 755	691 384
	<b>Valeur liquidative</b>	<b>59,237</b>	<b>59,237</b>	<b>55,599</b>	<b>55,599</b>	<b>57,441</b>
<b>AN6</b>	<b>Taux de rendement annualisé</b>					
	<b>6,06%</b>	<b>6,31%</b>	<b>6,87%</b>	<b>6,59%</b>	<b>6,70%</b>	

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ARRETES AU 30-06-2025**

### **1- Présentation de la société**

SICAV AMEN est une SICAV constituée le 13 juillet 1992 sous forme d'une SICAV mixte de distribution et entrée en exploitation le 01 octobre 1992.

L'assemblée générale extraordinaire de Sicav Amen tenue en date du 08 mars 2018 avait décidé de changer la catégorie de la Sicav de mixte à obligataire et de modifier ses orientations de placement en conséquence. Ces modifications sont entrées en vigueur le 02 janvier 2019. La sicav a obtenu l'agrément du CMF pour le changement de sa catégorie le 20 février 2018 sous le numéro 02-2018.

SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation depuis 01-01-2004.

### **2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 30-06-2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires ainsi que sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### **3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Le portefeuille de la société Sicav Amen ne comprend pas de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne comprend pas la ligne de BTA « juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des placements en titres d'OPCVM**

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêté de la situation à la valeur liquidative à cette même date. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6- Traitement des opérations de pension livrée**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres de Sicav Amen se détaille comme suit :

Actions et valeurs assimilées (1)	174 484,260
Obligations des sociétés (2)	9 072 256,228
BTA et obligations de l'Etat (3)	26 138 928,830
<b>Total</b>	<b>35 385 669,318</b>

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

##### (1) Actions et valeurs assimilées :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient net	Valeur au 30/06/2025	% Actif Net
TNBICIOE13Y6	FCP SMART EQUILIBRE	1 411	150 018,931	174 484,260	0,25%
<b>Total</b>			<b>150 018,931</b>	<b>174 484,260</b>	<b>0,25%</b>

##### (2) Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de revient	Valeur au 30/06/2025	% Actif Net
TN0003400348	AMEN BANK 2009 A	18 000	26,247	26,250	0,00%
TN0003400355	AMEN BANK 2009 B	13 000	28,706	28,706	0,00%
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	2 000	13308,667	14 079,867	0,02%
TN000340405	AMEN BANK 2010 SUB1	80 000	532 480,000	563 520,000	0,79%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	1 500 000,000	1 542 047,085	2,17%
TN0003400660	ATL 2021 -1	1 000	40 000,000	41 422,400	0,06%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	3 000	180 000,000	190 140,000	0,27%
TNMA55MMDD4	ATL 2023 -1	2 000	120 000,000	123 507,200	0,17%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	160 000,000	169 681,600	0,24%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024 -2	5 000	500 000,000	517 580,000	0,73%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	1 200	72 000,000	76 434,240	0,11%
TN8J8QFA4123	BIAT SUB 2022-1 CATD T-FIXE	2 000	160 000,000	160 904,000	0,23%
TN000734078	SERVICOM16	500	0	56 571,482	0,08%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	2 500	100 000,000	102 880,000	0,14%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	2 500	150 000,000	152 254,000	0,21%
TLF 2024-2 FIXE	TLF 2024-2 FIXE	8 100	810 000,000	863 498,880	1,21%
TLF 2025-1 FIXE	TLF 2025-1 FIXE	45 000	4 500 000,000	4 554 252,000	6,40%
<b>Total</b>			<b>8 837 843,620</b>	<b>9 128 827,710</b>	<b>12,83%</b>
				<b>-56 571,482</b>	
				<b>9 072 256,228</b>	<b>12,75%</b>

(i) L'encours SERVICOM de SICAV Amen de 50000DT est provisionné de 50 000 DT. Les montants des intérêts non réglés à SICAV Amen s'élèvent au 31 Mars 2024 à 6 571DT (Intérêts calculés au taux initial) ces intérêts ont fait l'objet d'une décote. L'échéance de février en principal a également fait l'objet d'une décote. L'assemblée Générale Spéciale des détenteurs des obligations « SERVICOM 2016 » réunie le 1er octobre 2019 a décidé la restructuration de l'emprunt obligataire en portant le taux de l'emprunt, selon la catégorie, de 8,2% à 11,6% et de TMM+3% à TMM+4,6% et la modification du mode de paiement de semestriel à annuel chaque 12 décembre à partir de 2020. Par ailleurs, l'émetteur s'est engagé à payer aux souscripteurs et au prorata de leurs souscriptions, la somme de 600KDT représentant le remboursement partiel des intérêts échus au 12 décembre 2019 totalisant 1.442 KDT, il est à noter que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, « Servicom » n'a pas réglé ledit montant En fin, l'émetteur s'est engagé à affecter en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au 1er rang de sa participation dans le capital des sociétés Servitrade SA (à raison de 3333 titres) et Servicom Industrie SA (à raison de 1667 titres), conformément aux dispositions de l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de la société Servicom SA en date du 18/07/2019.

## (2) BTA et Obligations d'Etat :

Code ISIN	Désignation	Nombre de Titres	Prix de Revient	Valeur au 30/06/2025	% Actif Net
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	5 000	500 000	521 796,000	0,73%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	6 000	480 000	489 830,400	0,69%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	2 000	160 000	163 276,800	0,23%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	20 000	1 600 000	1 605 248,000	2,26%
TNWRCVSYL730	EN 2022 CATB 4EME T TF	7 500	750 000	784 770,000	1,10%
TN7PM93UZP50	EN 2022 CATB 4EME T TV	22 500	2 250 000	2 360 412,000	3,32%
TN4A4WPDZOC1	EN 2022 CATC 3EME T	5 000	500 000	530 300,000	0,75%
TNIZ090I5G66	EN 2022 CATC 3EME T TV	5 000	500 000	532 508,000	0,75%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	514 172,000	0,72%
TNVE955M6R90	EN 2023 CATB 3T TFIXE	2 500	250 000	265 466,000	0,37%
TNRS9CVT3SJ7	EN 2023 CATB 3T TV	2 500	250 000	265 228,000	0,37%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	2 088 496,000	2,94%
TNBII1MJCEF3	EN 2023 CATB 4T TFIXE	20 000	2 000 000	1 043 818,138	1,47%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	5 000	500 000	505 124,000	0,71%
TN5WI26K4ER0	EN 2024 CATC T2 TFIXE	5 000	500 000	303 074,543	0,43%
TNPDPDY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	8 000	800 000	850 771,200	1,20%
TNPDPDY2398	EN 2024 CATC T3 TFIXE	8 000	800 000	425 384,868	0,60%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000	522 572,000	0,73%
TNGCLJS7FYQ7	EN 2024 CATC T4 TFIXE	5 000	500 000	522 520,347	0,73%
TNI5BPOGW9F1	BTA 9.89% JUIN 2033	8 826	8 960 155	8 994 592,560	12,64%
TN000800006	BTA13042028B	2 000	1 861 200	1 884 402,240	2,65%
TN08000606	BTA13042028C	1 000	929 000	940 601,120	1,32%
TN000800006	LISSAGE LIGNE BTA13042028B	2 000	1 861 200	16 251,518	0,02%
TN000800006	LISSAGE BTA13042028C	2 000	1 861 200	8 313,096	0,01%
<b>Total</b>			<b>30 812 755,20</b>	<b>26 138 928,830</b>	<b>36,74%</b>

#### 4.2- Placements monétaires :

Le solde de ce poste est de **35 586 333,466DT** au 30 Juin 2025 et il est constitué comme suit :

Pension livrée (a)	6 957 374,026
Certificats de dépôt (b)	13 427 848,749
Billets de Trésorerie (c)	3 536 826,418
Placements en compte à terme (d)	11 664 284,273
<b>Total</b>	<b>35 586 333,466</b>

##### (a) Pensions livrées :

Désignation	Date de Souscription	Emetteur	Support PL	Montant	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Taux Brut	% Actif Net
PL 040725 SA BIAT	04/06/2025	BIAT	EN 2023 T4 CB TF	1 000 077,959	04/07/2025	1 000 077,959	1 006 448,943	8,50%	1,41%
PL 070126 BTL SA	02/05/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	1 000 000,000	07/01/2025	1 000 000,000	1 013 558,421	8,50%	1,42%
PL 12-01-26 BTL SA	15/04/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	500 000,000	12/01/2026	500 000,000	508 690,168	8,50%	0,72%
PL 21-01-26 BTL SA	28/03/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TF	1 000 000,000	21/01/2026	1 000 000,000	1 022 597,526	9,00%	1,44%
PL 31-07-25 BTL SA -1	23/06/2025	BTL	EN 2023 T4 CB TF	1 200 000,000	31/07/2025	1 200 000,000	1 202 145,518	8,10%	1,69%
PL 31-07-25 BTL SA -2	23/06/2025	BTL	EN 2024 T1 CB TV	1 100 000,000	31/07/2025	1 100 000,000	1 101 966,725	8,10%	1,55%
PL 31-07-25 BTL SA -3	23/06/2025	BTL	EN 2022 T4 CC TV	1 100 000,000	31/07/2025	1 100 000,000	1 101 966,725	8,10%	1,55%
<b>Total</b>				<b>6 900 077,959</b>		<b>6 900 077,959</b>	<b>6 957 374,026</b>		<b>9,78%</b>

##### (b) Certificats de dépôts :

<u>Code ISIN</u> <u>Désignation</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>intérêts précomptés</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
TNIDLAZLV XU6 CD 18-02-26 BTL SA	BTL	3 000 000,000	18/02/2026	228 938,441	2 771 061,559	2 854 833,801	9,99%	4,01%
TNVXADSS FW65 CD 18122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	18/12/2025	145 322,302	1 854 677,698	1 927 920,357	9,99%	2,71%
TN3Z0GAC 3KI0 CD 19-02-26 BTL SA	BTL	2 000 000,000	19/02/2026	152 625,628	1 847 374,372	1 902 830,722	9,99%	2,67%
TNMNXEOR JAY0 CD 19122025 BTE SA	BTE	3 000 000,000	19/12/2025	220 732,552	2 779 267,448	2 891 273,351	9,99%	4,06%
TNAJIQOM TI59 CD 22122025 TSB SA	TSB	2 000 000,000	22/12/2025	145 322,302	1 854 677,698	1 926 302,484	9,99%	2,71%
TNPPEH6M NST0 CD 26122025 BTE SA	BTE	2 000 000,000	26/12/2025	147 155,035	1 852 844,965	1 924 688,034	9,99%	2,71%
		<b>14 000 000,000</b>		<b>1 040 096,260</b>	<b>12 959 903,740</b>	<b>13 427 848,749</b>		<b>18,87%</b>

(c) Billets de Trésorerie :

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Date de Souscription</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Montant</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
TNO1FODS6 WL4	BILLET TRESOR 290126 SA	29/01/2025	Microcred SA	1 000 000,000	29/01/2026	921 045,516	952 162,467	10,80%	1,34%
TNIFC7E6EA N2	BILLET-T 23-07-25 EWF SA	24/04/2025	EWF	1 500 000,000	23/07/2025	1 466 464,155	1 491 625,520	11,50%	2,10%
TNFWG7447T R6	BILLET-T 25-06-25 MG SA	15/04/2025	MG	500 000,000	14/07/2025	488 821,385	498 345,759	11,50%	0,70%
TN0RGSVOL BG4	BT 050825 SA MG	05/05/2025	MG	600 000,000	05/08/2025	586 296,076	594 692,672	11,50%	0,84%
<b>Total</b>						<b>3 462 627,132</b>	<b>3 536 826,418</b>		<b>4,97%</b>

(d) Placements en comptes à terme :

<u>Désignation</u>	<u>Date de Souscription</u>	<u>Emetteur</u>	<u>Échéance</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>Taux Brut</u>	<u>% Actif Net</u>
CAT 14-11-25 AB SA	17/02/2025	AB	14/11/2025	2 000 000,000	2 057 506,192	9,79%	2,89%
CAT 16-01-26 BTL SA	20/02/2025	BTL	16/01/2026	2 000 000,000	2 045 365,479	7,90%	2,88%
CAT 16-09 -25 AB SA	18/06/2025	AB	16/09/2025	2 500 000,000	2 506 054,794	8,50%	3,52%
CAT 20-08-25 BTE SA	21/02/2025	BTE	20/08/2025	1 000 000,000	1 027 040,000	9,49%	1,44%
CAT 21-08-25 AB SA	23/05/2025	AB	21/08/2025	3 000 000,000	3 021 797,260	8,50%	4,25%
CAT 25-08-25 AB SA	27/05/2025	AB	25/08/2025	1 000 000,000	1 006 520,548	8,50%	1,41%
<b>Total</b>	-			<b>11 500 000,000</b>	<b>11 664 284,273</b>		<b>16,40%</b>

### 4.3- Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2025 à **282 938,696 DT** et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Avoirs en Banque	282 938,696	5 906 525,004	4 874 106,531
<b>Total</b>	<b>282 938,696</b>	<b>5 906 525,004</b>	<b>4 874 106,531</b>

### 4.4- Autres actifs :

Les autres actifs totalisent au 30/06/2025 un solde de **45 691,258 DT** contre **3 676,007DT** au 31/12/2024. Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts courus / compte rémunéré	18 296,945	3 125,831	3 676,007
AUTRES DEBITEURS RAS SUR OBLIG STE	27 394,313	0	0
<b>Total</b>	<b>45 691,258</b>	<b>3 125,831</b>	<b>3 676,007</b>

#### 4.5- Opérateurs créditeurs :

Ce poste se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
GESTIONNAIRE	27 587,576	13 403,074	20 313,379
DEPOSITAIRE	102 354,107	41 704,587	59 525,596
<b>Total</b>	<b>129 941,683</b>	<b>55 107,661</b>	<b>79 838,975</b>

#### 4.6- Autres créditeurs divers :

Les autres créditeurs divers se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Etat	920,828	920,828	920,828
RETENUE A LA SOURCE	12 779,365	64 892,522	65 914,354
JETONS DE PRESENCE	9 163,301	8 372,000	17 000,285
TCL	241,135	701,900	-
CMF	5 666,517	2 443,350	3 463,130
<b>Total</b>	<b>28 771,146</b>	<b>77 330,600</b>	<b>87 298,597</b>

#### 4.7 Capital

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2025 au 30/06/2025 s'élève à 31 428 400,225 dinars et se détaille comme suit :

La variation de la part du capital se détaille comme suit :

<b>Capital au 31/12/2024</b>	<b>37 281 755,431</b>
Souscriptions	160 313 780,999
Rachats	-132 836 129,043
Frais de négociation de titres	-18,262
VDE/emp.société	-25 435,386
VDE/titres.Etat	0,000
VDE / titres OPCVM	24 465,329
+/- V réalisée emp.société	0
+/- V réal/titres Etat	0
+/- V réal/ titres OPCVM	-1 043 458,445
+/- V report/oblig.société	50 000,00
+/- V report/titres.Etat	0
+/- V report/titres OPCVM	-19 622,777
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-217 961,947
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	192 199,884
Régularisation des résultats incorporés au capital (A)	2 431 800,777
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	1 792 314,522
<b>Capital au 30/06/2025</b>	<b>67 943 690,082</b>

Le nombre de titres de Sicav Amen au 30-06-2025 est de 1 200 956 contre 691 384 au 31-12-2024.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

<b>Nombre d'actionnaires au 31-12-2024</b>	<b>257</b>
Nombre d'actionnaires entrants	56
Nombre d'actionnaires sortants	-37
<b>Nombre d'actionnaires au 30-06-2025</b>	<b>276</b>

#### 4.8- Sommes capitalisables:

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat. Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

#### 4.9 Revenus du Portefeuille titres:

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des obligations	380 236,427	669 110,428	255 565,040	508 736,480	1 059 255,466
Dividendes	1 082 849,546	1 082 849,546	0	0	0
Revenus des BTA	49 581,557	101 128,839	40 844,509	86 901,562	167 954,168
<b>Total</b>	<b>1 512 667,530</b>	<b>1 853 088,813</b>	<b>296 409,549</b>	<b>595 638,042</b>	<b>1 227 209,634</b>

#### 4.10- Revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Revenus des Certificats de Dépôt	348 585,200	583 148,028	183,548	5 333,416	86 647,288
Revenus des Pensions Livrées	118 874,985	396 641,825	230 495,852	337 722,931	947 638,292
Revenus billets de Trésorerie	65 913,537	85 088,315	0	0	4 785,642
Revenus des placements en compte à terme	135 559,601	184 106,149	0	0	0
Revenus des Comptes Rémunérés	5 915,000	10 855,000	7 188,000	13 376,000	24 556,000
<b>Total</b>	<b>674 848,323</b>	<b>1 259 839,317</b>	<b>237 867,400</b>	<b>356 432,347</b>	<b>1 063 627,223</b>

#### 4.11- Intérêts des mises en pensions :

Ce poste présente un solde nul au 30/06/2025.

#### 4.12 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire AMEN INVEST, constituée d'une commission de gestion sur la base de 0,20%TTC de l'actif net annuel de SICAV AMEN, et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre SICAV AMEN et AMEN INVEST et mise à jour le 31/12/2018.

A partir du 05 Août 2024, la commission de gestion est passée à 0,30% HT de l'actif net.

- La rémunération de Amen Bank en tant que dépositaire, conformément à la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK le 31/12/2018 annulant et remplaçant la précédente, constitué d'une commission de dépôt, TVA comprise, de :

%de l'Actif de Sicav Amen	Montant de l'Actif
0,12%	< 10 millionsde dinars
0,09%	< 20 millionsde dinars
0,07%	> 20 millionsde dinars

Et ce, avec un minimum de 7 140 DT par an et un maximum de 29 750 Dt par an, TVA comprise.

Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

- La rémunération de Amen Bank en tant que distributeur, conformément à la convention de distribution conclue entre SICAV AMEN, AMEN INVEST et AMEN BANK le 31/12/2018, annulant et remplaçant la convention de dépôt précédente pour la partie distribution. Cette rémunération est constituée d'une commission de distribution, TVA comprise, de 0,595% de l'actif de Sicav Amen. Les taux et montants de cette commission varieront automatiquement suivant le taux de la TVA.

Ces charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	57 760,165	101 630,140	14 055,954	25 730,286	84 838,015
Rémunération d'Amen Bank en tant que dépositaire	7 437,500	14 875,000	0	29 750,000	29 750,000
Rémunération d'Amen Bank en tant que distributeur	100 154,960	174 436,035	46 736,019	55 803,171	174 051,064
<b>Total</b>	<b>165 352,625</b>	<b>290 941,175</b>	<b>60 791,973</b>	<b>111 283,457</b>	<b>288 639,079</b>

#### 4.13- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF, calculée sur la base de 0,1% TTC de l'actif net mensuel, la charge TCL, les services bancaires et assimilés ainsi que les jetons de présence.

Les autres charges se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2025 au 30/06/2025	Période du 01/01/2025 au 30/06/2025	Période du 01/04/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 30/06/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Redevances du CMF	16 179,321	28 467,832	7 027,973	12 865,143	30 646,781
Services bancaires & assimilés	1 519,986	3 235,237	4 649,918	6 202,453	19 560,514
TCL	4 414,000	5 354,000	1 905,477	2 664,477	3 768,477
Jetons de présence	12 014,000	8 326,000	4 186,000	8 372,00	16 836,000
<b>Total</b>	<b><u>34 127,307</u></b>	<b><u>45 383,069</u></b>	<b><u>17 769,368</u></b>	<b><u>30 104,073</u></b>	<b><u>70 811,772</u></b>

## **UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**

### **SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

#### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025**

##### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 73.063.083 dinars, un actif net de 72.670.100 dinars et un bénéfice de la période de 1.143.901 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

##### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

##### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Paragraphes post conclusion***

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 Juillet 2025

**Le Commissaire Aux Comptes :**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	43 654 006	41 826 099	44 301 158
Obligations et valeurs assimilées		43 654 006	41 826 099	44 301 158
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		29 385 077	17 512 820	14 609 235
Placements monétaires	5	29 385 077	17 512 820	14 609 235
<b>Créances d'exploitation</b>	6	24 000	8 867	8 047
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>73 063 083</b>	<b>59 347 786</b>	<b>58 918 440</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	375 262	125 994	133 327
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	17 720	16 791	27 505
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>392 983</b>	<b>142 785</b>	<b>160 832</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	70 277 589	57 369 963	55 163 806
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		455	531	510
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 392 055	1 834 507	3 593 292
<b>ACTIF NET</b>		<b>72 670 100</b>	<b>59 205 001</b>	<b>58 757 608</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>73 063 083</b>	<b>59 347 786</b>	<b>58 918 440</b>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

		<i>du 01/04/ au 30/06/2025</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2025</i>	<i>du 01/04/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
	<i>Note</i>					
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	916 255	1 710 872	745 253	1 530 012	3 068 665
Revenus des obligations et valeurs assimilées		775 653	1 570 270	745 253	1 530 012	3 068 665
Dividendes		140 602	140 602	-	-	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	407 499	608 496	131 077	233 251	559 123
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	148 632	289 502	138 697	322 866	633 523
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 472 386</b>	<b>2 608 870</b>	<b>1 015 027</b>	<b>2 086 129</b>	<b>4 261 311</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(169 235)	(311 074)	(125 995)	(261 858)	(528 362)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 303 151</b>	<b>2 297 797</b>	<b>889 032</b>	<b>1 824 271</b>	<b>3 732 949</b>
<b>Autres charges</b>	14	(25 697)	(48 274)	(21 884)	(44 864)	(90 418)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 277 454</b>	<b>2 249 522</b>	<b>867 148</b>	<b>1 779 407</b>	<b>3 642 531</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		(91 646)	142 533	73 451	55 100	(49 239)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 185 808</b>	<b>2 392 055</b>	<b>940 599</b>	<b>1 834 507</b>	<b>3 593 292</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		91 646	(142 533)	(73 451)	(55 100)	49 239
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(138 317)	(138 317)	-	-	183 500(*)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 764	9 476	5 250	14 930	(158 937) (*)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>1 143 901</b>	<b>2 120 681</b>	<b>872 399</b>	<b>1 794 337</b>	<b>3 667 094</b>

(\*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	du 01/04/ au 30/06/2025	du 01/01/ au 30/06/2025	du 01/04/ au 30/06/2024	du 01/01/ au 30/06/2024	Année 2024
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	1 143 901	2 120 681	872 399	1 794 337	3 667 094
Résultat d'exploitation	1 277 454	2 249 522	867 148	1 779 407	3 642 531
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 764	9 476	5 250	14 930	(158 937)(*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(138 317)	(138 317)	-	-	183 500(*)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(4 555 744)	(4 555 744)	(3 280 092)	(3 280 092)	(3 280 092)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	(3 661 720)	16 347 554	1 666 996	663 518	(1 656 632)
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	19 222 995	41 416 065	10 617 476	18 820 588	29 501 621
- Régularisation des sommes non distribuables	(7 172)	(5 957)	2 468	3 125	6 823
- Régularisation des sommes distribuables	888 973	2 597 996	308 400	871 697	1 384 087
<b>Rachats</b>					
- Capital	(22 549 204)	(26 177 715)	(8 914 968)	(18 046 467)	(30 942 541)
- Régularisation des sommes non distribuables	10 351	10 231	(1 930)	(2 773)	(7 220)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 227 664)	(1 493 066)	(344 450)	(982 652)	(1 599 402)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(7 073 562)</b>	<b>13 912 492</b>	<b>(740 697)</b>	<b>(822 237)</b>	<b>(1 269 630)</b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	79 743 662	58 757 608	59 945 698	60 027 238	60 027 238
En fin de période	72 670 100	72 670 100	59 205 001	59 205 001	58 757 608
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>					
En début de période	740 939	554 373	559 526	568 860	568 860
En fin de période	707 512	707 512	576 643	576 643	554 373
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>102,712</b>	<b>102,712</b>	<b>102,671</b>	<b>102,671</b>	<b>105,989</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,46%</b>	<b>3,02%</b>	<b>1,49%</b>	<b>3,04%</b>	<b>6,18%</b>

(\*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2025

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est une société d'investissement obligatoire à capital variable de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 15 Septembre 1993 à l'initiative de l'« UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 08 Avril 1992.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société «UNION CAPITAL» ex COFIB CAPITAL ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 Mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à 43.654.006 dinars et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% de l'actif net
<b>Obligations et valeurs assimilés</b>			<b>41 360 460</b>	<b>43 654 006</b>	<b>60,07%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>12 071 760</b>	<b>12 582 796</b>	<b>17,31%</b>
TN0003400330	AMENBANK2008(B)	20 000	300 000	301 887	0,42%
TN0003400405	AMENBANKSUB2010	18 000	119 160	126 107	0,17%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	600 000	633 797	0,87%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	13 010	780 600	803 415	1,11%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	20 000	1 600 000	1 696 810	2,33%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	5 000	500 000	517 581	0,71%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	3 000	180 000	191 125	0,26%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	3 000	180 000	191 848	0,26%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	10 000	800 000	847 655	1,17%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	10 000	800 000	818 772	1,13%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	5 000	100 000	104 853	0,14%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	15 000	1 500 000	1 557 096	2,14%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	6 500	130 000	136 947	0,19%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	10 000	600 000	613 572	0,84%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	10 000	800 000	812 383	1,12%
TN0002102143	TLF 2020 SUB 10.25%	10 000	200 000	206 875	0,28%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	4 100	82 000	83 342	0,11%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 10%	10 000	600 000	633 271	0,87%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	10 000	1 000 000	1 066 049	1,47%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	20 000	1 200 000	1 239 413	1,71%
<b>Emprunt National</b>			<b>23 500 000</b>	<b>24 913 238</b>	<b>34,28%</b>
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	30 000	3 000 000	3 150 153	4,33%

TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 142 027	4,32%
TN4A4WPDZOC1	E.NAT T3-22 CAT C 9.6%	50 000	5 000 000	5 302 992	7,30%
TNIZ090I5G66	E.NAT T3-22 CAT C T+2.4%	50 000	5 000 000	5 325 060	7,33%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	15 000	1 500 000	1 594 229	2,19%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	10 000	1 000 000	1 043 778	1,44%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	12 500	1 250 000	1 338 000	1,84%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	3 750	3 750 000	4 017 000	5,53%
<b>Bons du trésor assimilables</b>			<b>5 788 700</b>	<b>6 157 972</b>	<b>8,47%</b>
TN0008000606	BTA-04-2028	1 000	935 200	1 075 752	1,48%
TN0008000580	BTA-10-2026	5 000	4 853 500	5 082 219	6,99%
<b>TOTAL</b>			<b>41 360 460</b>	<b>43 654 006</b>	<b>60,07%</b>
<b>Pourcentage par rapport à l'Actif</b>					<b>59,75%</b>

#### NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à 29.385.077 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% Actif net
	<b><u>Dépôts à vue</u></b>	<b>2 374 335</b>	<b>2 374 335</b>	<b>3,27%</b>
	UBCI	2 374 335	2 374 335	3,27%
	<b><u>Dépôts à terme</u></b>	<b>7 000 000</b>	<b>7 071 726</b>	<b>9,73%</b>
	Dépôt à terme UBCI au 31/08/2025 à 8,5% pour 116 jours	7 000 000	7 071 726	9,73%
	<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>15 488 975</b>	<b>15 729 460</b>	<b>21,65%</b>
TN8QTIQ1P302	Certificat de dépôt BNA au 16/07/2025 à 8,65% 70 jours	986 767	997 127	1,37%
TN4OB3MAA5O5	Certificat de dépôt BTK au 24/07/2025 à 9,06% 100 jours	980 361	995 396	1,37%

TNDKZUJRJ4M7	Certificat de dépôt BTK au 16/07/2025 à 8% 30 jours	3 978 808	3 989 369	5,49%
TNI2H11MJB6	Certificat de dépôt BTK Leasing au 14/07/2025 à 8,6% 60 jours	1 977 391	1 995 046	2,75%
TND4PTQCA408	Certificat de dépôt BTL au 08/01/2026 à 9,99% 350 jours	2 787 536	2 879 197	3,96%
TNR7C55QG8R5	Certificat de dépôt BTL au 09/01/2026 à 9,99% 340 jours	2 793 083	2 878 596	3,96%
TN6IHNQ3EUZ7	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 15/07/2025 à 8,5% 40 jours	1 985 030	1 994 729	2,74%
	<b><u>Créances sur opérations de pensions livrées</u></b>	<b>4 200 000</b>	<b>4 209 556</b>	<b>5,79%</b>
	Pension livrée BTL au 04/08/2025 à 8% pour 40 jours	2 200 000	2 202 911	3,03%
	Pension livrée BTL au 16/07/2025 à 8% pour 30 jours	2 000 000	2 006 645	2,76%
	<b>TOTAL</b>	<b>29 063 310</b>	<b>29 385 077</b>	<b>40,44%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>40,22%</b>

#### NOTE 6 : CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2026 à 24.000 dinars contre 8.867 dinars au 30 Juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	24 000	8 867	8 047
<b>Total</b>	<b>24 000</b>	<b>8 867</b>	<b>8 047</b>

#### NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2025 à 375.262 dinars contre 125.994 dinars au 30 Juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	38 547	28 698	30 368
Dépositaire	49 378	13 999	14 814
Distributeurs	287 337	83 296	88 145
<b>Total</b>	<b>375 262</b>	<b>125 994</b>	<b>133 327</b>

## NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2025 à 17.720 dinars contre 16.791 dinars au 30 Juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	6 076	4 545	4 963
Charges à payer	11 644	12 246	22 542
<b>Total</b>	<b>17 720</b>	<b>16 791</b>	<b>27 505</b>

## NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2025 se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2024

Montant	55 163 806
Nombre de titres	554 373
Nombre d'actionnaires	941

### Souscriptions réalisées

Montant	41 416 065
Nombre de titres émis	416 214
Nombre d'actionnaires nouveaux	21

### Rachats effectués

Montant	(26 177 715)
Nombre de titres rachetés	(263 075)
Nombre d'actionnaires sortants	(95)

### Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(138 317)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 476
Régularisation des sommes non distribuables	4 274

### Capital au 30-06-2025

Montant	70 277 589
Nombre de titres	707 512
Nombre d'actionnaires	867

**NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 916.255 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, contre 745.253 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/01 au 31/12/2024
<b><u>Dividendes</u></b>					
- des titres OPCVM	140 602	140 602	-	-	-
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	248 887	517 545	255 739	496 934	1 018 524
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	526 767	1 052 725	489 514	1 033 078	2 050 141
<b>Total</b>	<b>916 255</b>	<b>1 710 872</b>	<b>745 253</b>	<b>1 530 012</b>	<b>3 068 665</b>

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à 407.499 dinars, contre 131.077 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts des dépôts à terme	82 192	95 648	8 967	19 351	37 956
Intérêts des certificats de dépôt	325 307	512 848	122 109	213 899	521 167
<b>Total</b>	<b>407 499</b>	<b>608 496</b>	<b>131 077</b>	<b>233 251</b>	<b>559 123</b>

## NOTE 12 : REVENUS DES MISES EN PENSION

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	148 632	289 502	138 697	322 866	633 523
<b>Total</b>	<b>148 632</b>	<b>289 502</b>	<b>138 697</b>	<b>322 866</b>	<b>633 523</b>

## NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à 169.235 dinars, contre 125.995 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	38 548	70 856	28 699	59 645	120 349
Rémunération du dépositaire	18 804	34 564	13 999	29 095	58 707
Rémunération des distributeurs	111 883	205 654	83 296	173 117	349 306
<b>Total</b>	<b>169 235</b>	<b>311 074</b>	<b>125 995</b>	<b>261 858</b>	<b>528 362</b>

## NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à 25.697 dinars, contre 21.884 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/01 au 31/12/2024
Redevance CMF	18 804	34 564	14 000	29 095	58 707
Taxes	2 359	4 719	2 555	5 111	10 279
Frais bancaires	29	61	34	68	138
Frais de publications	1 528	3 021	1 530	3 060	6 152
Honoraires commissaire aux comptes	988	1 954	1 776	3 552	7 142
Jetons de Présence	1 989	3 956	1 989	3 978	8 000
<b>Total</b>	<b>25 697</b>	<b>48 274</b>	<b>21 884</b>	<b>44 864</b>	<b>90 418</b>

## **NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,205% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération des distributeurs :***

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,595% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux en prorata de leurs distributions.

## **UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2025**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2025**

#### ***Introduction***

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2025, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 301.862.398 dinars, un actif net de 300.738.525 dinars et un bénéfice de la période de 4.179.328 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2025, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

#### ***Etendue de l'examen limité***

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### ***Conclusion***

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

#### ***Paragraphes post conclusion***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 40,52% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 59,48% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la « BTL » représentent à la clôture de la période 10,09% et du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 29 Juillet 2025

**Le Commissaire Aux Comptes**

**DELTA CONSULT**

**Wael KETATA**

**BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2025**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>122 306 931</u>	<u>104 080 402</u>	<u>113 531 830</u>
Obligations et valeurs assimilées		122 306 931	104 080 402	113 531 830
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>179 555 467</u>	<u>57 038 861</u>	<u>72 028 671</u>
Placements monétaires	5	<u>173 352 991</u>	<u>56 153 769</u>	<u>69 884 127</u>
Disponibilités		6 202 476	885 092	2 144 544
<b>Autres actifs</b>	6	<u>-</u>	<u>208</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>301 862 398</b></u>	<u><b>161 119 471</b></u>	<u><b>185 560 501</b></u>
<b>PASSIF</b>				
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 090 669	338 254	418 864
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	33 205	19 120	33 448
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>1 123 874</b></u>	<u><b>357 374</b></u>	<u><b>452 312</b></u>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	9	291 059 584	155 827 017	173 785 078
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 678 941	4 935 080	11 323 111
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>300 738 525</b></u>	<u><b>160 762 097</b></u>	<u><b>185 108 189</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>301 862 398</b></u>	<u><b>161 119 471</b></u>	<u><b>185 560 501</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		<i>du 01/04/ au 30/06/2025</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2025</i>	<i>du 01/04/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
	<i>Note</i>					
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	2 677 186	4 623 541	1 844 470	3 539 796	7 310 993
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 955 081	3 901 436	1 787 525	3 482 851	7 254 048
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		722 105	722 105	56 945	56 945	56 945
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	2 320 030	3 757 590	434 894	834 551	2 416 490
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	556 262	1 060 958	503 866	980 506	2 207 853
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		5 553 478	9 442 089	2 783 230	5 354 852	11 935 336
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(624 730)	(1 109 575)	(338 255)	(659 709)	(1 461 352)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		4 928 749	8 332 514	2 444 975	4 695 143	10 473 984
<b>Autres charges</b>	14	(82 040)	(148 398)	(50 490)	(99 113)	(214 280)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		4 846 709	8 184 116	2 394 485	4 596 030	10 259 704
Régularisation du résultat d'exploitation		1 127 368	1 494 825	439 470	339 050	1 063 407
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		5 974 077	9 678 941	2 833 954	4 935 080	11 323 111
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 127 368)	(1 494 825)	(439 470)	(339 050)	(1 063 407)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(615 647)	(615 647)	(44 133)	(44 102)	(57 542) (*)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(51 734)	(14 281)	12 776	33 304	87 324 (*)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>4 179 328</b>	<b>7 554 188</b>	<b>2 363 128</b>	<b>4 585 233</b>	<b>10 289 486</b>

(\*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/04/ au 30/06/2025</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2025</i>	<i>du 01/04/ au 30/06/2024</i>	<i>du 01/01/ au 30/06/2024</i>	<i>Année 2024</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>					
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>4 179 328</u>	<u>7 554 188</u>	<u>2 363 128</u>	<u>4 585 233</u>	<u>10 289 486</u>
Résultat d'exploitation	4 846 709	8 184 116	2 394 485	4 596 030	10 259 704
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(51 734)	(14 281)	12 776	33 304	87 324(*)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(615 647)	(615 647)	(44 133)	(44 102)	(57 542)(*)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>52 480 354</u>	<u>108 076 148</u>	<u>20 237 093</u>	<u>24 094 783</u>	<u>42 736 621</u>
<b>Souscriptions</b>					
- Capital	93 006 988	159 573 945	41 220 439	66 552 043	129 865 721
- Régularisation des sommes non distribuables	10 369 308	10 372 359	4 099 748	4 100 550	8 007 536
- Régularisation des sommes distribuables	(2 191 592)	2 619 698	(540 741)	1 137 458	4 348 481
<b>Rachats</b>					
- Capital	(44 776 721)	(59 495 874)	(22 570 501)	(44 173 102)	(90 609 855)
- Régularisation des sommes non distribuables	(3 868 402)	(3 869 108)	(2 722 045)	(2 723 757)	(5 590 188)
- Régularisation des sommes distribuables	(59 227)	(1 124 873)	750 194	(798 408)	(3 285 074)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>56 659 682</u></b>	<b><u>115 630 335</u></b>	<b><u>22 600 221</u></b>	<b><u>28 680 016</u></b>	<b><u>53 026 107</u></b>
<b>ACTIF NET</b>					
En début de période	244 078 843	185 108 189	138 161 876	132 082 082	132 082 082
En fin de période	300 738 525	300 738 525	160 762 097	160 762 097	185 108 189
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>					
En début de période	1 683 867	1 296 934	1 015 406	985 856	985 856
En fin de période	2 043 802	2 043 802	1 163 195	1 163 195	1 296 934
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>147,147</u></b>	<b><u>147,147</u></b>	<b><u>138,207</u></b>	<b><u>138,207</u></b>	<b><u>142,727</u></b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>1,51%</u></b>	<b><u>3,10%</u></b>	<b><u>1,57%</u></b>	<b><u>3,16%</u></b>	<b><u>6,53%</u></b>

(\*) : Retraité pour les besoins de comparabilité

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2025

### NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2025, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

#### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### **3.4- Opérations de pensions livrées**

- Titres mis en Pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en Pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### **3.5- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à 122.306.931 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% actif net
<b>Obligations et valeurs assimilés</b>			<b>117 171 702</b>	<b>122 306 931</b>	<b>40,67%</b>
<b>Obligations des sociétés</b>			<b>31 812 000</b>	<b>32 985 492</b>	<b>10,97%</b>
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	200 000	205 606	0,07%
TNDE9EH7SA12	A.BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	2 400 000	2 528 464	0,84%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	600 000	633 797	0,21%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	1 500 000	1 543 841	0,51%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	3 200 000	3 393 620	1,13%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	300 000	318 542	0,11%
TNCTFVWUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	300 000	319 746	0,11%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	2 400 000	2 542 964	0,85%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	2 400 000	2 456 316	0,82%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	194 000	203 414	0,07%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 013 316	0,67%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	100 000	105 344	0,04%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	1 200 000	1 227 143	0,41%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	2 400 000	2 437 148	0,81%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	118 000	119 932	0,04%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	1 200 000	1 212 546	0,40%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	30 000	3 000 000	3 198 148	1,06%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	1 800 000	1 859 119	0,62%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 10.35 %	10 000	1 000 000	1 035 162	0,34%
TN3Z8BRRN997	BTK 2024-1 TMM+2.50 %	25 000	2 500 000	2 595 160	0,86%
TNQ8KNUQO9D7	TLF 2025-1 10%	30 000	3 000 000	3 036 164	1,01%
<b>Emprunt national</b>			<b>52 218 750</b>	<b>54 890 520</b>	<b>18,25%</b>
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 100 102	0,70%

TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 094 685	0,70%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 309 304	1,77%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	6 168 750	6 297 939	2,09%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	875 000	896 243	0,30%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	2 625 000	2 633 285	0,88%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	2 625 000	2 633 888	0,88%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 592 840	1,86%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	16 817 840	5,59%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 175 562	1,39%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	40 000	4 000 000	4 251 276	1,41%
TN45VKDAPM79	EMP NAT 2024 T4 CB TV	20 000	2 000 000	2 087 557	0,69%
<b>Bons du Trésor Assimilables</b>			<b>33 140 952</b>	<b>34 430 919</b>	<b>11,45%</b>
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 018 438	0,67%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 026 665	3,00%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 421 587	4,46%
TNNC6SZ1UFM6	BTA-06 -2029	10 000	10 002 000	9 964 230	3,31%
<b>TOTAL</b>			<b>117 171 702</b>	<b>122 306 931</b>	<b>40,67%</b>
<i>Pourcentage par rapport à l'Actif</i>					<b>40,52%</b>

#### NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2025 à 173.352.991 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2025	% actif net
	<b>Certificats de dépôt</b>	<b>115 820 766</b>	<b>117 837 357</b>	<b>39,18%</b>
TN8QTIQ1P302	Certificat de dépôt BNA au 16/07/2025 à 9,5% 70 jours	9 867 670	9 971 270	3,32%
TNNZXCNPYO62	Certificat de dépôt BTE au 16/01/2026 à 8,65% 240 jours	5 728 302	5 772 517	1,92%
TNIRBETS19Q1	Certificat de dépôt BTE au 17/07/2025 à 9% 360 jours	9 241 785	9 962 946	3,31%
TN4OB3MAA5O5	Certificat de dépôt BTK au 24/07/2025 à 10,47% 100 jours	4 901 805	4 976 980	1,65%
TN8UBFSIWZG3	Certificat de dépôt BTK au 01/07/2025 à 9,74% 140 jours	2 427 009	2 500 000	0,83%
TNHH05U8GBE8	Certificat de dépôt BTK au 10/11/2025 à 8,35% 180 jours	7 728 801	7 798 847	2,59%

TNZIN8MCQQT3	Certificat de dépôt BTK au 16/01/2026 à 8,35% 240 jours	5 732 578	5 776 132	1,92%
TNDYD4OKVJW8	Certificat de dépôt BTK Leasing au 22/01/2026 à 9,6% 300 jours	9 407 407	9 585 335	3,19%
TNI2H11MJBF6	Certificat de dépôt BTK Leasing au 14/07/2025 à 8,6% 60 jours	4 943 477	4 987 616	1,66%
TNFM95V44RR2	Certificat de dépôt BTL au 07/01/2026 à 9,99 % 350 jours	7 433 428	7 679 460	2,55%
TNVJ2HQFMAB5	Certificat de dépôt BTL au 07/08/2025 à 8,49% 50 jours	6 934 736	6 951 558	2,31%
TNSZ6BFQ6GH9	Certificat de dépôt BTL au 15/01/2026 à 9,99% 350 jours	6 504 250	6 708 334	2,23%
TN49RPB2DWX3	Certificat de dépôt BTL au 21/01/2026 à 9% 210 jours	2 880 285	2 883 539	0,96%
TNSSL3G4JPA6	Certificat de dépôt BTL au 21/01/2026 à 9 % 250 jours	6 194 118	6 247 669	2,08%
TN5ELOHDKNS4	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 02/07/2025 à 8,5% 50 jours	990 666	999 811	0,33%
TN651N63RU11	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 02/07/2025 à 8,5% 30 jours	1 988 746	1 999 622	0,66%
TN5Y125XH2I7	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 05/07/2025 à 8,5% 40 jours	1 985 030	1 998 490	0,66%
TN65X492EF72	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 04/07/2025 à 8,5% 30 jours	4 971 866	4 997 169	1,66%
TN6IHNQ3EUZ7	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 15/07/2025 à 8,5% 40 jours	3 970 061	3 989 457	1,33%
TN74QR6AANL3	Certificat de dépôt UNIFACTOR au 18/07/2025 à 8,5% 30 jours	1 988 746	1 993 603	0,66%
TNJ3K4O6SZD6	Certificat de dépôt BTK Leasing au 09/06/2026 à 9,5% 370 jours	10 000 000	10 057 000	3,34%
	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>27 000 281</b>	<b>27 663 751</b>	<b>9,20%</b>
	Pension livrée AB au 20/01/2026 à 8,10 % pour 250 jours	2 499 696	2 524 976	0,84%
	Pension livrée BH au 22/01/2026 à 7,99 % pour 300 jours	10 000 001	10 201 672	3,39%
	Pension livrée BH au 11/07/2025 à 8,74 % pour 170 jours	4 999 940	5 193 690	1,73%
	Pension livrée BTE au 09/01/2026 à 8,99 % pour 340 jours	2 500 643	2 588 836	0,86%
	Pension livrée BTL au 16/07/2025 à 8 % pour 30 jours	3 000 000	3 009 967	1,00%
	Pension livrée BTL au 04/08/2025 à 8,99 % pour 180 jours	4 000 000	4 144 610	1,38%
	<b>Dépôts à terme</b>	<b>27 500 000</b>	<b>27 851 883</b>	<b>9,26%</b>
	Dépôt à terme UBCI au 31/07/2025 à 8,5% pour 93 jours	8 000 000	8 093 896	2,69%
	Dépôt à terme UBCI au 31/08/2025 à 8,5% pour 124 jours	8 000 000	8 093 896	2,69%
	Dépôt à terme UBCI au 31/07/2025 à 9,16% pour 112 jours	3 500 000	3 557 620	1,18%
	Dépôt à terme UBCI au 31/08/2025 à 8,5 % pour 103 jours	3 000 000	3 023 474	1,01%
	Dépôt à terme UBCI au 31/07/2025 à 8,91% pour 115 jours	5 000 000	5 082 997	1,69%
	<b>TOTAL</b>	<b>170 321 047</b>	<b>173 352 991</b>	<b>57,64%</b>
	<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>57,43%</b>

**NOTE 6 : AUTRES ACTIFS**

Cette rubrique accuse un solde nul au 30 Juin 2025 contre 208 dinars au 30 Juin 2024 et se présente ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	208	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>208</b>	<b>-</b>

**NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS**

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2025 à 1.090.669 dinars contre 338.254 dinars au 30 Juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Gestionnaire	277 657	150 335	186 162
Dépositaire	169 827	37 584	46 540
Distributeurs	643 185	150 336	186 162
<b>Total</b>	<b>1 090 669</b>	<b>338 254</b>	<b>418 864</b>

**NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

Cette rubrique s'élève au 30 Juin 2025 à 33.205 dinars contre 19.120 dinars au 30 Juin 2024 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2025</u>	<u>30/06/2024</u>	<u>31/12/2024</u>
Redevance CMF	24 557	13 264	15 544
Charges à payer	8 648	5 856	17 904
<b>Total</b>	<b>33 205</b>	<b>19 120</b>	<b>33 448</b>

## NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2025 se détaillent comme suit :

### Capital au 31-12-2024

Montant	173 785 078
Nombre de titres	1 296 934
Nombre d'actionnaires	932

### Souscriptions réalisées

Montant	159 573 945
Nombre de titres émis	1 190 877
Nombre d'actionnaires nouveaux	169

### Rachats effectués

Montant	(59 495 874)
Nombre de titres rachetés	(444 009)
Nombre d'actionnaires sortants	(80)

### Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(615 647)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(14 281)
Régularisation des sommes non distribuables	(17 412)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	11 323 111
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	6 520 663

### Capital au 30-06-2025

Montant	291 059 584
Nombre de titres	2 043 802
Nombre d'actionnaires	1 021

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 Avril 2025.

**NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2.677.186 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025, contre 1.844.470 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaillent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	651 835	1 301 648	591 974	1 090 128	2 336 851
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	1 303 246	2 599 788	1 195 551	2 392 722	4 917 197
<b>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</b>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	722 105	722 105	56 945	56 945	56 945
<b>Total</b>	<b>2 677 186</b>	<b>4 623 541</b>	<b>1 844 470</b>	<b>3 539 796</b>	<b>7 310 993</b>

**NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à 2.320.030 dinars, contre 434.894 dinars pour la même période de l'exercice 2024, et se détaille ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts des Dépôts à terme	351 883	351 883	-	-	-
Intérêts des dépôts	26 009	50 372	14 378	29 852	61 542
Intérêts des certificats de dépôt	1 942 138	3 355 335	420 516	804 699	2 354 948
<b>Total</b>	<b>2 320 030</b>	<b>3 757 590</b>	<b>434 894</b>	<b>834 551</b>	<b>2 416 490</b>

**NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION**

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension se présentent comme suit :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2024	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Intérêts au titre des opérations de mise en pensions livrées	556 262	1 060 958	503 866	980 506	2 207 853
<b>Total</b>	<b>556 262</b>	<b>1 060 958</b>	<b>503 866</b>	<b>980 506</b>	<b>2 207 853</b>

**NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à 624.730 dinars, contre 338.255 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Rémunération du gestionnaire	277 658	493 145	150 336	293 204	649 490
Rémunération du dépositaire	69 414	123 286	37 584	73 301	162 372
Rémunération des distributeurs	277 658	493 145	150 336	293 204	649 490
<b>Total</b>	<b>624 730</b>	<b>1 109 575</b>	<b>338 255</b>	<b>659 709</b>	<b>1 461 352</b>

**NOTE 14 : AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 à 82.040 dinars, contre 50.490 dinars pour la période allant du 01/04 au 30/06/2024, se détaillant ainsi :

Libellé	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	du 01/04 au 30/06/2024	du 01/01 au 30/06/2024	Année 2024
Redevance CMF	69 414	123 286	37 584	73 301	162 372
Taxes	5 794	12 905	7 068	14 136	28 428
Frais bancaires	34	62	30	60	121
Frais de publications	1 769	3 295	1 546	3 092	6 217
Honoraires commissaire aux comptes	1 932	3 781	1 776	3 551	7 142
Jetons de Présence	3 096	5 068	2 486	4 973	10 000
<b>Total</b>	<b>82 040</b>	<b>148 398</b>	<b>50 490</b>	<b>99 113</b>	<b>214 280</b>

## **NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UNION CAPITAL" ex "COFIB CAPITAL" ayant absorbé "UBCI BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération des distributeurs :***

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeurs de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, ils perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

## I - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### FONDS D'AMORCAGE « SOCIAL BUSINESS » Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024

Messieurs les souscripteurs du fonds d'amorçage « Fonds d'amorçage Social Business »

#### I. Rapport sur l'audit des états financiers

##### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'administration de la société qui gère le fonds « UGFS – NA », nous avons effectué l'audit des états financiers, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de **4 745 584 DT**, un actif net de **4 680 656 DT**, et un résultat net déficitaire de **(100 338) DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « SOCIAL BUSINESS » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placements Collectifs, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds « SOCIAL BUSINESS » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire du fonds.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 13 août 2025.

**Société Mourad GUELLATY et Associés**

**Walid MOUSSA**



Société Mourad GUELLATY & Associés  
45, Av. de la République 2070 La Marsa - Tunisie  
Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030  
Fax : +216 71 740 197  
E-mail: contact@cabinetguellaty.com

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS****BILAN AU 31 DECEMBRE 2024****(Exprimés en dinars tunisiens)**

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>8.1.1</b>	<b>4 473 337</b>	<b>3 156 256</b>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 580 518	1 557 967
Titres OPCVM		72 253	130 581
Obligations et valeurs assimilées		688 365	891 974
Autres Valeurs du Portefeuilles		1 132 201	575 734
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>8.1.2</b>	<b>213 627</b>	<b>245 025</b>
Disponibilités		213 627	245 025
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>8.1.3</b>	<b>58 620</b>	<b>85 000</b>
<b>Autres actifs</b>			
Débiteurs divers		42 500	85 000
Autres actifs courants		16 120	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 745 584</b>	<b>3 486 281</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>8.1.4</b>	<b>64 929</b>	<b>105 287</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>64 929</b>	<b>105 287</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	<b>8.1.5</b>	<b>5 596 170</b>	<b>4 166 076</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>(915 515)</b>	<b>(785 082)</b>
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(785 082)	(622 539)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(130 433)	(162 543)
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 680 655</b>	<b>3 380 994</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 745 584</b>	<b>3 486 281</b>

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS**  
**ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024**  
**(Exprimés en dinars tunisiens)**

	<i>Note</i>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2023</b>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		32 583	35 312
Dividendes	<b>8.2.1</b>	0	1 127
Autres revenus	<b>8.2.1</b>	32 583	34 185
<b>Revenus des placements monétaires</b>		565	167
Revenus des placements monétaires		565	167
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>33 148</b>	<b>35 479</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>8.2.2</b>	(118 623)	(105 304)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(85 475)	(69 825)
<b>Autres charges</b>	<b>8.2.3</b>	(44 958)	(92 718)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(130 433)	(162 543)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(130 433)	(162 543)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)			
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 846)	(57 318)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		31 941	88 179
Frais de négociation			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(100 338)</b>	<b>(131 682)</b>

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUNISESS**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**AU 31 DECEMBRE 2024**

	<i>31 décembre</i> <b>2024</b>	<i>31 décembre</i> <b>2023</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	(100 338)	(131 682)
Résultat d'exploitation	(130 433)	(162 543)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 846)	(57 318)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 941	88 179
Frais de négociation de titres		
<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	0	0
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	1 400 000	1 500 000
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	1 400 000	1 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables		
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
<b>Rachats</b>		
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 299 661</b>	<b>1 368 318</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	3 380 994	2 012 676
En fin de période	4 680 655	3 380 994
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	41 111	26 111
En fin de période	55 111	41 111
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>84,931</b>	<b>82,241</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,27%</b>	<b>6,69%</b>

**FONDS D'AMORCAGE – SOCIAL BUSINESS**  
**NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024**

**1. PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : SOCIAL BUSINESS**

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « SOCIAL BUSINESS » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

**2. ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS**

« SOCIAL BUSINESS » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants ou ayant le label START UP avant la phase de démarrage effectif.

« SOCIAL BUSINESS » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Acheter l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

Le fonds d'amorçage «Social Business » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création ou ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du «Social Business».

**3. REGIME FISCAL**

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « SOCIAL BUSINESS » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « SOCIAL BUSINESS » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source de 20% de leur montant brut.

#### **4. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du fonds « SOCIAL BUSINESS » arrêtée au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

#### **5. EXERCICE COMPTABLE**

L'exercice comptable du fonds « SOCIAL BUSINESS » s'étend sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### **6. MONNAIE DE COMPTABILISATION**

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinar Tunisien

#### **7. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

##### **7.1 Les principes comptables pertinents appliqués :**

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables adoptées par la société pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

##### **7.2 Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents**

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

## **a- Évaluation des éléments du portefeuille-titres**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **b- Evaluation a la date d'arrêté des situations**

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente. La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les méthodes de valorisation appliquées selon le stade d'investissement de chaque société :

- Valeur mathématique ou nominale de la société en fonction du stade d'investissement.
- Valeur transactionnelle soit une cession approuvée par le comité d'investissement ou une opération significative réalisée par une tierce partie sur le capital de la société telle qu'une augmentation de capital ou conversion des OCA.
- Valeur DCF pour les Sociétés générant du cash ou ayant un potentiel important avec un BP actualisé.
- Valeur provisionnée : une participation peut faire l'objet d'une provision selon différents scénarios : -
  - Une provision de 25% : en cas d'un écart entre les réalisations de la Société et son Business Plan.
  - Une provision de 50% : en cas du non-concrétisation du Business Plan et un changement radical du Business model et du plan de développement de la Société.
  - Une provision de 75% : en cas où la Société n'arrive pas à générer du Cash mais dispose encore de la trésorerie pour assurer son fonctionnement.
  - Une provision de 100% : en cas de non-génération du cash, une trésorerie déficitaire et la Société n'a plus les moyens pour survivre.

- Une provision de 40% : en cas de l'obtention de l'accord SOTUGAR pour garantir une participation, la Société est valorisée à la valeur espérée de la récupération de la garantie SOTUGAR (60% de la valeur libérée).

### **c- Cession des placements**

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

## 8. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 8.1 NOTES SUR LE BILAN

#### 8.1.1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 décembre 2024 à **4 473 337 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre De Titres	Coût D'acquisition	Valeur Au 31/12/2024	Valeur Au 31/12/2023	Méthode D'évaluation	% Actif Net	Actif
<b>Actions Non Cotées</b>		<b>1 994 060</b>	<b>2 580 518</b>	<b>1 557 967</b>		<b>55,13%</b>	<b>36,18%</b>
VAP NOW	700	122 000	30 500	61 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,65%	2,21%
NEXT GEN SA	810	30 000	7 500	15 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,16%	0,54%
CIFEA	190	1 900	0	0	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,03%
MONPREPA	6 000	60 000	0	15 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	1,09%
LAMB	2 043	20 430	0	5 108	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,37%
HENCHIR D'HEB	1 500	15 000	3 750	7 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,08%	0,27%
COART CONTAINER CREATIF	7 500	75 000	18 750	37 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,40%	1,36%
CAPRIGENE IMPACT INVESTEMENT	2 100	21 000	0	5 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,38%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL	3 300	33 000	0	8 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,60%
WIKI ACADEMY	495	4 950	281 050	178 368	Valorisation selon la dernière transaction	6,00%	0,09%
KALYS DISTRIBUTIONS SA	1 625	135 000	325 000	325 000	Valorisation selon la dernière transaction	6,94%	2,45%
SUD EXTREME TUNISIE	50 765	230 000	454 211	454 211	Valorisation selon la dernière transaction	9,70%	4,17%
WECODE LAND SA	1 078	10 780	8 085	10 780	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,17%	0,20%
STE AGRITABLE	88	100 000	128 426	100 000	Valorisation par la méthode DCF	2,74%	1,81%
NEGRA MOBILE SOLUTION	6	90 000	90 000	90 000	Transaction récente	1,92%	1,63%
BAMBINOSITTERS	53	70 000	191 579	70 000	Valorisation selon la dernière transaction	4,09%	1,27%
DEBRASY	500	5 000	5 000	5 000	Valorisation selon la dernière transaction	0,11%	0,09%
LISTA	321	70 000	70 000	70 000	Valorisation selon la dernière transaction	1,50%	1,27%
STE SENIATNA	1 311	100 000	100 000	100 000	Valorisation selon la dernière transaction	2,14%	1,81%
BC DISTIRUBITION	66	300 000	366 667	0	Valorisation selon la dernière transaction	7,83%	5,44%
GEEC	556	500 000	500 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	10,68%	9,07%

<b>OCA</b>		<b>1 254 240</b>	<b>688 365</b>	<b>891 974</b>		<b>14,71%</b>	<b>22,76%</b>
MONPREPA OCA 01-08-2018	6 500	65 000	0	16 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	1,18%
WECODE LAND SA OCA 01-10-2018	13 922	139 220	104 415	139 220	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	2,23%	2,53%
LAMB OCA 01/01/2019	4 797	47 970	0	11 993	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	0,87%
WIKI ACADEMY OCA 01/05/2019	11 105	111 050	175 273	170 328	Valorisation selon la dernière transaction	3,74%	2,02%
HENCHIR D'HEB OCA 01/04/2019	18 500	185 000	46 250	92 500	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,99%	3,36%
STE ARABE DE COMMERCE ELECTRONIQUE SARL OCA	13 700	137 000	0	34 250	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	2,49%
OCA CAPRIGENE IMPACT INVESTING	17 900	179 000	0	44 750	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,00%	3,25%
OCA STE CO-ART CONTAINER CREATIF	9 000	90 000	22 500	45 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,48%	1,63%
STE KALYS DISTRIBUTION OCA	30 000	300 000	339 926	337 683	Valorisation selon la dernière transaction	7,26%	5,44%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>71 360</b>	<b>72 253</b>	<b>130 581</b>		<b>1,54%</b>	<b>1,29%</b>
<b>Actions des SICAV</b>		<b>71 360</b>	<b>72 253</b>	<b>130 581</b>		<b>1,54%</b>	<b>1,29%</b>
UGFS Bonds Fund	3 910	54 747	54 924	20 702	Valeur Liquidative	1,17%	0,99%
TPF	100	16 613	17 330	109 879	Valeur Liquidative	0,37%	0,30%

<b>Autres Valeurs</b>		<b>1 115 000</b>	<b>1 132 201</b>	<b>575 734</b>		<b>24,19%</b>	<b>20,23%</b>
<b>Titre participatif</b>		<b>300 000</b>	<b>312 598</b>	<b>107 383</b>		<b>6,68%</b>	<b>5,44%</b>
Titre Participatif Best Lease	1 000	100 000	109 253	107 383	Valeur Liquidative	2,33%	1,81%
Compte à terme	200	200 000	203 345	0	Valeur Liquidative	4,34%	3,63%
<b>Compte Courant Associé</b>		<b>815 000</b>	<b>819 603</b>	<b>468 351</b>		<b>17,51%</b>	<b>14,79%</b>
WE CODE LAND CCA		50 000	37 500	50 000	Décote de 25 % à 100% sur le prix d'acquisition	0,80%	0,91%
SUD EXTREME ANIMATION CCA		50 000	50 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	1,07%	0,91%
Intérêts SUD EXTREME ANIMATION		0	13 328	13 351	Valorisation selon la dernière transaction	0,28%	
LISTA CCA		80 000	80 000	80 000	Valorisation selon la dernière transaction	1,71%	1,45%
Intérêts lista		0	635	0	Valorisation selon la dernière transaction	0,01%	
AGRITABLE CCA		100 000	100 000	100 000	Valorisation par la méthode DCF	2,14%	1,81%
Intérêts AGRITABLE		0	2 810	0	Valorisation par la méthode DCF	0,06%	
DEBRASY CCA		145 000	145 000	145 000	Valorisation selon la dernière transaction	3,10%	2,63%
BAMBINOSITTERS CCA		80 000	80 000	80 000	Valorisation selon la dernière transaction	1,71%	1,45%
Intérêts BAMBINOSITTERS		0	202	0	Valorisation selon la dernière transaction	0,00%	
STE BC DISTRIBUTION CCA		100 000	100 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	2,14%	1,81%
SENIANTNA CCA		200 000	200 000	0	Valorisation selon la dernière transaction	4,27%	3,63%
Intérêts SENIANTNA		0	129	0	Valorisation selon la dernière transaction	0,00%	
NEGRA MOBILE SOLUTION CCA		10 000	10 000	0	Transaction récente	0,21%	0,18%
<b>Total</b>		<b>4 434 660</b>	<b>4 473 337</b>	<b>3 156 256</b>		<b>95,57%</b>	<b>80,47%</b>

Pour les besoins de calcul des ratios de concentration au titre d'un même émetteur, l'assiette de calcul des taux retenue est le pourcentage de la participation par rapport au montant initialement souscrit durant chaque période de souscription.

### 8.1.2 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2024, un montant de 213 627 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Valeur au 31/12/2024	Valeur au 31/12/2023	% Actif net	% Actif
Banque	213 627	245 025	4,56%	3,88%

### 8.1.3 : Créances d'exploitation

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2024 à 58 620 DT et se détaille comme suit :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Débiteurs divers	253 517	253 517
Intérêt à recevoir	29 893	29 893
Dépréciation sur créances d'exploitation	(240 910)	(198 410)
Etat report de TVA	16 120	0
<b>Total</b>	<b>58 620</b>	<b>85 000</b>

### 8.1.4 : Opérateurs créditeurs :

Le solde du compte s'élève au 31 décembre 2024 à 64 929 DT et se détaille comme suit :

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Gestionnaire	31 506	48 401
Frais d'incubation	15 538	46 611
Dépositaire	17 854	8 929
Etat impôts et taxes	31	1 346
	<b>64 929</b>	<b>105 287</b>

### 8.1.5 : Capital :

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds au cours de la période se détaillent ainsi :

#### Capital au 31/12/2023

Montant	4 166 076
Nombre de parts émises	41 111
Nombre de copropriétaires	5

#### Souscriptions réalisées

Montant	1 400 000
Nombre de parts émises	14 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

#### Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

#### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 846)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	31 941
Régularisation des sommes non distribuables	0
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

#### Capital au 31/12/2024

Montant	5 596 170
Nombre de parts	55 111
Nombre de copropriétaires	6

## 8.2 NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### 8.2.1 : Revenus du portefeuille - titres :

	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Dividendes	0	1 127
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 923	26 030
Revenus des autres valeurs	27 660	8 155
	<u>32 583</u>	<u>35 312</u>

### 8.2.2 : Charges de gestion des placements :

	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	110 766	96 375
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	7 857	8 929
	<u>118 623</u>	<u>105 304</u>

### 8.2.3 : Autres charges

	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
Impôts et taxes	2 081	204
Services bancaires et assimilés	377	282
Autres rémunérations et honoraires	0	49 732
Dépréciation des créances d'exploitation	42 500	42 500
	<u>44 958</u>	<u>92 718</u>

### 8.2.4 : Taux de rendement annuel :

Le Taux de Rendement Annuel (*TRA*) tel que défini par le paragraphe 24 de la norme comptable n° 16 « Norme comptable relative à la présentation des états financier des OPCVM » est calculé comme suit :

(Valeur liquidative 2024– Valeur liquidative 2023) / Valeur liquidative 2023

$$\text{TRA 2024} = (84,931 - 82,241) / 82,241 = \mathbf{3,272\%}$$

## 8.3 AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 8.3.1 : Données par parts et ratios pertinents :

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	0,601	0,863
Charges de gestion des placements	(2,152)	(2,561)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(1,551)</b>	<b>(1,698)</b>
Autres charges	(0,816)	(2,255)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(2,367)</b>	<b>(3,954)</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(2,367)</b>	<b>(3,954)</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,034)	(1,394)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,580	2,145
Frais de négociation	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,546</b>	<b>0,751</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(1,821)</b>	<b>(3,203)</b>
Droits de sortie	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,546</b>	<b>0,751</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,546</b>	<b>0,751</b>
Valeur liquidative	84,931	82,241

### **8.3.2 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

- a- Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :
- 1% HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.
  - 2% HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **113 915 DT TTC**.

- b- Le règlement intérieur qui lie la BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de 5 000 DT HT pour les deux premières années de vie du fonds et 7 500 DT HT à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élevé à **8 925 DT TTC**

- c- Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes. Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **11 904 DT TTC**

**FONDS DE FONDS ANAVA**  
**Rapport Général du commissaire aux comptes**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2024**

**Messieurs les membres du Conseil d'Administration du gestionnaire SMART CAPITAL SA,**

**I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du Fonds de Fonds Anava, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, l'état de résultat, l'état des autres éléments du résultat global, l'état de variation de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 17 562 761 Euros, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 213 399 Euros.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire SMART CAPITAL SA.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction du gestionnaire pour les Etats Financiers**

La direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°91-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

**AMC Ernst & Young**  
**Fehmi LAOURINE**



**Tunis, le 30 juillet 2025**

**Etat de la situation financière**  
**Au 31 Décembre 2024**  
(Montants exprimés en Euro)

ACTIFS	Note	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<b>Actifs Courants</b>		<b>17 617 130</b>	<b>11 593 738</b>
Titres de participation	3.1.1	12 868 052	7 930 574
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1.2	3 978 972	3 622 777
Autres Actifs courants	3.1.3	770 106	40 387
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>17 617 130</b>	<b>11 593 738</b>
<b>PASSIF</b>			
Autres passifs courants	3.1.4	54 369	48 407
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>54 369</b>	<b>48 407</b>
<b>ACTIFS NETS</b>			
Capital	3.1.5	18 586 674	12 782 642
Résultats reportés		(1 237 312)	(1 802 851)
Résultat de l'exercice		213 399	565 540
<b>ACTIFS NETS</b>		<b>17 562 761</b>	<b>11 545 331</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>17 617 130</b>	<b>11 593 738</b>

**Etat de résultat**  
**Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024**  
(Montants exprimés en Euro)

	Note	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
<b>Revenus</b>		<b>951 908</b>	<b>1 466 943</b>
Revenus des placements		-	-
Gains/pertes sur actifs et passifs évalués à la juste valeur	3.2.1	951 908	1 466 943
<b>Charges</b>		<b>(853 611)</b>	<b>(821 303)</b>
Charges de gestion	3.2.2	(716 857)	(716 855)
Autres charges	3.2.3	(136 754)	(104 448)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>98 297</b>	<b>645 640</b>
Gains de changes	3.2.4	115 102	(80 100)
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>213 399</b>	<b>565 540</b>
Charge d'impôt sur le résultat			
<b>RESULTAT APRES IMPOT</b>		<b>213 399</b>	<b>565 540</b>

**Etat de résultat global**  
**Période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024**  
(Montants exprimés en Euro)

	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>213 399</b>	<b>565 540</b>
Autres éléments du résultat global	-	-
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>213 399</b>	<b>565 540</b>

**Etat de variation de l'actif net**  
**Au 31/12/2024**  
(Montants exprimés en Euro)

	Capital	Résultats reportés	Résultat net	Total
<b>Au 31 Décembre 2023</b>	12 782 642	(1 802 851)	565 540	11 545 331
Souscription	5 804 032			5 804 032
Résultats reportés		565 540	(565 540)	-
Résultat net de l'exercice			213 399	213 399
<b>Au 31 Décembre 2024</b>	<b>18 586 674</b>	<b>(1 237 312)</b>	<b>213 399</b>	<b>17 562 761</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Au 31 Décembre 2024**  
(Montants exprimés en Euro)

	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 29/01/2023 Au 31/12/2023
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Résultat avant impôt	213 399	565 540
Variation du:		
Gains/pertes sur actifs et passifs évalués à la juste valeur	(1 049 024)	(1 390 031)
Décassement suite libération Titres de participation	(3 888 454)	(4 100 442)
Encaissement suite cession Titres de participation	-	406 118
Variation des actifs courants	(729 719)	(326)
Variation des passifs courants	5 962	(436 547)
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(5 447 836)</b>	<b>(4 955 688)</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement provenant des souscriptions	5 804 032	8 277 042
<b>Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>5 804 032</b>	<b>8 277 042</b>
<b>Variation de la Trésorerie</b>	<b>356 195</b>	<b>3 321 354</b>
Trésorerie et équivalents de Trésorerie en début de la période	3 622 777	301 423
<b>Trésorerie et équivalents de Trésorerie en fin de la période</b>	<b>3 978 972</b>	<b>3 622 777</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS Au 31 Décembre 2024

### 1. PRESENTATION DU FONDS

Le FONDS DE FONDS ANAVA est un fonds commun de placement en valeur mobilières, régi par le code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 08 décembre 2020.

Le capital du fonds s'élevé à 60 141 000 Euros divisé en :

- 60 140 parts A de 1 000 Euros chacune ;
- 1 000 parts B d'un (1) Euro chacune.

La durée de vie du Fonds est fixée à 20 ans à compter de la date de dépôt de la Tranche Initiale des premières souscriptions,

Le dépositaire de ce fonds est la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE(STB).

Le gestionnaire est SMART CAPITAL.

### 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationales ainsi que par les normes internationales d'information financière IFRS. Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

Les états financiers donnent une présentation raisonnable de la situation financière, du résultat global et des flux de trésorerie conformément au principe de continuité d'exploitation.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2024.

Les principes comptables fondamentaux appliqués par le Fonds sont résumés ci-dessous.

#### 2.1 Jugements de la direction

##### 2.1.1- Continuité d'exploitation

Le gestionnaire du Fonds a évalué la capacité du Fonds à poursuivre ses activités et est convaincue que le Fonds dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans un avenir prévisible.

De plus, le gestionnaire n'a connaissance d'aucune incertitude significative peut jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation.

Par conséquent, les états financiers continuent d'être préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

### 2.1.2- Juste valeur par le biais du résultat

Lorsque la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ne peut être dérivée de marchés actifs, la juste valeur est la valeur liquidative.

Les jugements tiennent compte de facteurs tels que le risque de liquidité et la volatilité. Des changements dans les hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

## 2.2 Monnaie de présentation

Le Fonds des fonds effectue ses opérations en Euros. Les états financiers arrêtés sont présentés en Euros.

## 2.3 Instruments financiers

### 2.3.1- Comptabilisation initiale

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Fonds assume les droits et les obligations contractuels y afférents.

### 2.3.2- Comptabilisation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, la société évalue tous les instruments financiers classés, à la juste valeur par le biais du résultat.

#### a- Actifs financiers

##### **Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat :**

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Cette catégorie comprend tous les actifs de trésorerie détenus pour la revente en vue de réaliser à court terme des résultats sur la juste valeur. Les gains/pertes sur ces actifs financiers sont présentés dans le compte de résultat dans la période où ils/elles surviennent.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par résultat si :

- Ses termes contractuels ne donnent pas lieu à des flux de trésorerie à des dates spécifiées qui sont uniquement des paiements de principal et intérêts (SPPI) sur le principal restant dû, ou,
- il n'est pas détenu dans un modèle économique dont l'objectif est soit de collecter des flux de trésorerie contractuels, soit à la fois de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre, ou
- Lors de la comptabilisation initiale, il est irrévocablement désigné comme mesuré à la juste valeur par le biais du résultat lorsque cela élimine ou réduit considérablement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs ou en comptabilisant les gains et les pertes sur ceux-ci sur des bases différentes.

#### b- Passifs financiers

Les passifs financiers incluent les montants à payer. Ils sont évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas de règlement, d'annulation ou d'expiration.

## Analyse des actifs et passifs financiers par mode d'évaluation :

31-décembre-24	Actifs et passifs financiers évalués par le biais du compte de résultat		Actifs et passifs financiers au coût amorti	Montant total de la valeur comptable	Montant total de la juste valeur
	Obligatoirement à la juste valeur	Désignés à la juste valeur			
Titres de participation	12 868 052			12 868 052	12 868 052
Liquidités	-	-	3 978 972	3 978 972	3 978 972
Autres actifs courants			770 106	770 106	770 106
<b>Montant total des actifs financiers</b>	<b>12 868 052</b>	<b>-</b>	<b>4 749 078</b>	<b>17 617 130</b>	<b>17 617 130</b>
Dettes	-	-	54 369	54 369	54 369
<b>Montant total des passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>54 369</b>	<b>54 369</b>	<b>54 369</b>

La catégorie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat est constituée uniquement des instruments financiers désignés à la juste valeur. Ces actifs financiers sont désignés lors de leur comptabilisation initiale sur la base qu'ils font partie d'un groupe d'actifs financiers évalué à la juste valeur.

### 2.3.3- Reclassement

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Fonds ne modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers concernés seraient reclassés le premier jour de la première période de reporting suivant le changement de modèle économique.

### 2.3.4- Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- Les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré.
- Le Fonds a transféré ses droits à recevoir des flux de trésorerie de l'actif ou a assumé l'obligation de payer l'intégralité des flux de trésorerie reçus sans délai significatif à un tiers en vertu d'un accord de « pass-through »
- Soit :
  - Le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif.
  - Le fond n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif, mais a transféré le contrôle de l'actif.

### 2.3.6- Evaluation à la juste valeur

Le fond mesure ses instruments financiers à la juste valeur à chaque date de clôture. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payer pour transférer un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché à une date donnée. L'évaluation à la juste valeur est basée sur la présomption que la transaction de vente de l'actif ou le transfert du passif, soit sur le marché principal pour les actifs ou les passifs, ou en absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux. Le marché principal ou le marché le plus avantageux doit être accessible au fonds.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée en supposant que les acteurs du marché utiliseraient la tarification de l'actif ou du passif, en supposant que les acteurs du marché agissent dans leurs meilleurs intérêts économiques.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs à la date de clôture est basée sur leur prix coté ou sur les cotations contraignantes des courtiers (prix acheteur pour les positions longues et prix vendeur pour les positions courtes), sans aucune déduction pour les coûts de transaction. Les titres définis dans ces comptes comme « cotés » sont négociés sur un marché actif.

Lorsque le Fonds a des actifs financiers et des passifs financiers avec des positions compensatoires dans les risques de marché ou le risque de crédit de contrepartie, il a choisi d'utiliser l'exception d'évaluation prévue par IFRS 13 pour évaluer la juste valeur de son exposition nette au risque en appliquant le cours acheteur ou vendeur à la position ouverte nette, le cas échéant.

Pour tous les autres instruments financiers non négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation jugées appropriées dans les circonstances. Les techniques d'évaluation comprennent l'approche du marché (c'est-à-dire l'utilisation de transactions récentes sur le marché dans des conditions de pleine concurrence ajustées si nécessaire et la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument qui est sensiblement le même) et l'approche des revenus (c'est-à-dire l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options faisant autant utilisation possible des données de marché disponibles et justifiables).

Les nouveaux investissements sont initialement comptabilisés au coût, pendant une période limitée d'un an, soit le prix de l'investissement le plus récent dans l'entité détenue, car le coût des investissements récents fournira généralement une bonne indication de la juste valeur.

Il existe cinq méthodes d'évaluation appliquées pour déterminer la juste valeur d'un investissement. Ces méthodes d'évaluation reposent sur :

- Prix de l'investissement récent (marché observable) ;
- Multiple des bénéfices et des ventes (non observable sur le marché) ;
- Actif net (non observable sur le marché) ;
- Méthode Backsolve (non observable sur le marché) ;
- Flux de trésorerie actualisés (non observables sur le marché).

La classification des techniques d'évaluation observables sur le marché ou des techniques d'évaluation non observables sur le marché dépend de l'importance des variables observables sur le marché qui sont utilisées et sont en outre appelées « Niveau 2 » pour les techniques observables sur le marché ou « Niveau 3 » pour les techniques non observables sur le marché.

Tous les actifs et passifs pour lesquels la juste valeur est évaluée ou divulguée dans les états financiers sont classés dans la hiérarchie de la juste valeur, décrite comme suit, sur la base du niveau d'entrée le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble :

- Niveau 1 - Prix de marché (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 - Techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée d'entrée de niveau le plus bas qui est significative pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

Pour les actifs et les passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers sur une base récurrente, le Fonds détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant la catégorisation (sur la base du niveau d'entrée le plus bas qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur comme dans son ensemble) au début de chaque période de déclaration.

#### **2.4 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

#### **2.5 Conversion des devises**

Les montants des revenus et dépenses sont convertis en Euros aux taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires de l'actif et du passif libellés devise sont convertis en Euros aux taux en vigueur à la date du bilan. Les différences de conversion entrent dans la détermination du résultat net.

## 2.6 Politiques et procédures de gestion du risque

La société SMART CAPITAL a mis en place des procédures en matière d'investissement et de désinvestissement :

### - Process d'investissement et désinvestissement du Fonds de Fonds ANAVA

#### a- Process d'investissement

Les étapes clés du processus d'investissement se présentent comme suit :

- Analyse du dossier
- Soumission à l'approbation du comité Deal Flow
- Analyse approfondie du dossier
- Comité d'Investissement
- Négociation des termes et conditions et préparation du closing
- Closing & Post-closing
- Représentation dans les instances de gouvernance des Fonds sous-jacents

Les règles d'investissement de ANAVA dans les Fonds sous-jacents sont les suivantes :

- Les Fonds Seed Stage ont la forme juridique de Fonds d'investissement spécialisés avec une taille minimale de 5 millions d'Euros ou équivalent. La participation du FDF dans chaque Fonds Seed Stage ne peut pas dépasser 75% de la taille desdits fonds avec un ticket maximum de 7,5 millions d'Euros par Fonds sous-jacent,
- Les Fonds Early Stage ont la forme d'investissement spécialisés ou tout équivalent à l'étranger avec une taille minimale de 10 millions d'Euros ou équivalent. La participation du FDF dans chaque Fonds Early stage ne peut pas dépasser 50% de la taille desdits fonds avec un ticket maximum de 10 millions d'Euros par Fonds sous-jacent,
- Les Fonds Late Stage peuvent prendre la forme de Fonds d'investissement spécialisés constitués en Tunisie ou tout équivalent à l'étranger d'une taille minimale de 50 millions d'Euros ou équivalent. La participation du FDF dans chaque Fonds Late Stage ne peut pas dépasser 20% de la taille desdits fonds avec un ticket maximum de 15 millions d'Euros par Fonds sous-jacent,

L'allocation du FDF dans chaque catégorie de Fonds ne peut pas dépasser 40% de la taille du FDF. Le FDF investit dans des fonds généralisés et des fonds sectoriels sans que le total des participations dans des fonds spécialisés dans un secteur donné ne dépasse 40% de la taille du FDF. Les sociétés qui gèrent les Fonds doivent répondre aux conditions suivantes :

	Fonds Seed Stage	Fonds Early Stage	Late stage
Forme juridique	La SG doit être une société de gestion de droit tunisien agréé par le CMF		La SG est une société de gestion de droit tunisien agréé par le CMF ou une société de droit étranger. Si la SG est de droit étranger, elle doit disposer d'une représentation en Tunisie.
Actionnariat de l'équipe de gestion	L'équipe de gestion est actionnaire à plus de cinquante pourcent (50%) du capital de la SG		
Lieu d'établissement de la SG	SG basée en Tunisie pour un Fonds Seed Stage et SG basée en Tunisie ou avec un bureau en Tunisie pour un Fonds Early Stage		
Partenaire stratégique (lien capitalistique et/ou contrat d'assistance)	Exiger un partenaire stratégique pour les équipes n'ayant pas une expertise de qualité sur l'activité ciblée. Le lien avec la SG peut être un lien capitalistique et / ou un contrat d'assistance.		NA
Fund Matching	Capacité à réaliser sa levée de fonds avec des éléments probants sur les investisseurs qui vont constituer le tour de table du fonds		
Equipe de Gestion	Des équipes compétentes aux profils complémentaires avec des expériences de qualité. Les dynamiques de nouvelles équipes de gestion sont encouragées.		Des équipes compétentes avec un track-record de qualité sur l'activité ciblée. Si la SG est de droit étranger, l'équipe basée en Tunisie doit compter au moins un Directeur d'Investissement ou plus.

Au 31 décembre 2024, le Fonds ANAVA a souscrit dans 6 Fonds.

#### b- Process de désinvestissement :

Les étapes clefs du processus désinvestissement se présentent comme suit :

- Analyse préalable
- Instruction approfondie
- Décision de désinvestissement
- Closing

Les deux processus d'investissement et de désinvestissement est soumis au dispositif de Lutte Contre le Blanchiment et le Financement du Terrorisme (LCB-FT).

**- Suivi des investissements du Fonds de Fonds**

**- Mandats dans les organes de gouvernance des participations du Fonds de Fonds**

Le fond est exposé aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- Risque de crédit
- Risque de liquidité

Le gestionnaire a la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion des risques du Fonds.

Les politiques de gestion des risques du Fonds sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels le Fonds est confronté, pour établir des limites de risque et des contrôles appropriés, et surveiller les risques et le respect des limites.

Les politiques et systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour refléter les changements dans les conditions du marché et les activités du Fonds.

### **Exposition du risque de crédit**

La valeur comptable des actifs financiers représente le risque de crédit maximal. L'exposition maximale au risque de crédit à la date du 31 Décembre 2024 était :

Désignation	31/12/2024
Liquidité et équivalent de liquidité	3 978 972
<b>Total</b>	<b>3 978 972</b>

### **Risque de crédit par âge :**

31 décembre 2024	Valeur comptable	Valeur actuelle	30-60 jours	60-90 jours	90-180 jours	180-360 jours	Supérieur à 1 an
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Liquidité et équivalent de liquidité	3 978 972	3 978 972	-	-	-	-	-
<b>Total Valeur brute</b>	<b>3 978 972</b>	<b>3 978 972</b>	-	-	-	-	-
<b>Total Valeur nette</b>	<b>3 978 972</b>	<b>3 978 972</b>	-	-	-	-	-

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qui survient lorsque les échéances des actifs et des passifs ne correspondent pas. Une position inégalée améliore potentiellement la rentabilité, mais peut également augmenter le risque de pertes. L'objectif du Fonds est de minimiser ces pertes en maintenant suffisamment de liquidités et d'autres actifs courants très liquides et en disposant d'un montant disponible et adéquat de facilités de crédit engagées.

## **2.7 Placements**

Dans sa stratégie globale de gestion du portefeuille, le Fonds place ses disponibilités dans des contrats de placements à Termes.

Au 31 décembre 2024, les placements présentent un solde nul.

## 2.8 Transaction avec les parties liées

### Gestionnaire

Le FDF ANAVA est géré par la société SMART CAPITAL. Au 31 décembre 2024, la société SMART CAPITAL a facturé au FDF ANAVA le montant TTC de 715 667 Euros au titre de frais de gestion.

Le montant restant à payer au 31 décembre 2024 pour les frais de gestion s'élève à 41 Euros.

### Dépositaire

Le dépositaire du FDF ANAVA est la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE(STB). En 2024, la rémunération comptabilisée du dépositaire s'élève à 1 190 Euros.

Au 31 décembre 2024, le montant restant à payer s'élève à 1 190 Euros.

## 2.9 Gestion du capital

Le Fonds gère son capital pour s'assurer qu'il sera en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les actionnaires grâce à l'optimisation du solde du capital. Les détails de l'actif net attribuable aux détenteurs d'actions de catégorie A et de catégorie B et des engagements en capital sont fournis à la note 3.1.5.

Le gestionnaire a évalué la capacité du Fonds à poursuivre ses activités et n'ont aucune raison de croire que l'entreprise ne le sera pas au cours de l'année à venir.

En outre, la direction n'a connaissance d'aucune incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation.

## 2.10 Base de consolidation

Le Fonds répond à la définition d'entité d'investissement en référence à la norme IFRS 10.

Par conséquent, ses investissements dans des filiales, plutôt que d'être consolidés, sont présentés au niveau de ses actifs financiers évalués à la Juste Valeur par le biais du résultat conformément à la norme IFRS 9.

**3. NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :****3.1. Notes explicatives de la situation financière :****3.1.1 Titres de participation**

Les titres de participation du Fonds sont classés comme des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 12 868 052 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Badia Impact Impact Squared	2 959 223	1 968 137
Fonds 216 Capital Fund I	6 428 816	5 437 437
Fonds Titan Seed Fund I	1 315 668	525 000
Go Live International Fund	416 943	-
Janngo Capital Startup Fund SLP	1 727 875	-
Loftyinc Alpha Fund	19 527	-
<b>Total</b>	<b>12 868 052</b>	<b>7 930 574</b>

**Fonds de  
Fonds  
ANAVA**

**Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2024**

Désignation	Coût d'acquisition au 31/12/2023	Acquisition 2024	Ajustement (*)	Cession	Plus/Moins-value au 31/12/2024	Juste Valeur au 31/12/2024
Fonds Badia Impact Squared	1 968 137	577 371		-	413 716	2 959 223
Fonds 216 Capital Fund I	5 437 437	-		-	991 380	6 428 817
Fonds Titan Seed Fund I	525 000	975 000		-	(184 332)	1 315 668
Go Live International Fund	-	462 675		-	(45 732)	416 943
Janngo Capital Startup Fund SLP	-	2 577 082	(723 200)	-	(126 007)	1 727 875
Loftyinc Alpha Fund	-	19 527		-	-	19 527
<b>Total</b>	<b>7 930 574</b>	<b>4 611 655</b>	<b>(723 200)</b>	<b>-</b>	<b>1 049 024</b>	<b>12 868 053</b>

(\*) Montant reclassé dans la rubrique autres actifs courants à la suite de l'opération d'égalisation effectuée par le Fonds.

### **Fonds Badia Impact Squared**

Il s'agit d'un fond de capital d'investissement dont l'objectif est de réaliser des investissements en fonds propres, en quasi-fonds propres et instruments connexes, en s'intéressant tout particulièrement à des sociétés technologiques à un stade précoce de développement en Jordanie, en Égypte, en Tunisie, au Maroc et au Liban.

### **Fonds 216 Capital Fund I**

Il s'agit d'un fonds d'investissement spécialisé (FIS) à compartiments, composé de deux compartiments et ayant pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de la rétrocession ou de la cession dans des Start-ups et ce, pour le renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des dites Start-ups.

### **Fonds Titan Seed Fund I Eur**

Il s'agit d'un fonds d'investissement spécialisé (FIS) à compartiments, composé de deux compartiments et ayant pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de la rétrocession ou de la cession dans des Start-ups et ce, pour le renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des dites Start-ups.

### **JANNGO CAPITAL STARTUP FUND SLP**

Il s'agit d'un fond dédié à la technologie en Afrique. Ce fonds s'engage à investir dans environ 25 startups technologiques en phase d'amorçage en Afrique Francophone y compris en Tunisie.

### **Go Live International Fund**

Le Fonds GO LIVE Fund, est d'une taille totale de 8 millions d'euros. Ce fonds vise à investir dans 36 startups B2B en phase early stage, proposant des solutions concrètes et efficaces à des problèmes réels : Pain Killers.

### **Loftyinc Alpha Fund**

Le Fonds LoftyInc Alpha Fund suit une stratégie d'investissement panafricaine axée sur les jeunes entreprises technologiques répondant à des défis économiques et d'infrastructure. Le fonds vise 50 millions USD pour investir dans 20 à 25 startups à fort potentiel sur cinq ans, dans des secteurs clés comme la finance, la santé, l'agriculture ou l'éducation. Il cible principalement les grands écosystèmes africains (Nigeria, Égypte, Kenya, Afrique du Sud) et des pays francophones. LoftyInc accompagne activement ses entreprises pour renforcer leur croissance et attirer d'autres financements.

### **Niveau de hiérarchie de la juste valeur :**

L'IFRS 13 exige des informations relatives aux mesures de juste valeur selon une hiérarchie de juste valeur à trois niveaux.

Le niveau de hiérarchie auquel la juste valeur est catégorisée dans son intégralité est déterminé

sur la base du niveau d'entrée le plus bas qui est important pour la juste valeur.

Pour évaluer l'importance d'un élément particulier, il faut faire preuve de jugement et tenir compte des facteurs propres à l'actif ou au passif.

Le tableau suivant présente le niveau hiérarchique de l'évaluation des justes valeurs :

- Niveau 1 - Prix de marché (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques

- Niveau 2 - Les données de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

- Niveau 3 - Les données de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Tous les instruments financiers désignés comme étant à leur juste valeur au 31 Décembre 2024, comme le montre le tableau ci-dessus, sont classés au niveau 3.

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers évalués à la juste valeur à la fin de la période de reporting par le niveau de la hiérarchie de la juste valeur dans laquelle elle est classée :

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat</b>				
Badia Impact Impact Squared	-	-	2 959 223	2 959 223
Fonds 216 Capital Fund I	-	-	6 428 816	6 428 816
Fonds Titan Seed Fund I	-	-	1 315 668	1 315 668
Go Live International Fund	-	-	416 943	416 943
Janngo Capital Startup Fund SLP	-	-	1 727 875	1 727 875
Loftyinc Alpha Fund	-	-	19 527	19 527
<b>Total</b>	-	-	<b>12 868 052</b>	<b>12 868 052</b>

### 3.1.2 Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 3 978 972 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Banque STB en Euros	3 978 972	3 622 777
<b>Total</b>	<b>3 978 972</b>	<b>3 622 777</b>

### 3.1.3 Autres actifs courants :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 770 106 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Débiteurs divers (*)	723 200	-
Charges constatées d'avance	40 906	40 387
Autres	6 000	-
<b>Total</b>	<b>770 106</b>	<b>40 387</b>

(\*) Ce montant correspond au reclassement effectué suite à l'opération d'égalisation du fonds Janngo Capital Startup Fund SLP

### 3.1.4 Autres passifs courants :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à 54 369 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	41	41
Rémunération du dépositaire	1 190	1 190
Rémunération membres du comité	33 750	24 750
Etats impôts et taxes	107	8
Autres	19 281	22 418
<b>Total</b>	<b>54 369</b>	<b>48 407</b>

### 3.1.5 Capital :

Les droits des Porteurs de Parts sur les actifs du Fond De Fond ANAVA (FdF) sont représentés par des Parts de différentes catégories précisées ci-dessus ("Souscriptions") :

- Les Parts de catégorie A ("Parts A") sont des Parts prioritaires qui donnent droit au paiement du montant libéré au titre de ces Parts, du Rendement Prioritaire et d'une quote-part de la plus-value réalisée par le FdF au-delà du Rendement Prioritaire.
- Les Parts de catégorie B ("Parts B") sont des Parts subordonnées, donnant droit au paiement du montant libéré au titre de ces Parts et d'une quote-part de la plus-value réalisée par le FdF. La Souscription des Parts B est réservée à la Société de Gestion, ses employés et ses cadres.

Les Parts A sont souscrites à leur valeur initiale qui s'élève à mille (1 000) Euros par Part. Les Parts B sont souscrites à leur valeur initiale qui s'élève à un (1) Euro par Part.

Les Souscriptions au titre des Parts B s'élèvent à un total de mille (1 000) parts représentant un montant total de mille (1 000) Euros, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Toute distribution de Produits de Cession ou de sommes distribuables, effectuées par le FdF seront allouées comme suit :

- a- Premièrement, aux Porteurs de Parts A, au prorata de leurs Souscriptions respectives, jusqu'à ce qu'un montant égal au montant libéré au titre des Parts A à cette date ait été distribué en totalité aux Porteurs de Parts A ;
- b- Deuxièmement, aux Porteurs de Parts A, au prorata de leurs Souscriptions respectives, jusqu'à ce que les Porteurs de Parts A aient reçu un montant équivalent à un multiple de 1,1x de leurs Souscriptions libérées respectives (le "Rendement Prioritaire") ;
- c- Troisièmement aux Porteurs de Parts B, au prorata de leurs Souscriptions respectives, jusqu'à ce qu'un montant égal au montant libéré au titre des Parts B à cette date ait été distribué en totalité aux Porteurs de Parts B ;
- d- Quatrièmement, aux Porteurs de Parts B, au prorata de leurs Souscriptions respectives, à titre de catch-up jusqu'à ce que les Porteurs de Parts B aient reçu onze (11) % du Rendement Prioritaire payé aux Porteurs de Parts A (c'est à dire, jusqu'à ce qu'ils aient reçu au titre du présent paragraphe " d ", un montant égal à dix (10) % du total des sommes distribuées aux porteurs de Parts A au titre du Rendement Prioritaire et des sommes distribuées aux Porteurs de Parts B au titre du présent paragraphe " d ") ; et

- e- Finalement, le solde, s'il existe, dans la proportion de quatre-vingt-dix (90) % aux Porteurs de Parts A, au prorata de leurs Souscriptions respectives, et dix (10) % aux Porteurs de Parts B, au prorata de leurs Souscriptions respectives.

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent comme suit :

#### Souscriptions et libérations réalisées (Parts A)

Montant souscrit	60 140 000
Nombre de parts émises	60 140
Nombre de porteurs de parts	2
Montant libéré	18 586 674

#### Souscriptions non réalisées (Parts B)

Montant	1 000
Nombre de titres émis	1 000
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

#### 3.1.6 Valeur liquidative des parts :

Au 31 Décembre 2024, la valeur liquidative des parts se présente comme suit :

	<u>PARTS A</u>	<u>PARTS B</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>EUR</u>	<u>EUR</u>	<u>EUR</u>
<i>Répartition de l'actif net</i>			
Actif net au début de la période	11 545 331	-	11 545 331
Capital souscrit au cours de l'année	5 804 032	-	5 804 031
Capital distribué au cours de l'année	-	-	-
<b>Actif net en fin de la période</b>	<b>17 349 363</b>	<b>-</b>	<b>17 349 363</b>
Résultat de l'exercice	213 399	-	213 399
<b>ACTIF NET AU 31/12/2024</b>	<b>17 562 761</b>	<b>-</b>	<b>17 562 761</b>
Nombre de titres émis (parts réalisées)	60 140	-	60 140
<b>VALEUR LIQUIDATIVE AU 31/12/2024</b>	<b>292,03</b>	<b>-</b>	<b>292,03</b>

## 3.2. Notes explicatives de l'état de résultat :

## 3.2.1 Gains/pertes sur actifs et passifs évalués à la juste valeur

Le solde de ce poste en 2024 s'élève à 951 908 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Moins-value		-	(12 905)
Drawdown returned sur titres BADIA		31 196	-
Gains sur actifs évalués à la Juste Valeur	3.2.1.1	1 276 783	1 479 848
Pertes sur actifs évalués à la Juste Valeur	3.2.1.2	(356 071)	-
<b>Total</b>		<b>951 908</b>	<b>1 466 943</b>

## 3.2.1.1 Gains sur actifs évalués à la Juste Valeur

Le solde de ce poste en 2024 s'élève à 1 276 783 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Gains sur actifs évalués à la Juste Valeur Fonds Badia	285 403	201 085
Gains sur actifs évalués à la Juste Valeur Fonds 216	991 380	1 278 763
<b>Total</b>	<b>1 276 783</b>	<b>1 479 848</b>

## 3.2.1.2 Pertes sur actifs évalués à la Juste Valeur

Le solde de ce poste en 2024 s'élève à 356 071 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
EPertes sur actifs évalués à la Juste Valeur Titan	184 332	-
Pertes sur actifs évalués à la Juste Valeur JANNGO	126 007	-
Pertes sur actifs évalués à la Juste Valeur Go live	45 732	-
<b>Total</b>	<b>356 071</b>	<b>-</b>

### 3.2.2 Charges de gestion

Le total de ces charges s'élève en 2024 à 716 857 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	715 667	715 667
Rémunération du dépositaire	1 190	1 188
<b>Total</b>	<b>716 857</b>	<b>716 855</b>

#### Rémunération du gestionnaire :

La Société de Gestion recevra du FdF une rémunération annuelle (la "Commission de Gestion") :

- A compter du Premier Jour de Souscription et jusqu'à la fin de l'exercice comptable au cours duquel intervient la Date de Clôture de la Période d'Investissement, la Commission de Gestion sera égale à un (1) % HT des Souscriptions.
- A compter de l'exercice comptable qui suit la Date de Clôture de la Période d'Investissement et jusqu'au dernier jour de la période de liquidation du FdF, la Commission de Gestion sera égale à un (1) % HT d'une assiette calculée à partir des investissements dans les Fonds Sous-Jacents diminués des investissements dans les Fonds Sous-Jacents liquidés ou sortis.

La Commission de Gestion sera soumise à la TVA que le FdF paiera en sus de la Commission de Gestion.

La Commission de Gestion sera facturée par avance par la Société de Gestion, au début de chaque trimestre civil, au 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre et pour la première fois, au premier jour de souscription, sur une base de prorata temporis.

#### Rémunération du dépositaire :

Pour l'ensemble de ses prestations, le Dépositaire recevra une rémunération annuelle de 0,015% HT par an de l'actif net du FdF tel qu'évalué au 31 décembre, qui ne pourra excéder 1 000 Euros HT par an.

Cette rémunération sera calculée et réglée à terme échu dans le mois qui suit l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

### 3.2.3 Autres charges

Le solde de ce poste s'élève en 2024 à 136 754 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Frais sur titres	12 129	-
Redevances du CMF	2 882	270
Primes d'assurance	49 584	49 142
Rémunération du commissaire aux comptes	8 081	5 856
Rémunération avocats	45 126	27 957
Rémunération assistance comptable	3 033	2 897
Autres rémunérations	-	9 000
Impôts et Taxes	18	8
Frais bancaires	1 651	318
Jetons de présence	14 250	9 000
<b>Total</b>	<b>136 754</b>	<b>104 448</b>

### 3.2.4 Gains de changes

Le solde de ce poste en 2024 à 115 102 Euros et se détaille comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Période Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Pertes de changes	(107 394)	(140 633)
Gains de change	222 496	60 533
<b>Total</b>	<b>115 102</b>	<b>(80 100)</b>

## 4. ENGAGEMENT HORS BILAN :

### 4.1 Fonds Badia Impact Squared

Le Fonds de Fonds ANAVA a souscrit dans un fonds régional en late-stage Badia Impact Squared géré par Silicon Badia au cours du deuxième trimestre de l'exercice en cours.

Le Closing de l'opération a eu lieu le 24 juin 2022. L'appel de fonds a été émis à la mi-juillet pour une date de valeur limitée au 2 août 2022.

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Nom	Date d'investissement	% de détention	Segment	Engagement (en millions)	Devise	Montant restant à appeler
BIF <sup>2</sup>	02/08/2022	10%	Late-stage	5,2	USD	1,9

#### 4.2 Fonds 216 Capital Fund I,

Le Fonds de Fonds ANAVA a souscrit dans le Fonds 216 Capital Fund I, géré par la société de gestion 216 Capital Ventures au cours du troisième trimestre de l'exercice en cours.

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Nom	Date d'investissement	% de détention	Segment	Engagement (en millions)	Devise	Montant restant à appeler
216 Capital Fund I	16/08/2022	59%	Seed-stage	6	Eur	1,8

#### 4.3 Fonds Titan Seed Fund I Euros

Le Fonds de Fonds ANAVA a souscrit dans le Fonds Titan Seed Fund I, géré par la société de gestion Medin Fund Managment Company au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2023.

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Nom	Date d'investissement	% de détention	Segment	Engagement (en millions)	Devise	Montant restant à appeler
Titan Seed Fund I	16/11/2023	54,31%	Seed-stage	5	Eur	3,5

#### 4.4 JANNGO Capital STARTUP FUND SLP

Le Fonds de Fonds ANAVA a souscrit dans le Fonds JANNGO Capital STARTUP FUND SLP , géré par la société de gestion JANNGO CAPITAL PARTNERS SAS au cours du premier trimestre de l'exercice 2024.

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Nom	Date d'investissement	% de détention	Segment	Engagement (en millions)	Devise	Montant restant à appeler
JANNGO Capital STARTUP FUND SLP	16/02/2024	10%	Seed-stage	4	Eur	1,4

#### 4.5 Go Live International Fund

Le Fonds de Fonds ANAVA a souscrit dans le Fonds Go Live International Fund, un Fonds d'investissement spécialisé, géré par la société de gestion Go BIG PARTNERS SA au cours du troisième trimestre de l'exercice 2024.

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Nom	Date d'investissement	% de détention	Segment	Engagement (en millions)	Devise	Montant restant à appeler
Go Live International Fund	05/09/2024	75%	Seed-stage	4.5	Eur	4

#### 4.6 Loftyinc Alpha Fund

Le Fonds de Fonds ANAVA a souscrit dans le Fonds Loftyinc Alpha Fund, un Fonds, géré par la société de gestion Loftyinc capital management LLC au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2024.

Le détail de l'opération se présente comme suit :

Nom	Date d'investissement	% de détention	Segment	Engagement (en millions)	Devise	Montant restant à appeler
Loftyinc Alpha Fund	06/12/2024	10%	Early stage	2.5	USD	2.48

### 5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Ces états financiers ont été arrêtés par le gestionnaire en date du 28 juillet 2025.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.